



CHRÉTIENS EN LIBERTÉ POUR D'AUTRES VISAGES D'ÉGLISE

Femmes **prêtres** :

enjeux

pour la société et les

Églises

Actes du colloque

organisé par

Femmes & Hommes en Église - Genre en christianisme

à Paris, les 20 et 21 janvier 2006

Hors-série n° 15 (1^{er} semestre 2006) - 6 euros
À l'initiative de l'association Femmes & Hommes en Église

Sommaire

- Introduction
- Ouverture du colloque Annie, Crépin et Claude Bernard **7**
- **Des femmes prêtres dans l'Église d'Angleterre depuis douze ans : une réelle égalité ?** Églantine Jamet-Moreau **10**
- Première table ronde
DES FEMMES ORDONNÉES : UNE RÉALITÉ INTERNATIONALE
Patricia Fresen, Geneviève Beney, Michèle Jeunet, Marie Bouclin, Gerd Wild **22**
- Conférence publique : **Laïcité, femmes, religion : la laïcité est-elle un gage d'égalité ?** Jean Baubérot **42**
- **Évaluation des fondements bibliques invoqués contre l'accès des femmes au ministère** Olivette Genest **49**
- Deuxième table ronde
DES FEMMES ORDONNÉES : UNE RÉALITÉ PASTORALE ET ŒCUMÉNIQUE
Françoise Gohin, Dominique Hernandez, Jean Lavergnat, Dana Perez **55**
- **L'ordination des femmes dans l'Église de la Réforme**
Élisabeth Parmentier **69**
- **Anthropologie monothéiste et droits humains des femmes**
Kari Børresen **77**
- **Femmes prêtres : enjeux sociaux et défis politiques**
François Becker **79**
- Envoi Alice Gombault **83**
- CONTRIBUTIONS DIVERSES **85**



68 rue de Babylone, 75007 Paris. Tél. : 01 45 51 57 13.
Fax : 01 45 51 40 31. Courriel : temps.present@wanadoo.fr
Co-édité par la fédération des Réseaux du PARVIS (Président : André Letowski) et Temps Présent (Présidente : Micheline Convert)

Directrice de la publication :

Micheline Convert

Directrice de la Rédaction :

Alice Gombault

Secrétariat, composition :

Bernard Jung

Impression - Routage :

Ib4, 24 rue Léon Rogé, B. P. 233, 76024 DIEPPE Cedex

Dépôt légal : À parution

Commission paritaire : 0406 G 78736

I.S.S.N. : 17 73 19 25

Les intervenants/es du colloque

Jean Baubérot

Président d'honneur de l'École Pratique des Hautes Études, titulaire de la chaire Histoire et Sociologie de la laïcité. Auteur de Histoire de la laïcité, collection Que sais-je ?, 3^e éd., 2005, de Laïcité 1905 – 2005, entre passion et raison, Le Seuil, 2004, et d'un roman historique, Émile Combes et la princesse carmélite – improbable amour, Éditions de l'Aube, 2005.

François Becker

Professeur émérite à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et doyen émérite de International Space University. Vice-président de DLE (Droits et Libertés dans les Églises), chargé par le Réseau Européen Églises et libertés des relations avec le Conseil de l'Europe.

Geneviève Beney

Française ordonnée prêtre à Lyon en juillet 2005.

Claude Bernard

Coprésident de Femmes & Hommes en Église. Auteur de chants pour la liturgie et de réflexions ecclésiologiques publiées notamment dans Les réseaux des Parvis.

Kari Elisabeth Børresen

Professeure de théologie historique - Université d'Oslo. Coordonnatrice du projet de recherche interdisciplinaire européen Démocratie, religion et droits humains des femmes. Auteure de nombreux ouvrages et publications : Gender and Religion/ Genre et Religion. European Studies (eds. with Sara Cabibbo, Edith Specht), Roma, 2001 ; From Patristics to Matristics. Selected Articles on Christian Gender Models (eds. Øyvind Norderval, Katrine Lund Ore), Roma, 2002 ; Christian and Islamic Gender Models in Formative Traditions (eds. Studi e Testi Tardo Antichi 2), Roma, 2004 ; Subordination et Équivalence, Nature et rôle de la

femme d'après Augustin et Thomas d'Aquin, Oslo-Paris, 1968 ; Anthropologie médiévale et théologie mariale, Oslo, 1971 ; (With Karl Vogt) Women's Studies of the Christian and Islamic Traditions, Dordrecht, Boston, London, 1993 ; The image of God, Gender, Models in Judeo-Christian Tradition, Minneapolis, MN, 1996 ; Subordination et Equivalence, A Reprint of a Pioneering Classic, Kampon, 1995 ; (eds. Øyvand Norderval & Katrine Lund Ore) From Gender Models by Kari Børresen, Roma, 2002 ; (eds. with Sara Cabibbo) Religion, Gender, Human Rights in Europe, Roma, 2006.

Marie Evans Bouclin

Coordinatrice de Women's Ordination Worldwide, membre de l'équipe organisatrice du colloque WOW à Ottawa de juillet 2005. Traductrice de métier ; maîtrise de théologie. Auteure de Pour vivre debout, Femmes et pouvoir dans l'Église, Médiaspaul, Paris et Montréal, 2000.

Annie Crépin

Coprésidente de Femmes & Hommes en Église. Historienne, maître de conférence à l'Université d'Artois. Auteure de Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept ans à Verdun, Éd. Presses Universitaires de Rennes, 2005, et de La conscription en débat (1798-1889), Arras, Artois Presses Université, 1998. Membre du Conseil scientifique de Genre en Christianisme.

Patrícia Fresen

Religieuse dominicaine, docteure en théologie de l'Université d'Afrique du Sud – UNISA. Spécialiste de Catherine de Sienne ; a publié divers articles sur la spiritualité. Entre 1991 et 1998, elle a assuré au Grand Séminaire de Prétoria une partie de la formation des futurs prêtres. Depuis son ordination en août 2003, elle a dû quitter son ordre et vit en

Allemagne. Chargée par l'association Femmes ordonnées dans l'Église catholique romaine de la responsabilité du programme de formation et de préparation des candidates femmes à l'ordination.

Olivette Genest

Professeure émérite de la Faculté de théologie et sciences des religions de l'Université de Montréal - Canada ; spécialiste en exégèse sémiotique. Elle poursuit des recherches en christologie sur la mort de Jésus, sur la place des femmes dans les institutions et la pensée de l'Église catholique. Nombreuses publications scientifiques internationales. Membre du conseil international de l'unité de recherches et de documentation Genre en Christianisme.

Françoise Gohin

Chargée de mission ecclésiale pour le diocèse de Créteil.

Alice Gombault

Membre du CA de Femmes & Hommes en Église. Théologienne, elle a enseigné à l'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique de l'Institut catholique de Paris. Depuis sa création en 1999, elle dirige la rédaction des Réseaux des Parvis. Membre du Conseil scientifique de Genre en Christianisme.

Dominique Hernandez

Pasteure à Champigny-sur-Marne.

Eglantine Jamet-Moreau

Maître de Conférences en civilisation britannique, elle enseigne à Paris X-Nanterre ; thèse publiée en 2004 : « L'accès des femmes au sacerdoce dans l'Église d'Angleterre : reconduction ou déconstruction de la hiérarchie masculin/féminin ». Membre du Conseil scientifique de Genre en Christianisme.

Michèle Jeunet

Religieuse de Notre-Dame du Cénacle ; déclare publiquement être « disponible pour le ministère presbytéral » dans l'Église catholique. Étudiante en théologie, présidente de l'AFERT – Association des Femmes Européennes pour la Recherche Théologique.

Jean Lavergnat

Prêtre parisien, membre de l'équipe nationale Jonas.

Martine Millet

Pasteur de l'Église réformée de France. Chargée de mission auprès de l'Auditoire, espace culturel protestant.

Danielle Penuel-Monneron

Membre du CA de Femmes & Hommes en Église. Journaliste pendant 26 ans dans la presse pour les enfants et les jeunes ; maîtrise de théologie.

DANAdanielle Perez

Psychothérapeute, maîtrise en théologie ; elle a reçu l'ordination pastorale. Elle accompagne les personnes, groupes ou communautés en recherche d'unité à travers le corps. Elle allie la pratique artistique, l'approche psychothérapeutique et le champ théologique.

Elisabeth Parmentier

Théologienne, maître de conférences à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, pasteure, Présidente de la Communion d'Églises Protestantes en Europe et membre du Groupe des Dombes. Auteure de Les filles prodiges – Défis des théologies féministes, 1998 et de L'Écriture vive. Interprétations chrétiennes de la Bible, Genève, Labor et Fides, 2004. Membre du Conseil scientifique de Genre en Christianisme.

Marie-Thérèse Van Lunen-Chenu

Membre du CA de Femmes & Hommes en Église. En 1970, cofondatrice de l'association. Chargée du réseau international et des relations avec les médias. Création en 2001 de l'Unité de recherches et de documentation Genre en Christianisme, coordonnée avec Jean-Pierre Schmitz. Auteure de Femmes et hommes, Cerf, 1998.

Gerd Wild

Co-fondateur en 1990 de la Conférence européenne pour les droits et libertés dans l'Église et en 1991 du Réseau européen Églises et libertés. Secrétaire de l'Initiative Christenrechte in der Kirche (Initiative pour les droits des Chrétiens/nes dans l'Église).

Introduction

Il nous a semblé que ce communiqué de presse diffusé sitôt après le colloque constituait la meilleure introduction qui soit à ces Actes. Il en donne bien les objectifs et en retrace les grandes lignes. L'audace sereine d'un colloque sur un sujet aussi délicat en fait un événement tout à fait original, dont ces Actes rendent compte.

Communiqué de presse - 30 janvier 2006 DES CHRÉTIENNES ET CHRÉTIENS OUVERT LE DÉBAT SUR L'ORDINATION DE FEMMES CATHOLIQUES

Le 16^e colloque international et œcuménique organisé par l'association Femmes & Hommes en Église (FHE) et son unité de recherches et documentation Genre en Christianisme, à Paris ces 20 et 21 janvier 2006, a rassemblé plus de 150 personnes sur le thème « Femmes prêtres, enjeux pour la société et les Églises ». On y comptait des jeunes, des prêtres, des hommes et surtout des femmes de diverses confessions et organisations chrétiennes. C'était, en France, la première rencontre ouverte et d'envergure sur ce thème qui concerne spécialement l'Église catholique romaine mais qui trouve aussi une incidence notable dans le rapport plus général entre société civile et religions. Car à l'échelon des États, comme au Conseil de l'Europe, au Parlement Européen et dans certains organes se

référant à l'ONU, on cherche aujourd'hui à ce que les religions ne s'opposent plus au plein exercice par les femmes de leurs droits humains. Dans ce cadre, le professeur Jean Baubérot, président d'honneur de l'École Pratique des Hautes Études, en a présenté la dimension historique, au cours de la conférence publique sur « Laïcité, Femmes, Religions ; La laïcité est-elle gage d'égalité ? »

Le colloque a équilibré ses séances de travail entre conférences, témoignages inédits et débats. En effet, l'interdit mis par Rome au débat sur l'ordination des femmes n'a pas clos les recherches interdisciplinaires sur les nombreux thèmes qui lui sont liés : conception du ministère, remise en cause du cléricalisme et rôle des laïcs, partage du pouvoir et parité, approche du sacré, prise en compte de la sexualité et refus

de l'androcentrisme. La question des prêtres femmes n'est que le point de focalisation le plus actuel, car il s'agit bien d'un verrou institutionnel qui ne parvient plus à cacher le passage-clé vers un renouveau, qu'espèrent des communautés chrétiennes de plus en plus nombreuses, telles ces 45 associations de la Fédération des réseaux du Parvis, soutenant elles aussi le colloque ; Fédération qui fournira le cadre de la publication des Actes.

Les professeures Kari Børresen d'Oslo et Olivette Genest de Montréal ont rappelé que les arguments invoqués jusqu'ici par Rome ne pouvaient pas être considérés comme définitifs ; ils ne l'ont pas été du reste pour d'autres traditions chrétiennes, anglicanes et réformées, comme l'ont montré les exposés d'Elisabeth Parmentier, professeuse à la faculté protestante de Strasbourg et d'Eglantine Jamet-Moreau, maître de conférences à Paris X. Leurs apports ainsi que les témoignages de plusieurs femmes ordonnées sont venus rendre tangible cet aspect encourageant d'un œcuménisme irréversible.

La diversité des témoignages de femmes catholiques, tout comme la richesse et le sérieux des débats, a bien servi les objectifs du colloque : briser le silence, favoriser l'approfondissement du questionnement et la mise en perspective des différents choix possibles.

On y a entendu Geneviève Beney, première femme qui fut ordonnée à Lyon en 2005, ainsi que Patricia Fresen, religieuse dominicaine, chargée de la formation de la centaine de candidates du réseau Roman Catholic Womenpriests se préparant au diaconat et à la

prêtrise dans de nombreux pays. Marie Bouclin, présidente de WOW, Women's Ordination Worldwide, a rendu compte d'options plus diversifiées parmi les 40 pays qui ont envoyé leurs 500 représentant/e/s au colloque d'Ottawa en juillet dernier. Certains groupes, a-t-elle dit, soutiennent et préparent ces ordinations « alternatives », sans plus se soucier des menaces d'excommunication, alors que d'autres travaillent activement à la conversion des autorités ecclésiales et à la conscientisation des communautés. Priorité est donnée alors au nécessaire travail critique tandis que l'on craint le risque d'ordinations féminines trop hâtives venant renforcer une organisation ecclésiastique jugée obsolète et contraire même à l'Évangile. Fut cité également le site de John Wijngaards, www.womenpriests.org, entièrement consacré à la question de l'ordination des femmes dans l'Église catholique, que complète désormais son ouvrage récemment traduit en français par Suzanne Tunc [cf. p. 98].

Pour la France, on retiendra encore deux témoignages précieux : celui d'une responsable de la pastorale des 25-40 ans, bien intégrée dans son diocèse et qui parlait avec l'accord de son évêque, et celui de Michèle Jeunet, religieuse apostolique, heureuse dans son choix de vie et qui a formulé publiquement, elle aussi avec l'aval de sa supérieure et de sa communauté, son désir d'être prêtre pour pouvoir accomplir pleinement sa mission d'accompagnement spirituel.

Femmes & Hommes en Église

Ouverture du colloque

Annie Crépin et Claude Bernard, coprésidents de FHE

ANNIE

En tant que co-présidents de Femmes & Hommes en Église, nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue au nom de toute l'équipe qui a préparé ce colloque. Oui, bienvenue à vous qui répondez en nombre à notre invitation.

Bienvenue à vous qui venez des pays voisins ou plus lointains, et à vous qui êtes membres d'autres Églises.

Bienvenue à vous, Mesdames et Messieurs les intervenants ; vous avez été sollicité/e/s en vue d'une conférence ou d'un témoignage : merci d'avance pour le fruit de vos réflexions et pour l'évocation de vos expériences et de vos démarches, autour du thème que nous avons choisi : Femmes prêtres, enjeux pour la société et pour les Églises.

CLAUDE

Des femmes prêtres, ou plutôt des prêtres femmes, c'est un sujet capital qui nous semble découler tout naturellement de la parité et du partenariat entre les hommes et les femmes d'aujourd'hui ; parité et partenariat qui sont des exigences, des chances et des valeurs-clés pour toute vie communautaire, dans les Églises, les religions comme dans la société civile. Sous la garantie de la laïcité, parité et partenariat entre les sexes sont devenus des

conditions du rapport entre religions et société civile.

Nous allons en parler sereinement, sans le sur-moi des tabous que d'aucuns voudraient nous imposer. Dans un plaidoyer en faveur de l'Abbé Pierre, Jacques Noyer, évêque honoraire d'Amiens, souligne « à quel point, dans certaines sphères de notre Église, s'est installée une peur de penser et de dire ». Par contraste, il voit dans l'Abbé Pierre un homme « qui donne voix et figure à une Église capable de donner sens aux questions des hommes » - et des femmes !

Personnalité de l'Abbé Pierre qui, parmi beaucoup d'autres, reflète bien la conscience des valeurs reconnues aujourd'hui par notre société : partout depuis la sphère politique jusqu'aux modes de vie privée, la parité entre hommes et femmes s'inscrit désormais comme étant la base même de la vie relationnelle, communautaire, sociale et démocratique. Nous qui sommes engagés à l'interface de la société et du christianisme, comment pourrions-nous concevoir que ce qui est valeur reconnue là serait ignoré et bafoué ici ?

ANNIE

Pour FHE, la place des femmes dans les Églises n'est pas un sujet nouveau ; nos réflexions et nos militances s'expriment

ment depuis longtemps ; vous en avez la narration dans votre dossier de participants (Les maturations de l'histoire). Ce colloque 2006 s'inscrit dans une longue suite de colloques, de séminaires, de congrès, de manifestations en France ou ailleurs, organisés par nous-mêmes ou par d'autres mouvements partenaires, qui traitent directement du sujet ou qui lui consacrent une large part :

- 1982 à Lyon : Des femmes aussi font l'Église ;
- 1995 à Paris : Dans les Églises, des femmes aussi sont ministres ;
- 1996 à Québec : Le partenariat hommes et femmes en Église ;
- 1997 à Lyon : Au tournant de l'histoire, chrétiennes et chrétiens vivent de nouvelles alliances ;
- 2001 à Dublin : Célébrer l'appel des femmes à une prêtrise renouvelée ;
- 2004 à Ottawa : Rompre le silence, rompre le pain ;
- 2005 à Paris avec DLE : Faire Église autrement – un monde autre, des communautés autres.

CLAUDE

Un hors série de Parvis, publié récemment, s'intitule « Dieu dans le temps des femmes ». Les mots d'introduction signés de Donna Singles nous encouragent à poursuivre la tâche. « Dieu dans le temps des femmes »... Il s'agit de souligner le fait que, si le temps de Dieu est celui de l'humanité tout entière, il faut rappeler explicitement que les femmes y sont incluses, à part entière.

Rappel nécessaire... En insistant sur la présence de Dieu dans le temps des femmes, les auteurs (membres de l'Association des Femmes Européennes pour la Recherche Théologique) ont

voulu corriger l'impression fautive, mais toujours insidieusement présente dans l'imaginaire des croyants, que le temps appelé « sacré » (où des fonctionnaires de Dieu remplissent ce qu'ils considèrent leur rôle de médiateur du « Saint ») est réservé strictement au sexe masculin. L'exclusion systématique des femmes de ce « temps » laisse entendre qu'un tel rejet s'accorde avec la volonté divine...

Il ne s'agit pas de revendiquer, pour les femmes, un temps sacré qui serait parallèle à celui des hommes. Il s'agit simplement d'explicitement le fait que Dieu est aussi, et tout autant, dans le « temps des femmes », et que la question plus radicale encore qui se pose est : qu'y a-t-il de sacré ? Y a-t-il un temps sacré ? Ne faut-il pas sortir de ce sacré ?

ANNIE

Nous sommes là, poussé/e/s par nos convictions, ou tout au moins à la recherche de lumières sur des réalités ecclésiales en attente et en germination. Mais, en raison de nos chemineurs divers, de la durée de nos parcours et des difficultés rencontrées, nous n'en sommes pas tous et toutes au même point quant aux questions qui nous taraudent et quant aux réactions face aux événements. Certain/e/s, soucieux d'étayer leurs assises, viennent chercher des arguments de poids face aux objections lancées par l'Institution : est-il vraiment possible d'ordonner prêtres des femmes ? Possible d'après l'Écriture, la tradition, la théologie, l'histoire... Sur cette question, des réponses vont nous être apportées. D'ailleurs Genre en Christianisme y contribue déjà, par sa documentation abondante et par les conférences organisées.

Certain/e/s disent : depuis longtemps nous sommes convaincu/e/s de la possibilité d'accéder à la prêtrise, alors parlons avec des actes. Quelques femmes investies du ministère presbytéral sont là pour en témoigner.

CLAUDE

D'autres s'interrogent sur l'opportunité du moment : même si c'est théoriquement possible, faut-il le faire dès maintenant, sans tenir compte du contexte ecclésiologique et pastoral du pays ou de la région qui devra ensuite gérer l'impact de l'événement ? Faut-il passer par une transgression prophétique ou choisir le combat des réformes progressives ?

D'autres ajoutent : faut-il encore se battre pour des ordinations, que ce soit d'homme ou de femme ? Est-ce que ça en vaut la peine ? N'est-ce pas une question dépassée ?

Ou encore : ne faudrait-il pas commencer par changer les structures ? Albert Rouet, évêque de Poitiers, déclarait il y a tout juste un an (23/1/2005) : « Nous sommes dans une structure qui a été voulue par les prêtres, organisée par les prêtres, gérée pour eux et faite pour eux. Il nous faut changer de structures. Alors, vers quoi ? Il nous faut passer à une communion qui respecte, dans les différences, l'harmonie de la foi qui nous rassemble ».

ANNIE

Nous avons un peu plus de 24 heures pour y réfléchir et faire un pas. Au programme : des exposés, des tables rondes, des témoignages, des échanges... et beaucoup de convivialité. Tout cela vécu à la manière d'un concerto, le concerto des femmes et des hommes

partenaires sur tous les terrains, y compris celui des ministères. Pourquoi ne pas le dire en poésie ?

CLAUDE

À quatre mains sur le piano
Le monde est riche d'un duo :
Deux mains de femme
et deux mains d'homme
Jouant le jeu des justes notes ;
Le masculin, le féminin
Qui improvisent leur destin,
La symphonie des partenaires
Sur tous les points de notre terre.

ANNIE

À quatre mains sur le piano
Les notes pleuvent en concerto,
Des mains de femmes
et des mains d'hommes
Qui s'entrecroisent
et qui s'accordent :
Toutes les gammes du clavier
Créent la nouvelle société ;
Les touches noires,
les touches blanches,
La parité c'est notre chance.

CLAUDE

Notre colloque va jouer ses premières notes, sous la forme d'un exposé donné par Madame Eglantine Jamet-Moreau. Elle est membre du conseil scientifique de Genre en Christianisme. Madame, à vous la parole.



Des femmes prêtres dans l'Église d'Angleterre depuis 12 ans : une réelle égalité ?

Eglantine Jamet-Moreau

L'Église d'Angleterre ordonne des femmes à la prêtrise depuis maintenant bientôt 12 ans, les premières ordinations ayant eu lieu au printemps 1994, soit plus d'un an après le vote de la législation ouvrant le sacerdoce aux femmes, le 11 novembre 1992.

Rappelons d'abord brièvement ce qu'est l'Église anglicane. Il s'agit au départ d'une Église nationale, fondée au début du XVI^e siècle par Henri VIII dans une volonté de s'affranchir du joug papal. Cette Église appartient au courant protestant parce qu'elle émerge au moment de la Réforme et qu'elle conteste l'autorité de Rome. Néanmoins, sa doctrine témoigne plutôt d'un compromis entre catholicisme et protestantisme, établi surtout par la fille d'Henri VIII, la reine Elisabeth I, dans le souci de préserver l'unité de la nation anglaise et de mettre un terme aux guerres de religion. C'est pourquoi on qualifie souvent l'anglicanisme de *via media*. Or, cette notion de compromis fait à la fois la force et la faiblesse de cette Église. D'abord parce qu'au sein même de l'Église d'Angleterre, cohabitent des tendances variées, comme les Évangéliques, les Libéraux ou les Anglo-catholiques, qui ne sont pas toujours

d'accord, notamment sur la question qui nous préoccupe, celle de l'ordination des femmes à la prêtrise, mais également sur le sujet qui divise l'Église anglicane en ce moment : l'ordination de prêtres homosexuels non chastes. Ensuite, parce qu'au fur et à mesure de la colonisation, de l'émergence de l'empire britannique et des émigrations de la population anglaise, l'Église anglicane est devenue une Église mondiale nommée « Communion anglicane ». Ce terme signifie que les différentes Provinces peuvent avoir un certain degré d'indépendance, mais qu'elles doivent toutes demeurer en communion. Or la conciliation de perceptions culturelles extrêmement variées semble aujourd'hui trouver ses limites.

Je vais dans cet exposé évoquer essentiellement l'Église d'Angleterre, puisque c'est au sein de cette Église que j'ai mené une enquête sociologique, interrogeant 40 femmes ordonnées sur leur parcours et sur leur expérience du ministère. Toutefois, j'aimerais souligner le lien crucial qui semble exister entre la culture spécifique d'une Province et la position de son Église. La première femme prêtre de la Communion anglicane fut en effet ordonnée, de manière peut-être sur-

prenante, dans le diocèse de Hong Kong. Li Tim Oi devint prêtre de manière « illégale » en 1944 pour assurer les besoins sacerdotaux des fidèles dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. À la fin de la guerre, Cantorbéry exige sa démission et rappelle à l'ordre l'évêque qui avait pris la décision de l'ordonner de manière unilatérale. Pourtant, en 1971, lorsque les différentes Provinces sont invitées à émettre leur avis sur la question, c'est de nouveau l'évêque de Hong Kong (qui n'est pourtant plus le même) qui demande l'autorisation d'ordonner deux femmes à la prêtrise. Ce sera le début de l'ordination légale de femmes prêtres dans la Communion anglicane. On peut ici noter la spécificité et le progressisme de l'Église anglicane de Chine, qui ordonne des femmes diaques dès 1922 (en Angleterre, il faut attendre le milieu des années 1980). Joyce Bennett, l'une des deux femmes ordonnées en 1971, explique cette avance par les différences culturelles qui existent entre la pensée chinoise et la pensée occidentale : les missionnaires ont dit à ces Chinois qu'ils évangélaient, que Dieu le Père, créateur du monde, a fait l'homme et la femme à son image. Ils leur ont appris que le salut en Jésus-Christ est le même pour les hommes et les femmes ; que, par le baptême, l'homme et la femme sont à égalité dans le corps du Christ, dans la famille de l'Église. Et en plus, ils ont ouvert leurs écoles aussi bien aux filles qu'aux garçons. (...) Il y a aussi une autre raison, de nature linguistique. La langue n'encourage pas à penser Dieu en termes féminins ou masculins. (...) Pour les Chinois, le divin est « autre », et ils comprennent que le Verbe de Dieu, ayant pris chair en Jésus-Christ, peut

être représenté aussi bien par une femme que par un homme.

Aux États-Unis, le mouvement pour l'ordination des femmes prend de l'ampleur dans les années 1960 et là encore, le lien avec les luttes de la société séculière est important : c'est l'époque d'un féminisme radical, de la libération des mœurs, du mouvement contre les discriminations raciales. Après un débat houleux et une fois de plus des ordinations illégales, l'Église épiscopaliennne (c'est le nom de la branche américaine de l'Église anglicane) ordonne ses premières femmes prêtres en 1976. Elle sera pionnière en consacrant une femme évêque en 1988. Pour la petite histoire, Barbara Harris est femme, noire et divorcée. L'Église épiscopaliennne est également une des premières à ordonner des prêtres homosexuels déclarés, et depuis peu des homosexuels vivant en couple ont également accès à l'épiscopat. On en est encore très loin en Angleterre et on peut comprendre à quel point la situation est explosive lorsque l'on considère le point de vue de certaines Églises anglicanes d'Afrique pour qui l'homosexualité vient de Satan.

En Occident, l'Église d'Angleterre, « Église-mère » de la Communion anglicane, apparaît comme l'une des plus conservatrices, peut-être justement parce que cohabitent en son sein des tendances très diverses. Néanmoins, le lien avec la société est là aussi évident. La question de la prêtrise des femmes apparaît en effet dès le début du XX^e siècle, presque en écho au mouvement des suffragettes. Les femmes veulent donc avoir la parole, tant en ce qui concerne les affaires séculières qu'en ce qui concerne le religieux. Le mouve-

ment prendra de nouveau de l'ampleur au moment de la deuxième vague féministe des années 1960-1970 et aboutira en juillet 1979 à la création du MOW (Movement for the ordination of women), véritable organisation militante qui fait publiquement campagne en impliquant les médias et en publiant des ouvrages en faveur du sacerdoce féminin et de la liturgie inclusive. Jusqu'en 1994, avant les premières ordinations de femmes, l'armée et l'Église demeuraient les deux seules institutions réservées aux hommes et exemptes du Sex Discrimination Act de 1975. La transformation de la société avait ouvert la voie à l'évolution de l'Église. Toutefois, comme dans la vie laïque, des inégalités demeurent. Et 12 ans après, il est clair que l'admission des femmes au sacerdoce ne constituait pas la fin, mais bien le début de la lutte contre la domination masculine dans l'Église.

I – Quel statut ?

1. LES COMPENSATIONS ACCORDÉES AUX OPPOSANTS

Citons la sociologue Sabine Fortino : « Là où s'arrête l'exclusion, commence la discrimination. » En votant l'ouverture du sacerdoce aux femmes, le Synode général s'est également prononcé en faveur de mesures compensatoires destinées à apaiser la colère des opposants. La législation prévoit en effet plusieurs cas où ceux qui sont hostiles à la prêtrise des femmes doivent pouvoir s'en prémunir. Les évêques sont ainsi libres de refuser qu'une femme exerce le ministère presbytéral dans leur diocèse, ou peuvent limiter l'étendue de cet exercice. Les paroisses ont, elles

aussi, le droit de décider de ne pas accepter de femmes prêtres. Il ne s'agit donc pas d'accueillir les femmes prêtres au même titre que les hommes, mais de concilier les deux parties afin d'éviter l'implosion de l'Église d'Angleterre. La prudence prend le pas sur la volonté de changement. Il est vrai que le texte de 1992 continue d'exempter l'Église du Sex Discrimination Act de 1975, et que la législation exclut explicitement la possibilité pour les femmes d'accéder à l'épiscopat, ce qui devra faire l'objet d'une mesure distincte : « Rien dans cette mesure ne doit rendre légale la consécration d'une femme à la fonction d'évêque ». Tout en permettant aux femmes de devenir prêtres, la législation de 1992 institutionnalise une discrimination sexiste.

Des mesures financières accompagnent l'ouverture du sacerdoce aux femmes. Elles sont destinées à définir les conditions dans lesquelles une somme d'argent compensatoire pourra être versée aux membres du clergé qui ne peuvent en conscience accepter l'ordination des femmes et sont obligés, pour cette raison, de quitter l'Église. Le coût que représente une telle mesure pour l'Église promet également une crise financière, que certains imputent aux femmes prêtres. À l'issue de la période de « réflexion » de dix années qui expirait le 21 février 2004, on estime la somme consacrée à ces compensations à environ 38 millions d'euros. En outre, certains prêtres qui avaient quitté l'Église d'Angleterre à la suite du vote de 1992 y sont revenus depuis, et il ne semble pas qu'ils aient rendu l'argent dont ils avaient alors bénéficié.

2. L'ACTE SYNODAL DE 1993

L'Acte synodal de 1993, préparé et approuvé à l'unanimité par les évêques, constitue un véritable retour en arrière par rapport à la législation votée l'année précédente. Ce texte de loi autorise de manière officielle que des membres de l'Église d'Angleterre ne reconnaissent pas l'ordination reçue par les femmes qui deviendront prêtres. Ainsi naît le concept des « deux intégrités » qui coexistent au sein de l'Église. Votée dans le but de concilier les opinions divergentes qui s'expriment dans l'Église, cette législation entérine de fait la gravité des divisions de l'institution. Cette fracture est illustrée par la création des Visiteurs épiscopaux, surnommés « évêques volants » (*flying bishops*), qui deviennent responsables de ceux qui ne reconnaissent pas le sacerdoce féminin. L'Acte synodal du 11 novembre 1993 reconnaît donc implicitement la doctrine de la souillure (*taint*) développée par les opposants aux femmes prêtres. La création de la fonction de Visiteur épiscopal repose en effet sur l'idée qu'un évêque qui ordonne une femme à la prêtrise est, en quelque sorte, « contaminé » par elle, ce qui invalide son autorité épiscopale pour ceux qui sont hostiles au sacerdoce féminin. Ne pouvant plus recevoir les sacrements de la part d'un évêque « souillé » (*tainted*), ils doivent recourir à un autre évêque, qui, lui, n'ordonne pas de femmes prêtres. On voit bien resurgir ici une conception archaïque de la féminité, stigmatisée comme impure et inapte à véhiculer le sacré. Jane Shaw, prêtre anglicane, explique : la « doctrine de la souillure », qui fait partie du contenu de l'Acte synodal, repose sur la notion que la femme est intrinsèquement différente, et même intouchable. Dans ce cas, l'égalité des sexes peut être accep-

tée pour tous les autres domaines, mais sa « différence » la rejette dans une dimension qui rend littéralement, pour certains, son ministère sacramentel polluant. C'est pourquoi, une fois touché par des mains qui ont consacré une femme, on devient souillé.

Pourtant, les partisans de l'ordination des femmes à la prêtrise ne vont pas s'opposer de manière suffisamment forte à l'Acte synodal. L'Église d'Angleterre ayant ouvert le ministère sacerdotal aux femmes, nombre d'entre elles étaient prêtes à tous les compromis pour être ordonnées prêtres au plus vite. Depuis le vote de cette législation, une association s'est fondée pour militer en faveur de son abrogation.

3. LA PROMOTION AUX POSTES DÉCISIONNELS ET L'ACCÈS À L'ÉPISCOPAT

Helen Cunliffe, elle-même archidiaacre, souligne que le statut des femmes dans l'Église d'Angleterre n'est pas si mauvais, notamment en comparaison de la société civile. Jo Bailey Wells, quant à elle, estime qu'il est déjà extraordinaire que dix ans seulement après les premières ordinations, les femmes aient déjà des responsabilités au sein de la hiérarchie. Cependant, un certain nombre des femmes interrogées semblent nettement plus préoccupées par cette question. L'idée qu'il existe une sorte de mur invisible qui empêcherait les femmes d'accéder à des postes à responsabilité revient dans plusieurs entretiens : c'est le fameux *glass ceiling* (littéralement « plafond de verre »), que l'on connaît également dans la société laïque.

Penny Driver reconnaît que le blocage existe dans les deux sens. Elle souligne tout d'abord que les femmes sont, en règle générale, moins enclines à

postuler à des fonctions importantes, toujours en raison de cette idée que cela ne se fait pas d'être une femme et d'exprimer son ambition. Cependant, il n'est évidemment pas facile pour des femmes mariées, ou qui ont des enfants, d'avoir une grande mobilité géographique, ce qu'implique une carrière de haut niveau dans l'Église. Néanmoins, Penny insiste sur le fait que les femmes ne sont pas les seules responsables de leur faible ascension dans la hiérarchie ecclésiale. En effet, étant la seule femme à siéger au conseil épiscopal (bishop's council), Penny sait de quelle manière les candidats sont sélectionnés pour les postes à responsabilité. Le choix d'une femme n'est jamais spontané. Penny dit même devoir souvent rappeler l'existence de candidatures féminines, tant il n'est pas encore naturel pour les membres du conseil épiscopal de songer à nommer une femme à un poste important.

C'est pourquoi la question de l'accès des femmes à l'épiscopat est cruciale, car elle donnerait aux femmes une autorité équivalente à celle des hommes. Jill Caldwell remarque : « Si le débat sur l'accès des femmes à l'épiscopat est si délicat, c'est notamment parce qu'il touche à la question de l'autorité suprême. Il serait alors possible pour certaines femmes d'ordonner des prêtres. » Ce problème de l'égalité d'autorité des femmes implique, bien sûr, la reconnaissance pleine et entière de leur ministère. Après des années de débat, de réflexion et de concertation, le Synode général de l'Église d'Angleterre a voté en 2005 une résolution permettant l'élaboration d'une législation ouvrant l'épiscopat aux femmes. Il y aura donc un jour des femmes évê-

ques dans l'Église d'Angleterre, probablement d'ici 2010. Cependant, on ne sait toujours pas selon quels termes elles seront consacrées, et les adversaires de l'ordination des femmes menacent une nouvelle fois de quitter l'Église, ou de fonder une Province indépendante.

II – Quelles difficultés ?

1. SEXISME, PATERNALISME ET HARCÈLEMENT SEXUEL

Plusieurs des femmes prêtres interrogées rapportent des expériences de rejet relativement banales, comme le refus de certains membres de leur congrégation de communier, si ce sont elles qui ont célébré l'eucharistie. Susan Shooter souligne qu'il est difficile pour les femmes prêtres de devoir sans arrêt se battre pour tenter d'exister : « Il faut avoir une grande confiance en soi et toujours se mettre en avant. Je suis épuisée par tout cela, ce sont des sentiments très personnels, et c'est l'exact opposé du message du Christ. »

Eve Rose, qui appartient à l'aile anglo-catholique de l'Église, raconte avoir commencé l'exercice de son sacerdoce dans une paroisse refusant qu'une femme célèbre l'eucharistie ou donne l'absolution, et refusant d'avoir une femme pour curé. Dans cette paroisse, Eve a d'abord dû subir de nombreuses expressions de l'opposition des pratiquants à son ministère, avant de voir la situation évoluer considérablement :

« Au début, les gens me crachaient dessus, ils refusaient de s'agenouiller à mes côtés, me rejetaient et rejetaient mes enfants, ou m'appelaient "cette femme-là" de manière très péjorative. Pour eux, c'était difficile car ils n'avaient

jamais vu de femmes dans le sanctuaire. Ils ont donc fait l'expérience d'une femme prêtre et, à la fin, leur attitude avait beaucoup changé. De nombreux paroissiens allaient jusqu'à me recevoir chez eux. »

Sa proximité avec les opposants, étant donné son appartenance à l'aile anglo-catholique, permet à Eve de mieux comprendre leur hostilité, mais aussi de tenter de les faire évoluer, la meilleure arme semblant être de leur donner l'expérience de ce qu'est le ministère féminin. La résistance au changement est bien souvent l'expression d'une peur face à une situation nouvelle ; or il suffit souvent de se confronter à la réalité de cette situation pour voir disparaître cette peur. C'est pourquoi l'Acte synodal de 1993 a d'une certaine façon pour effet d'entretenir cette appréhension. En permettant aux paroisses qui le souhaitent de se « protéger » des femmes prêtres, cette législation les empêche de faire l'expérience concrète du ministère féminin.

Maggie Dawn, ordonnée prêtre en 2000, a elle aussi connu une situation très éprouvante. En tant qu'aumônière au célèbre King's College de Cambridge, elle a subi un véritable harcèlement. Tout d'abord, la charge de travail qui lui était confiée était absolument gigantesque, elle devait travailler en moyenne 60 heures par semaine, et cela pouvait parfois atteindre 90 heures. Lorsque Maggie se plaignit d'une telle situation, on lui répondit que c'était parce qu'elle était une femme et qu'elle avait un enfant, qu'elle réclamait des aménagements horaires. On lui fit également remarquer qu'elle devrait arrêter de fréquenter des universitaires, qu'elle faisait cela pour prouver qu'elle était

intelligente, mais qu'elle ferait mieux de s'occuper de son enfant. Lorsqu'elle eut soutenu sa thèse, Maggie eut droit à des commentaires condescendants du type : « Ah, alors, ça y est, vous avez prouvé que vous étiez plus intelligente que les hommes. » Son apparence physique était également critiquée. L'un de ses collègues, par exemple, lui fit remarquer que le fait de porter les cheveux courts, allié à sa fonction de prêtre, montrait très clairement qu'elle refusait sa féminité, et qu'elle ne voulait pas être une femme. Maggie souligne combien il lui était difficile d'exercer son ministère dans ces conditions, en étant constamment sur la défensive. Elle dit accepter d'être critiquée si elle ne fait pas bien son travail, mais ne pas tolérer d'être critiquée pour la simple raison qu'elle est une femme. Toutefois, Maggie remarque que, derrière des arguments théologiques, se cache chez certains hommes une profonde colère :

« Les comportements sexistes que j'ai pu rencontrer dans l'Église provenaient toujours d'hommes qui avaient un statut de cadre moyen, et dont le talent ne semblait pas à la hauteur de leurs ambitions. Je n'ai jamais eu affaire à de tels comportements de la part d'hommes qui ont des postes à responsabilité, ni de la part d'évêques, parce que ceux qui occupent des fonctions importantes n'ont rien à prouver. Alors que ceux qui s'inquiètent de l'évolution de leur carrière vivent très mal le fait de se voir dépassés par des hommes plus jeunes qu'eux ou, pire encore, par des femmes. »

2. FEMME ET PRÊTRE :
QUELLE AUTORITÉ, QUEL LANGAGE ?

**Le premier souci
des femmes semble être
de briser les stéréotypes
qui veulent qu'elles
ne puissent être crédibles
dans une position d'autorité.**

Le premier souci de ces femmes semble être de briser les stéréotypes qui veulent que les femmes ne puissent être crédibles dans une position d'autorité et qu'elles s'intéressent plus au côté pastoral de leur ministère qu'à sa dimension de direction. Sheila Watson, archidiacre dans le diocèse d'Oxford, remarque que, la plupart du temps, les gens sont surpris de voir une femme exercer une fonction d'autorité. Toutefois, Sheila considère que ce n'est pas un problème spécifiquement lié à l'Église, mais à la société en général. Maggie Dawn insiste sur la nécessité de se démarquer du modèle masculin : « Margaret Thatcher est le type même de la femme masculine qui n'a jamais nommé de femme ministre. Pour chan-

ger les choses, il faut affirmer sa féminité et montrer que cela fait une différence. » Maureen Dew remarque qu'il est absolument essentiel que les femmes prêtres aient confiance en leur autorité, afin d'être elles-mêmes des modèles pour la génération à venir et de remettre en question les rôles traditionnels accordés aux deux sexes dans l'Église. Les femmes prêtres anglicanes souhaitent donc pleinement assumer leur autorité, mais elles veulent le faire d'une manière différente de leurs collègues masculins et sans remettre en cause leur personnalité ni leur vulnérabilité. Susan Shooter souligne à quel point il est paradoxal de ne pouvoir exprimer ses sentiments et sa vulnérabilité dans une Église chrétienne. Susan dit n'avoir jamais envisagé la prêtrise comme une carrière et elle regrette que l'Église soit un lieu de compétition et de recherche de la réussite personnelle, à l'image de la société contemporaine, mais loin du message des Évangiles. Penny Driver, qui siège au conseil épiscopal de Ripon and Leeds, a ainsi dû expliquer à ses éminents collègues que la différence n'impliquait pas nécessairement la hiérarchie : « Lorsque je me mets en colère, je pleure, alors que la plupart des hommes crient. Je leur ai expliqué que c'était la même chose et que l'un n'était pas nécessairement plus approprié que l'autre. »

3. PRÊTRISE, FÉMINITÉ, MATERNITÉ

Rachel Montgomery évoque le défi que constitue la conciliation entre la féminité et l'exercice de l'autorité ou du pouvoir. Elle raconte notamment que lors d'un rassemblement du clergé qu'elle présidait, elle a délibérément choisi de porter une veste rose, afin de

poser clairement qu'il est possible pour une femme de se trouver dans une position dirigeante, tout en assumant pleinement sa féminité. Eve Rose, pour sa part, la plus « glamour » des femmes rencontrées, considère son extrême féminité comme un moyen d'expression de sa personnalité, et dit n'avoir jamais subi de remarques désagréables à ce propos :

« Au début, cela choquait certaines personnes, mais maintenant les gens sont habitués. Je n'ai jamais été agressive à ce sujet. Les femmes trouvent plutôt sympathique que j'utilise le même maquillage qu'elles, que je m'habille dans les mêmes boutiques, et cela m'aide beaucoup dans mes relations avec les jeunes filles. Je me sens très libre de révéler qui je suis grâce à mon apparence physique. »

La majorité des femmes rencontrées affichait une féminité plus discrète que celle d'Eve Rose, et l'une de leurs préoccupations était de ne pas trop brusquer les laïcs en affichant leur féminité de manière trop visible. Brenda Hurd explique par exemple que lorsqu'elle célèbre un office, elle ne porte pas de boucles d'oreille et ne met que très peu de maquillage. Tout en affirmant qu'il est important de conserver sa féminité, Brenda souligne que le prêtre se doit d'être neutre, et que l'aube est un élément très important de cette neutralisation de la sexualité et de l'individualité, ce qui s'applique d'ailleurs aussi aux hommes. Cheryl Collins considère en réalité que cette neutralisation de la sexualité s'effectue à double sens. Cheryl constate qu'il est probablement plus facile pour les gens de la considérer comme asexuée, de façon à ne pas se poser de manière trop brutale la

question du ministère féminin. Mais elle reconnaît également qu'il lui est assez pratique et confortable de cacher sa féminité. Cheryl remarque avec étonnement :

« Je ne me souviens même plus de la dernière fois où je me suis maquillée et où j'ai mis un décolleté. Je porte toujours une chemise ecclésiastique, or ce n'est pas très féminin. Un été, j'ai mis du vernis à ongles sur les pieds, et lors d'un office où je portais des sandales, j'ai vu combien cela choquait les gens, comme s'ils se rappelaient soudainement que j'étais une femme. »

Cheryl semble souffrir de devoir pour ainsi dire oublier son identité de femme, mais elle explique qu'étant dans une paroisse rurale et consacrant tout son temps à son ministère, il est presque plus simple de vivre ainsi. Elle souligne que son célibat joue certainement un rôle dans le fait que ses paroissiens la considèrent comme un être neutre. Son identité sexuée peut être niée d'autant plus facilement que sa sexualité est mise de côté. Cheryl constate qu'elle n'a pas eu un seul rendez-vous amoureux depuis qu'elle est prêtre. C'est également un problème auquel est confrontée Rachel Montgomery. Rachel considère qu'en tant que célibataire, elle doit être très vigilante pour ne pas laisser de côté sa féminité et ne pas se laisser happer par le modèle masculin. Bien qu'ayant actuellement une relation amoureuse, Rachel constate à quel point il est difficile pour une femme prêtre de rencontrer quelqu'un. Elle note avec humour que le col ecclésiastique semble rendre les hommes plus attirants, mais les femmes plus repoussantes. Tout comme Cheryl, Rachel explique que les femmes prêtres

font peur : « Auparavant, la femme du curé était en réalité son vicaire, son assistante. Un homme se demande donc comment il peut investir un tel rôle. Il faudra aussi qu'il apprenne à partager sa femme avec les paroissiens. »

III – Quel impact ?

1. SUR LA FONCTION DE PRÊTRE : UNE NOUVELLE IDENTITÉ ?

Aucune des femmes rencontrées n'a affirmé clairement croire en l'existence d'une prêtrise féminine radicalement différente de la prêtrise masculine. La plupart ont estimé qu'il fallait se méfier des stéréotypes et ne pas faire des femmes prêtres une catégorie homogène intrinsèquement différente de leurs collègues masculins. Elles ont d'ailleurs souligné la grande diversité d'exercice du ministère qui existe chez les hommes prêtres, et ont expliqué que cette diversité était avant tout liée à la personnalité du ministre, qu'il soit homme ou femme. Toutefois, plusieurs femmes ont tracé les grandes lignes des éléments qu'elles pensent plus spécifiques au sacerdoce féminin et qui viennent remettre en cause le modèle traditionnel de la prêtrise.

La caractéristique de l'exercice féminin du ministère qui revient le plus fréquemment dans les témoignages recueillis est l'idée d'une plus grande collaboration avec les laïcs, d'une relation nettement moins hiérarchisée. Cette façon de concevoir le ministère se veut donc radicalement différente du mode de fonctionnement patriarcal. Rachel Montgomery explique : « Je crois que je sais diriger ma paroisse, mais que je ne le fais pas comme un homme le ferait. Les femmes semblent

moins attachées à la hiérarchie. J'assume mon autorité de prêtre, mais j'aime travailler avec les autres. Je veux que les gens se sentent impliqués. » Rachel remarque d'ailleurs qu'elle ne souhaite surtout pas que ses paroissiens l'appellent « Mère », comme ils appelleraient un homme prêtre « Père ». Cette question de l'appellation est évoquée par plusieurs des femmes rencontrées ; or elle ne semble pas si anodine puisque ces femmes associent le nom de « Père » à la conception traditionnelle du prêtre qui se situe « au-dessus » des laïcs, qui est celui qui sait, qui possède la connaissance (Father knows best). Cette conception est, bien sûr, l'une des expressions du patriarcat dans la structure ecclésiale. Or c'est bien contre ce modèle que les femmes prêtres entendent lutter, en refusant d'être mises sur un piédestal par leurs paroissiens. Seule une des 40 femmes rencontrées souhaitait se faire appeler « Mère » par ses paroissiens.

Néanmoins, la déconstruction du modèle est plus difficile, maintenant que les femmes sont parties prenantes de l'institution. Irene Cowell souligne toutefois qu'il est plus facile de se conformer au modèle masculin puisque c'est le seul moyen d'être entendue.

2. SUR L'ÉGLISE : LE TEMPS ET L'ARGENT

De nombreuses femmes soulignent tout d'abord la lourdeur des tâches qui leur sont confiées. Margaret Woodgates remarque par exemple qu'elle doit être disponible 24 heures sur 24, et qu'il lui faut faire face aux exigences de ses paroissiens, parfois habitués à avoir un prêtre libre de toute contrainte extérieure à son ministère. S'occupant parti-

culièrement des jeunes, Eve Rose raconte avoir déjà dû gérer certains problèmes de drogue à deux heures du matin. Elle considère que cela fait partie de son travail mais qu'elle doit également protéger ses enfants. Maggie Dawn explique que l'un des éléments les plus compliqués à concilier avec une vie de famille est le fait que le dimanche soit la journée la plus lourde de la semaine. Maggie souligne également que les prêtres sont relativement peu payés par rapport au nombre d'heures pendant lesquelles ils travaillent, et que cela ne leur permet pas toujours de faire garder leurs enfants de manière adéquate. Outre la question du temps, certaines femmes insistent sur la pression émotionnelle inhérente à leur ministère. En tant que prêtres, elles doivent bien souvent être à l'écoute des problèmes que rencontrent leurs paroissiens et ont un rôle majeur de réconfort. C'est pourquoi il est si difficile de poser des limites horaires à leur ministère. Faith Claringbull constate : « Le problème de l'Église, c'est qu'elle est très attachée aux valeurs familiales, mais qu'elle demande à son clergé de travailler tellement dur qu'il devient difficile pour les hommes comme pour les femmes de consacrer du temps à leurs familles. » Faith dit d'ailleurs vouloir protéger sa famille en n'acceptant pas d'emploi impliquant de travailler 70 heures par semaine. C'est pourquoi de nombreuses femmes prêtres font le choix de ne pas travailler en paroisse, mais plutôt dans les bureaux diocésains ou en tant qu'aumônier, du moins le temps d'élever leurs enfants. Jo Bailey Wells souligne qu'il faudrait créer plus de postes de curé à mi-temps, afin de prendre en compte les

problèmes de temps que rencontrent actuellement les prêtres qui ont charge de famille, quel que soit leur sexe.

L'Église d'Angleterre doit en effet prendre en compte cette nouvelle réalité que constituent les couples cléricaux, ce qui est loin d'être simple, notamment en raison de la difficulté pour le mari et la femme de trouver un poste qui leur convient, et qui leur permet de s'occuper de leurs enfants de manière satisfaisante, dans la même zone géographique. Lorsqu'un homme se voit offrir un poste plein, il n'est pas rare de proposer à sa femme des postes à temps partiel ou non rémunérés, afin qu'elle puisse le suivre. La culture de l'Église, comme celle de la société d'ailleurs, implique donc que, tout en accordant aux femmes l'accès à certaines fonctions, elles doivent toujours en quelque sorte « se servir en second », et laisser la priorité du choix de carrière à leur mari.

Enfin, les femmes prêtres anglicanes doivent faire face à une autre grave discrimination, celle qui touche à la question financière. Il faut évoquer la situation particulière de certains prêtres de l'Église d'Angleterre, dits « non rémunérés » (non stipendiary), et la proportion particulièrement importante de femmes dans cette partie du clergé. D'après les statistiques de l'année 2002, les femmes représentent en effet 45 % des prêtres non rémunérés, alors qu'elles ne constituent que 13,7 % de l'ensemble du clergé. L'affectation à un poste non rémunéré dépend, dans la plupart des cas, de l'âge du candidat à la prêtrise. Les prêtres commençant leur formation à plus de 47 ans étaient en effet systématiquement orientés vers le ministère non rémunéré. Cette

loi n'est cependant théoriquement plus en vigueur. Malgré cela, Tricia Allsopp comme Margaret Woodgates disent en avoir été victimes, en grande partie parce qu'elles sont des femmes : « Il s'agit d'une réelle discrimination, car les femmes se sont battues pendant si longtemps pour accéder au sacerdoce que l'Église semble considérer que nous sommes prêtes à accepter n'importe quoi pourvu que nous soyons prêtres. »

3. SUR LES CROYANTS ET LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL

Outre la remise en cause du modèle patriarcal d'exercice du ministère, les femmes prêtres interrogées mentionnent une autre dimension apparemment féminine de leur prêtrise. Elles sont en effet nombreuses à constater que leurs paroissiens les perçoivent comme plus attentives à leurs souffrances, plus proches d'eux, plus accessibles que les hommes prêtres. On retrouve donc l'inclinaison pastorale des femmes que certaines prêtres réfutent, mais que d'autres revendiquent. Pam Reed considère que cette dimension n'est pas spécifiquement féminine, mais elle reconnaît que certaines personnes extérieures à sa paroisse lui demandent de célébrer des enterrements, peut-être parce qu'ils considèrent qu'elle sera plus sensible à leur détresse. Liz Walker fait le même constat. Elle explique que les gens doivent penser qu'une femme sera plus à l'écoute, saura faire preuve de plus de compassion. On lui demande en particulier de célébrer les enterrements les plus douloureux, comme ceux des bébés. Les gens semblent aussi préférer que ce soit une femme qui les marie. Eve Rose, qui

reçoit beaucoup de demandes pour célébrer des mariages, considère qu'il s'agit quasiment d'une discrimination à l'égard des hommes.

Si leurs paroissiens reconnaissent aux femmes prêtres une plus grande sensibilité et choisissent ainsi de les associer à leurs souffrances comme à leurs joies, ils semblent aussi les aborder plus facilement. On peut d'ailleurs aisément établir un lien entre leur mode moins hiérarchique d'exercice du ministère et cette facilité de contact avec les laïcs. Il est aussi possible qu'une certaine dose de curiosité pour un phénomène nouveau s'ajoute à cette première explication. Faith Claringbull, qui, lorsqu'elle était diacre, portait systématiquement son col ecclésiastique afin de témoigner de la présence des femmes dans l'Église, raconte qu'à l'époque, les gens venaient spontanément vers elle et lui adressaient la parole dans la rue. Philippa Boardman fait encore aujourd'hui le même constat et explique que les gens lui parlent très fréquemment dans les transports en commun. Elle ne peut dire pourquoi les gens semblent se sentir plus proches d'une femme prêtre que d'un homme, mais pense que cela est lié à la façon d'exercer l'autorité et le pouvoir. Les femmes prêtres étant très représentées parmi les aumôniers, elles sont souvent confrontées aux étudiants, aux malades, aux prisonniers et jouent un rôle très important en véhiculant une certaine image de l'Église.

Il est évidemment toujours difficile de faire la part des choses entre ce qui relève de la personnalité du prêtre et de son identité sexuée. Toutefois, Irene Cowell évoque le témoignage de certains paroissiens qui trouvent que les

femmes prêtres sont différentes, qu'elles sont plus ouvertes et plus conscientes de leurs problèmes quotidiens. Liz Walker souligne que les gens ont tendance à s'identifier plus facilement à une femme. Étant divorcée, Liz reçoit beaucoup de confidences sur la vie personnelle de ses paroissiens, ce qui n'est pas toujours facile à vivre. Le fait que de nombreuses femmes prêtres soient également mères semble aussi jouer un grand rôle dans cette notion d'accessibilité. Jo Chrich-Smith constate qu'il est important, pour les femmes de son quartier qui ont des enfants, de voir qu'elle est une mère comme les autres, qu'elle partage leurs soucis comme leurs joies. Son statut de prêtre n'en fait pas quelqu'un de différent. Jo déclare : « Je suis juste une maman comme les autres. » Pour Jutta Brueck : « Cela signifie que les prêtres partagent une même humanité avec les laïcs. »

Après 12 ans d'exercice du ministère féminin dans l'Église d'Angleterre, on voit bien que de nombreux combats restent à mener pour que les mentalités évoluent, que le modèle patriarcal cède peu à peu la place à un exercice plus inclusif de la prêtrise et que le sacerdoce féminin puisse être pleinement reconnu dans l'Église. Néanmoins, l'existence de femmes prêtres a déjà considérablement changé l'Église. Ouvrant désormais à l'intérieur de l'institution, elles ont convaincu beaucoup de croyants et d'incroyants de la légitimité de leur ministère. Elles sont, au même titre que les hommes, le visage de l'Église et elles expriment aux yeux du monde l'égalité de dignité de l'homme et de la femme dans le christianisme. L'Église catholique a probablement de nombreuses leçons à tirer de cette expérience, même si elle reste

imparfaite. Je conclurai en citant Benoît XVI, qui, dans l'une de ses homélies lors des JMJ de Cologne, le 20 août 2005, a déclaré : « L'absolutisation de ce qui n'est pas absolu mais relatif s'appelle totalitarisme. » En refusant d'ouvrir le débat sur le sacerdoce féminin et en absolutisant le caractère relatif du partage sexué des tâches, l'Église catholique fait bien acte de totalitarisme.



Première table ronde

DES FEMMES ORDONNÉES :

UNE RÉALITÉ INTERNATIONALE

Pourquoi ordonner ?

Patricia Fresen

C'est très stimulant d'être aujourd'hui parmi vous, membres de Femmes & Hommes en Église. Depuis 30 ans, votre mouvement s'est engagé pour la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes, a lutté contre la domination et la discrimination et s'est investi, comme dans ce colloque, pour générer le dialogue parmi celles et ceux qui travaillent pour le changement dans la diversité des approches. C'est un privilège de participer à ce dialogue.

1 – Les ordinations de 2002 sur le Danube et les ordinations suivantes

Sept femmes catholiques romaines ont été ordonnées le 29 juin 2002 sur le bateau « Passau », sur le Danube. Ce fut une formidable percée vers la justice et la revendication pour l'égalité des femmes et des hommes dans l'Église catholique romaine. Les médias ont rapporté l'évènement, les échos et l'espoir qu'il a suscité à travers le monde, conscients de l'importance de ce qui s'était passé. Le Vatican a pris celui-ci également très au sérieux et l'a montré par l'excommunication des sept femmes qui a suivi ; leur excommunication a été signée par 12 cardinaux et archevêques. Si cette ordination ne devait avoir aucune conséquence, le Vatican l'aurait tout simplement ignorée.

Depuis lors, plusieurs ordinations de femmes ont suivi chaque année. Une femme fut ordonnée à la prêtrise, en 2003, à Barcelone et six femmes au diaconat à Passau en 2004. Geneviève Beney (qui est ici, aujourd'hui, à la table ronde) fut ordonnée en juin 2005 à

Lyon, première femme française à être ordonnée en tant que prêtre de l'Église catholique romaine. En juillet 2005, au Canada, quatre femmes furent ordonnées prêtres et cinq autres, diacones.

Toutes ces ordinations furent en majorité des ordinations publiques. Il y a eu également un certain nombre d'ordinations privées, dites « de catacombes » pour des femmes qui ne peuvent être ordonnées publiquement pour des raisons professionnelles.

Cette année 2006 verra l'ordination en Suisse de la première femme suisse, ordonnée en même temps que quelques autres femmes. Un groupe de femmes encore plus important seront ordonnées le 31 juillet de cette année, à Pittsburgh, aux États-Unis.

Le nombre de ces ordinations s'accroît d'année en année. À présent, il y a plus de 100 femmes en Europe et en Amérique du Nord qui suivent le programme de préparation à la prêtrise. En Europe, il y a des femmes se préparant à l'ordination en Allemagne, en Autriche, en France, en Suisse, aux Pays-Bas et en Suède. Aux États-Unis et au Canada, un groupe très important de plus de 80 femmes se préparent à être ordonnées. Dans d'autres pays, comme l'Inde ou le Mexique, des femmes se manifestent. Les femmes prêtres catholiques romaines sont maintenant une réalité internationale.

Trois de ces femmes prêtres ont par la suite été ordonnées évêques par plusieurs évêques (des hommes, bien entendu) dont les identités doivent être protégées. La seule raison pour laquelle ces femmes ont été ordonnées évêques était le fait qu'à leur tour

elles pourraient ordonner des prêtres, sans être enfermées dans les structures hiérarchiques de l'Église.

2 – Les réactions perçues de la part de la société et des Églises
au sujet de cette nouvelle réalité

Nous recevons de très nombreuses lettres et courriels de soutien et d'encouragement de la part de gens dans le monde entier. La plupart d'entre eux sont des catholiques romains. Les gens se pressent également aux cérémonies d'ordination et, par la suite, apportent leur soutien aux femmes qui ont été ordonnées. Les gens manifestent aussi un grand attachement à nos célébrations de l'Eucharistie et il y a de nombreuses demandes pour des baptêmes, des mariages, la confession, et l'onction des malades pour ceux qui souffrent ou qui sont en fin de vie.

Il y a aussi de nombreux prêtres et même des évêques qui nous soutiennent en privé, mais l'attitude de l'Église catholique romaine officielle reste toujours aussi dure et inflexible. Il faut cependant noter qu'il n'y a pas eu d'autres excommunications depuis le décret concernant les sept premières femmes ordonnées en 2002. Mais quand le frère Ed Cachia du Canada a déclaré publiquement son soutien à l'ordination des femmes dans son pays, en 2005, il a été destitué, n'étant plus autorisé désormais à exercer son ministère de prêtre.

La société est souvent en avance par rapport aux Églises dans sa compréhension et sa pratique de la « gender equality » (rapport dans l'égalité des femmes et des hommes). La Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne et les Constitutions de nombreux pays, dont le mien, l'Afrique du Sud, affirment, en priorité, l'égalité femmes/hommes (gender equality). Beaucoup de personnes dans la société approuvent et

soutiennent l'ordination des femmes comme conforme à la justesse de la relation femme/homme et à la justice, tout simplement. Dans un récent rapport sur les femmes et les religions, au Conseil de l'Europe, fut souligné le fait que les religions sont souvent un handicap pour les droits des femmes en tant qu'êtres humains. L'opposition vis-à-vis de l'ordination des femmes dans l'Église catholique fut citée comme symptomatique des réticences, de la part des religions institutionnelles, d'agir comme levier pour la promotion de l'égalité femme/homme. Un nombre croissant de législateurs reconnaissent l'importance des symboliques religieuses pour faire progresser la culture politique. Ils reconnaissent que même dans une société de plus en plus sécularisée, l'insistance des Églises sur les inégalités femme/homme a un impact significatif dans la vie sociale et politique. Dans ce contexte, la décision d'ordonner prêtres des femmes doit être considérée comme prophétique avec le but de mettre en cause les structures patriarcales de l'Église. Par ailleurs, dans d'autres traditions religieuses telles que l'islam ou le judaïsme, l'admission des femmes au leadership dont elles étaient jusqu'ici exclues montre que les traditions abrahamiques ne sont pas synonymes d'injustice dans le rapport femme/homme.

L'acte liturgique d'une transgression de règles humaines et non divines, édictées par des personnes uniquement de sexe masculin, en ordonnant des femmes, a sans aucun doute un impact sur l'Église catholique romaine elle-même et sur les autres Églises et traditions religieuses. Les femmes prêtres sont déjà une réalité internationale et leur existence même est provocante.

Il y a bien sûr aussi beaucoup de personnes dans la société et les Églises qui n'acceptent pas encore ou n'accepteront pas l'ordination des femmes, et qui pensent que les

femmes sont par nature inférieures aux hommes et qu'elles devraient rester à leur place.

3 – Obéissance prophétique (et non « désobéissance prophétique » - bien que la désobéissance puisse être impliquée)

Il est déplorable que l'Église catholique romaine soit encore influencée par la vision gréco-romaine et plus tard augustinienne, considérant les femmes comme intrinsèquement inférieures aux hommes. Cette vision du monde est reflétée dans le Droit Canonique et les structures d'Église. En face de cette vision du monde, notre communauté de femmes ordonnées ou de femmes bientôt ordonnées est convaincue qu'elle est appelée à une obéissance prophétique :

- l'obéissance prophétique implique de prendre parti pour la justice en face de l'injustice et de la discrimination ;

- dans le cadre de l'obéissance prophétique, notre compréhension de l'autorité et de l'obéissance change. Le rôle de l'autorité n'est pas de donner des ordres mais d'appeler la communauté, mettant ses membres au défi d'être vraiment ce qu'ils avaient dit qu'ils seraient. L'obéissance prophétique nous fait avancer vers la co-autorité, la co-obéissance et l'interdépendance ;

- l'obéissance prophétique peut à certains moments exiger la désobéissance à une loi injuste au nom du règne de Dieu.

4 - Pourquoi ordonner ?

Nous sommes conscientes du danger de se compromettre avec un système corrompu. Puisque le système dualiste clerc/laïc dans l'Église a été corrompu par l'abus du pouvoir, pourquoi ordonner des femmes ? Ne deviennent-elles pas ainsi complices de ce système hiérarchique ?

Nous ordonnons des femmes pour les raisons suivantes :

1 – Parce que, depuis des siècles, les femmes ont été injustement exclues du sacerdoce, nous devons revendiquer pour les femmes leur droit, égal à celui des hommes, d'être ordonnées. C'est en premier lieu une question de justice.

2 – Nous pensons que nous avons à réformer les structures ecclésiales de l'intérieur.

3 – En ordonnant des femmes, nous ré-imaginons, re-structurons, re-formons la prêtrise et donc, dans une certaine mesure du moins, l'Église.

Nous pensons qu'il est possible de vivre et de construire un nouveau modèle de prêtrise. Voici donc quelques-unes des pistes par lesquelles nous nous efforçons d'éviter le piège du dualisme et du cléricalisme.

- * Pour les femmes prêtres, la prêtrise ne participe pas d'une structure de pouvoir. Nous essayons de la voir et de la vivre comme un ministère d'autorité (leadership) mais non comme une domination ou une exclusion.

- * Nous reconnaissons les dons, les talents et la responsabilité de chaque personne dans une différenciation des ministères et nous vivons et travaillons ensemble en communauté.

- * Nous n'avons pas une obligation de célibat, en fait nous n'établissons pas un lien entre célibat et prêtrise.

- * Les femmes ordonnées ne promettent pas obéissance à l'évêque.

- * Nous sommes des femmes ayant également une activité professionnelle. Nous sommes indépendantes de l'Église et chacune, d'une manière ou d'une autre, gagne sa vie. La dépendance financière des prêtres vis-à-vis de leur évêque est un aspect très fort de la structure de pouvoir dans l'Église hiérarchique.

- * Nous ne nous donnons aucun titre. Nous n'avons aucun équivalent pour « Père » une fois que nous sommes ordonnées. Nous ne

nous référons pas à nous-mêmes ou les unes aux autres comme « Révérendes ». Nous ne pensons pas que nous sommes plus révérendes que quiconque. Ceci fait partie de la « désacralisation » de la prêtrise, que nous voyons comme un ministère (de service), pas comme une structure de pouvoir qui nous met à part.

* Les vêtements liturgiques, calices, étoles, sont simples, plutôt que raffinés ou coûteux. Les évêques ne portent pas de mitre ni de crosse, ce qui les ferait paraître plus grandes et plus importantes que toutes les autres personnes.

* Nous avons un modèle inclusif de célébration de l'eucharistie.

* Nous sommes consciemment et délibérément œcuméniques.

Nous sommes conscientes cependant du danger de nous compromettre désormais avec la hiérarchie de l'Église du fait que nous sommes membres du clergé. C'est là peut-être notre plus grand défi. Notre prière, c'est que, tandis que nous nous efforçons de vivre

l'obéissance prophétique sous l'impulsion de l'Esprit de Dieu, l'ordination des femmes puisse continuer à affecter profondément les relations entre les femmes et les hommes dans la société et dans l'Église. Qu'elles puissent devenir un vecteur de progrès, de paix et de partenariat dans la société et dans les Églises.

Courriel : fresen@forestfactory.de

Sites Internet : www.virtuelle-dioezese.de et

www.romancatholicwomenpriests.org



« Et toi ? »

Geneviève Beney

J'ai été ordonnée il y a seulement six mois. J'ai donc peu de recul. Ainsi, je vous présenterai mon témoignage par petites touches m'attardant un peu plus sur « le problème de la communauté » qui préoccupe beaucoup d'entre vous.

En fait, tout n'a pas commencé avec l'ordination du 2 juillet dernier. Il me faut revenir en arrière : au moment où j'ai reçu l'appel concret à aller vers la prêtrise. En effet, je ne

me serais pas lancée dans l'aventure si je n'avais pas été sollicitée par d'autres personnes. Je ne me suis pas « faite prêtre moi-même ». J'ai vécu appel, formation et ordination à l'intérieur d'un groupe constitué, groupe qui se vit comme communauté catholique réformatrice et de plan international.

1) Je ne me suis pas appelée moi-même, il y a bien eu appel de l'Église. Quand, en 2002,

j'ai entendu parler de l'ordination des sept premières femmes sur le Danube, je me suis réjoui car j'ai pensé qu'une porte s'ouvrait pour les jeunes filles à venir. Mais je ne me sentais pas directement concernée. Je me disais : « Je suis trop vieille. » Puis j'ai appris l'ordination de Patricia, à Barcelone, en 2003 et aussi qu'elle commençait à préparer un nouveau groupe de femmes. Une amie, en contact avec les évêques du groupe, m'a mise devant la réalité suivante : « Ce nouveau groupe en formation est constitué de femmes de plusieurs nationalités mais il n'y a aucune Française. » Et cette amie a ajouté cette question très courte mais percutante : « Et toi ? » Là, je me suis sentie vraiment interpellée, non pas seulement par une personne mais par toute une communauté, derrière. Cette communauté qui me semblait lointaine, là-bas en Allemagne, tout à coup m'appelait personnellement, très concrètement.

Après contact avec les responsables Gisela, Patricia et Christine, j'ai commencé la formation. Quand, au bout de quelque temps, Patricia m'a demandé de discerner si j'étais prête à être ordonnée diacre, j'ai senti une grande joie. Cette demande venait confirmer, de façon encore plus concrète, l'appel reçu. C'était l'appel à une vocation presbytérale, appel que j'attendais depuis mon enfance, mais qui avait toujours été étouffé et impossible à formuler, pour la seule raison que je suis de sexe féminin. Là, enfin ! l'appel était clairement verbalisé par d'autres personnes en tant que membres de l'Église.

2) En ce qui concerne la formation qui est centrée sur la pastorale, c'est bien par d'autres chrétiens qu'elle m'a été transmise et pour d'autres que je l'ai travaillée et approfondie. Et si j'ai suivi cette formation principalement par Internet, car je ne pouvais pas me déplacer facilement jusqu'en

Allemagne pour participer aux rencontres, cela n'a pas été un obstacle à la dimension communautaire. Depuis le début et jusqu'au diaconat puis jusqu'au presbytérat, j'ai été en relation régulière avec les évêques et avec les autres femmes allant vers l'ordination. Notamment, la création d'un groupe Yahoo m'a permis d'être en relation constante avec les neuf femmes qui se préparaient à être ordonnées sur le Saint-Laurent. En fait, nous étions 10 femmes à cheminer ensemble vers le sacrement de l'ordre. L'échange entre nous fut intense, basé sur une communion d'esprit et un soutien mutuel. Nous avons construit entre nous un lien communautaire très fort, malgré notre éloignement.

3) Je ne me suis pas ordonnée moi-même. La décision d'aller jusqu'à l'ordination a été prise suite à un discernement avec d'autres personnes et l'accord des évêques femmes. Il y a bien là une dimension communautaire.

Enfin, je ne me suis pas imposé les mains toute seule, mais ce sont des hommes et des femmes qui m'ont imposé les mains (des évêques, des prêtres, hommes et femmes, et aussi tous ceux et toutes celles qui l'ont souhaité parmi l'assemblée réunie aussi bien à Passau qu'à Lyon).

Un premier trait que je veux souligner avec force est donc que notre groupe de femmes ordonnées est bien une communauté chrétienne à dimension internationale, communauté qui appelle des femmes de façon concrète et pas seulement en posant de grands principes sur la possibilité ou non de les ordonner. Je dois dire que je vis de façon très positive le fait que le groupe « Femmes ordonnées dans l'Église catholique romaine » tire les conséquences pratiques des recherches théologiques et bibliques réalisées depuis de nombreuses années en France et de par le monde, concernant les

ministères féminins. J'ai été tout de suite en accord avec ce féminisme pragmatique qui dépasse le féminisme revendicateur ou suppliant pour devenir un féminisme égalitaire qui fait face dans l'action selon un mode non-violent, c'est-à-dire qui met son but dans ses moyens. En l'occurrence, notre but est de supprimer l'injustice que l'Église commet en n'appelant pas les femmes à tous les niveaux de responsabilité et à tous les ministères. Nos moyens d'action tentent de toucher la conscience des personnes qui perpétuent cette injustice, notamment dans la hiérarchie catholique. Notre transgression de la loi canonique par rapport à l'ordination nous approche du but : en effet, elle annule l'injustice car elle prend en compte tous les charismes effectifs des femmes.

Le deuxième trait que je veux aussi souligner fortement, c'est l'aspect nouveau du ministère.

Ce ministère renouvelé se trouve déjà en tant que tel dans la formation : je ne donne pas, ici, les détails de cette formation. Je précise seulement ce qui en constitue, pour moi, l'originalité très motivante et qui me semble très fructueuse : c'est la grande part laissée à la recherche et à l'initiative personnelle, en échange avec d'autres. Par exemple : l'unité 2, parmi d'autres questions à approfondir, propose d'inventer une liturgie du baptême en tenant compte du rituel traditionnel... mais en l'enrichissant. L'unité 7, réflexion sur la sexualité et les relations humaines, a été l'occasion d'un échange très profond avec les femmes d'Amérique du Nord se préparant en même temps que moi au presbytérat.

De même, outre la réflexion théologique sur le sacrement lui-même, la retranscription du rituel d'ordination a nécessité de ma part tout un travail sur le langage, dans le sens d'un vocabulaire inclusif : hommes et femmes, Dieu Père et Mère...

À l'évidence, j'ai considéré la formation pastorale ainsi que la première étape du diaconat comme une préparation au ministère ordonné, mais bien plus encore comme faisant partie intégrante de celui-ci, comme un service au cœur duquel la réflexion et la pratique sont sources du renouvellement.

Ce qui semble se dessiner depuis mon ordination est également de cet ordre-là : ministère renouvelé pour le service des autres mais sans idée préconçue quant à sa forme concrète et communautaire.

Mon ministère se précise à la fois dans ce qu'il change et ce qu'il ne change pas.

Pour moi, ce qui n'a pas changé c'est que je suis toujours mariée et que mon mari me soutient plus que jamais ; mieux, mon engagement a resserré les liens de notre couple mixte catholique/protestant sur le plan spiritualité.

Ce qui n'a pas changé, c'est que nous partageons toujours les aspects plus matériels de la vie quotidienne : repas, ménage, courses... Ce qui n'a pas changé non plus, c'est le temps important que nous accordons à la vie associative, parfois en commun, parfois chacun de notre côté. Je n'ai plus d'activité professionnelle proprement dite, mais je suis bénévole active dans diverses associations, par exemple, et j'en passe :

- j'assure les permanences de la bibliothèque de mon village ;
- toujours au village, j'aide à l'édition d'un petit journal d'une association citoyenne ;
- je participe aux chantiers archéologiques et aux recherches d'une association d'histoire locale ;
- je milite à l'ADFI du Gard, association qui lutte contre les sectes ;
- je suis la marraine d'une petite fille du Burkina Faso dans le cadre de l'association Orphelins Sida international, que j'ai connue par Chrétiens et Sida...

Par contre, mon engagement dans la pré-

trise a entraîné des changements sur trois plans principaux : ma vie de prière, les demandes pastorales, les contacts.

1) Ma vie de prière s'est approfondie, principalement dans sa dimension universelle.

2) Des demandes pastorales qui ne m'avaient jamais été adressées auparavant sont apparues : demande de soutien dans la prière, demandes de bénédiction, demande de confession ; une maman du village a souhaité que je fasse le catéchisme pour ses enfants, un groupe a demandé un échange sur l'ordination des femmes, un prêtre homme m'a proposé une concélébration ; j'ai participé à l'élaboration de la liturgie pour l'onction des malades d'une amie qui habite en Australie ; et puis, Patricia m'a demandé de la seconder dans l'accompagnement au discernement et à la formation des candidates françaises à l'ordination...

3) Les contacts se sont multipliés. J'ai reçu un grand nombre de messages ou de lettres de personnes qui m'ont soutenue et encouragée, en provenance de toute la France et de personnes de tous âges, en provenance aussi bien de non-croyants que de croyants et, parmi ces derniers, presque autant de la part de catholiques pratiquants que de catholiques éloignés de l'Église en tant qu'institution. J'ai eu des visites inattendues, parfois de personnes qui s'étaient déplacées de loin. Puis, j'ai découvert avec bonheur que des personnes abonnées à la revue Les Réseaux des Parvis habitaient non loin de chez moi alors que je ne le savais pas. Dans mon petit village de 220 habitants, dans le sud de la France encore très traditionnel, je suis moins isolée : c'est un grand changement.

C'est ainsi que j'ai eu l'idée de proposer aux personnes qui sont venues à mon ordination, à d'autres qui n'avaient pas pu être présentes, à ceux et celles qui m'ont contactée... de nous unir tous les premiers diman-

ches du mois dans la prière, en posant un geste symbolique, au choix, pour signifier notre communion les uns avec les autres et avec toute l'Église. Beaucoup m'ont dit qu'ils ou elles le faisaient.

Mes relations avec les personnes de mon village et alentour n'ont pas changé : cela signifie que je suis restée la même. Toutefois, l'attitude des catholiques pratiquants a été très pénible : une personne m'a fait des réflexions méchantes et les autres « comme si de rien n'était, comme si rien ne s'était passé » ; silence sur le sujet, du moins en ma présence. Il est vrai que l'évêque de Nîmes a qualifié mon ordination, je cite, « de grave faute et qu'aucune communauté ne pouvait me soutenir ».

À ce propos, voici une anecdote significative : en septembre et octobre, le nouveau prêtre du secteur, malade, n'a pu assurer son ministère. Péniblement, d'autres prêtres remplaçants ont assuré un service minimum : une messe par dimanche pour les 13 villages concernés. Personne n'est venu me chercher en tant que femme prêtre, alors que j'étais là à portée de main, disponible, et prête à rendre tout service pastoral nécessaire. Un peu tristounet, mais prévisible : déjà en 2000, alors qu'il n'était même pas encore question d'ordination pour moi, mes propositions de services pour le diocèse avaient été rejetées, sans raisons très claires.

Mais je ne suis pas pessimiste. Mon ordination a des conséquences heureuses :

a) C'est, bien sûr, le don d'un sacrement, pour moi et pour les autres. Mon ministère se précise et grandit : l'ordination a mis en évidence, authentifié et renforcé ma disponibilité.

b) Par la médiatisation importante autour de la cérémonie de Lyon, il y a eu de fortes retombées dans l'opinion publique : c'est un sujet dont on parle beaucoup en ce

**Je ne pars pas
des communautés locales
pour aller vers l'universel ;
dans notre monde globalisé,
il faut envisager
le mouvement inverse.**

moment...

c) Donc, médiatisation importante sur le plan international : du coup, le silence imposé par Jean-Paul II à propos de l'ordination des femmes a été rompu...

d) Des femmes m'ont dit que je leur avais rendu espoir et courage ; des chrétiens qui s'étaient éloignés depuis longtemps de l'Église et d'autres qui désespéraient de la situation ecclésiale actuelle m'ont dit que je les avais remis debout...

e) Je crois fermement que notre transgression de femmes a remué des choses. En effet, la réaction de condamnation sévère de la part de Rome et de la plupart des évêques prouve qu'il s'agit d'un réflexe de peur et de défense chez eux, donc d'un début de prise de conscience.

Comme les autres femmes prêtres, à ma manière et en restant moi-même, j'essaie de défricher et d'ouvrir des pistes pour un ministère renouvelé.

J'ai la conscience aiguë d'être dans le paradoxe d'un ministère sans communauté fixe mais qui me situe dans une dimension communautaire universelle. Je ne pars pas nécessairement des communautés locales pour aller vers l'universel ; je pense que dans notre monde actuel, globalisé, il faut au contraire envisager le mouvement inverse. Par ailleurs, j'entends par « communautés locales » non pas tant des églises locales

géographiques que des églises locales au sens de « lieux de vie chrétienne », voire « lieux de vie, tout court ». Il en est ainsi dans nos réseaux réformateurs, et cela devient de plus en plus vrai pour les paroisses traditionnelles : ce qui relie les membres de ces lieux de vie, portions de l'Église universelle, c'est souvent bien plus une communion d'esprit qu'une unité géographique. Aujourd'hui, les communautés humaines sont non seulement plurielles mais fluctuantes : et les communautés chrétiennes n'échappent pas à cette réalité.

Les personnes bougent, les relations changent, peu de gens passent toute leur vie au même endroit comme auparavant, pour des raisons professionnelles, familiales ou historiques. Il y a donc des flux migratoires aux causes diverses, des communautés qui se font et se défont, des personnes qui passent de l'une à l'autre, d'autres qui appartiennent à plusieurs en même temps, d'autres encore qui sont à la marge ou au dehors...

Tout ceci constitue la société actuelle et le Corps du Christ incarné, maintenant. Cela suppose une pastorale différente, des ministères différents. À assemblées, au pluriel, à géométrie variable, ministères, également au pluriel, en constant devenir.

Voilà comment je me situe, dans le devenir de cette expérience nouvelle d'être femme prêtre, dans la disponibilité de ce ministère presbytéral à réinventer.

Merci.



Disponible !

Michèle Jeunet

D'abord quelques mots de présentation et de précision. Je suis née il y a 55 ans dans une famille incroyante et, par choix personnel, à l'âge adulte, j'ai demandé le baptême. Du moment même où j'ai découvert le Christ, j'ai entendu un appel à être prêtre. Et cet appel ne m'a pas quittée !

Une des grandes chances de ma vie a été de rentrer dans une Congrégation religieuse qui m'a permis de réaliser, pour une bonne part, ce que je portais en moi. Je suis donc d'abord religieuse, heureuse de l'être, heureuse de ce célibat pour Dieu, de cette vie fraternelle et de la mission de ma Congrégation qui me permet déjà, pour une part, de vivre une vie d'apôtre et de pasteur.

Cet appel ne se situe donc pas dans le cadre d'un ministère de prêtre diocésain mais dans celui qui peut associer vie religieuse et presbytérat. C'est le cas de la majeure partie des religieux apostoliques qui sont à la fois religieux et prêtres, comme par exemple les Jésuites et les Dominicains. Prêtres, ils le sont pour le service de leur communauté et pour la mission confiée. C'est dans ce cadre qu'il pourrait y avoir pour moi discernement et confirmation de mon appel. C'est pourquoi le titre de mon témoignage comporte le mot disponible. J'ai tout à fait conscience que l'on ne peut que se proposer pour ce ministère mais que la confirmation doit venir de l'Église, quelle qu'en soit l'instance : aux premiers siècles, elle venait de la communauté rassemblée qui élisait ses pasteurs ; actuellement pour

les prêtres diocésains, elle vient de l'équipe de discernement du séminaire ; pour les religieux, elle vient des Provinciaux qui appellent un certain nombre de leurs religieux. Ce qui fait qu'on peut désirer être prêtre et ne pas le devenir grâce à un travail de discernement que font conjointement la personne concernée et l'instance ecclésiale. Ce n'est donc en aucun cas un droit à revendiquer, mais ce qui est légitime, et qui est requis, c'est l'offrande d'une disponibilité. Un religieux dominicain, par exemple, au bout d'un certain temps de formation, se verra appeler à l'ordination par les responsables de l'Ordre, si ceux-ci jugent réelle sa vocation et le trouvent apte à ce service, s'ils jugent que son ordination sera utile à la communauté, aux gens à qui il sera envoyé, profitable à l'annonce de l'Évangile.

Ce que je viens de décrire se fait dans les ordres apostoliques masculins. À ma connaissance, peu de gens remettent en cause ce fonctionnement. Beaucoup sont heureux de bénéficier du ministère de ces religieux-prêtres à qui l'Évangile doit beaucoup, par sa liberté de mouvement, son audace apostolique, sa diversité d'engagements. Tout cela est possible si vous êtes religieux au masculin mais impossible si vous l'êtes au féminin ! La comparaison suivante sur un point précis en donne un bon exemple.

Comparons un Centre spirituel, par exemple tenu par des Carmes. Il y en a un en région parisienne bien connu. La plupart sont religieux-prêtres. Leur communauté

célèbre l'Eucharistie avec tous ceux qui vivent des temps forts spirituels dans leur centre. Ceux qui le souhaitent peuvent aussi bénéficier auprès d'eux du sacrement de réconciliation. Comparons-le avec un autre, celui où je suis, animé par ma communauté (de femmes !). Pour notre communauté et pour l'expérience spirituelle que nous proposons à ceux qui viennent, nous tenons à cette Eucharistie quotidienne et à cette possibilité du sacrement de réconciliation. À la différence des Carmes, il nous faut chercher (avec beaucoup de difficultés souvent) des prêtres, évidemment extérieurs. C'est un handicap au cœur même de la mission qui est la nôtre. Pour le reste, animation, accompagnement spirituel, prédication, formation spirituelle, nous le faisons au titre de notre baptême. Nous avons à cœur que des laïcs, hommes et femmes, y collaborent avec nous. Nous travaillons ainsi à décléricaliser ces activités.

Tous les ordres religieux féminins n'animent pas des Centres spirituels et n'ont pas cette vocation, mais toutes pourraient avoir des prêtres pour le bien spirituel de leur communauté. Les Frères de St Jean de Dieu sont hospitaliers. Leur vocation n'implique pas d'être prêtre. Cependant quelques-uns le sont pour le service de la Communauté et des malades auxquels ils sont envoyés. Ceci est possible pour des religieux, impossible pour des religieuses. Et nous en connaissons la raison : les femmes du fait qu'elles sont femmes seraient incapables de recevoir une ordination ! Je tenais d'abord à dire cela pour bien situer le contexte de ma disponibilité. Je suis également favorable à des prêtres mariés, hommes ou femmes ; mais pour moi mon appel se situe dans le cadre de mon engagement au célibat dans un ordre religieux et de sa mission.

Ensuite, vous dire pourquoi je suis là. Le mot qui me vient au cœur, c'est celui de pro-

testation. Oui, je veux protester publiquement contre cette situation d'exclusion des femmes des ministères ordonnés dans l'Église catholique romaine. Et je remercie les organisateurs de ce colloque de m'en donner l'occasion. Je me suis jusque-là imposé le silence sur cette question et j'ai essayé loyalement de comprendre les raisons invoquées. Aucune n'est arrivée à me convaincre. Parler aujourd'hui pour moi, c'est une façon publique d'exprimer mon objection de conscience. Car la question de fond est celle de la vérité. Est-ce vrai, comme le défend la position officielle, que cette exclusion est volonté explicite du Christ, ou n'est-ce pas vrai ? Est-ce une loi divine ou une discrimination sexuelle héritée de préjugés culturels ?

Dans le premier cas, notre colloque n'a pas lieu d'être. Dans le second, la vérité nous pousse alors à refuser de toutes nos forces ce qui est tout à la fois :

- une injustice et une discrimination faites aux femmes ;
- une infidélité au Christ et à son Évangile ;
- un déficit de crédibilité de l'Église dans le monde d'aujourd'hui ;
- et une privation de forces vives et d'enrichissement dans la manière de vivre les ministères ordonnés.

Les raisons invoquées contre l'ordination des femmes ont été analysées et réfutées par beaucoup de théologiens et de théologiennes. Le dossier le plus complet sur la question se trouve maintenant dans le livre que vient d'écrire John Wijngaards (cf. réf. p. 98). Ces théologiens montrent qu'aucun des arguments n'est sérieux. Alors pourquoi cette exclusion est-elle maintenue dans l'Église catholique romaine ? Quels obstacles cela rencontre-t-il, de quelles révolutions est-ce porteur ? Il y a de nombreuses explications. Parmi elles, j'ai choisi ce matin

d'en pointer trois :

1 - Ordonner des femmes prêtres, c'est aller jusqu'au bout d'une subversion, et d'une heureuse subversion des modèles figés du masculin et du féminin.

Il y a 20 siècles, au début de l'aventure évangélique, il y avait tout, grâce à la nouveauté du Christ, pour briser le concept inégalitaire et figé du rapport hommes/femmes, comme par ailleurs, il y avait tout pour rendre illégitime la pratique de l'esclavage. St Paul l'avait bien compris en déclarant qu'en Christ, il n'y a plus de distinctions entre Juifs et Grecs, entre esclaves et hommes libres, entre hommes et femmes car tous sont un dans le Christ (Ga 3/28).

Mais peu à peu les communautés chrétiennes, par désir d'intégration, besoin de se faire accepter par la société païenne, ont trahi en partie cet aspect libérateur de l'Évangile. Je dis bien en partie car ce ferment de libération contenu dans l'Évangile a toutefois, malgré tout, travaillé les consciences en profondeur. Cependant, en ce qui concerne l'esclavage, il y avait encore au XIX^e siècle un texte du Magistère romain pour le légitimer (Instruction du Saint Office du 20 juin 1866, signé par Pie IX). Et il a fallu attendre le concile Vatican II pour lire une déclaration ferme et définitive de son rejet comme contraire au dessein de Dieu.

Également, en ce qui concerne les femmes, la nouveauté de l'Évangile n'a pas réussi à vaincre les préjugés, les stéréotypes, les fonctions sociales différenciés selon les sexes pour les mêmes raisons : se conformer à la culture dominante pour s'y faire accepter, ceci au plus grand désavantage des femmes. Il a fallu donc attendre les progrès réalisés par la société dans l'Occident contemporain pour que ces modèles figés commencent à éclater ! Je suis de celles qui se réjouissent de cette évolution qui peut permettre à chacun et à chacune d'entre

nous d'inventer sa féminité ou sa masculinité dans une unique nature humaine qui n'est pas enfermée dans le carcan d'une définition.

Cette manière ouverte et créative de concevoir la différence des sexes est en opposition avec l'anthropologie exposée, par exemple, dans la lettre apostolique *Mulieris dignitatem* (Jean-Paul II, 1988). Dans ce texte, la féminité est définie de toute éternité et de volonté divine par la vocation à la virginité ou au mariage et la maternité. C'est une conception figée du féminin réduite à ces trois dimensions. Il est intéressant de remarquer qu'elles sont en cohérence avec le schéma classique du féminin toujours référé au masculin : une femme, c'est soit une vierge, c'est-à-dire une femme sans homme, soit l'épouse d'un homme et c'est la mère des enfants de l'homme. Cette vocation serait tellement sublime que rien d'autre ne doit l'en détourner, et surtout pas un ministère presbytéral qui est dit contraire à sa nature.

La femme que je suis, et plein d'autres avec moi, ne se retrouvent pas dans ce modèle étriqué et préfabriqué. Il s'agit pour nous d'habiter l'espace social et ecclésial, sans exclusive, en y donnant le meilleur de nous-mêmes et à tous les niveaux de services, en inventant notre vie selon les appels de l'Esprit qui s'expriment au plus profond de l'être.

2 - Ordonner des femmes prêtres, c'est aller jusqu'au bout d'une subversion, et d'une heureuse subversion d'une image de Dieu.

Avons-nous pris conscience que nous pensons toujours Dieu au masculin, ne serait-ce que par le langage ? Nous disons : « il ». Les opposants à l'ordination parlent de symbolique : le masculin symbolisant le divin et le féminin l'humanité. Il est vrai que beaucoup d'images bibliques vont dans ce

sens : l'époux, le roi, le berger etc... Mais d'abord, il y a d'autres images que l'on n'a pas valorisées mais qui disent aussi Dieu par des images au féminin. Ensuite cette symbolique est dangereuse. La formule la plus percutante pour en dire le danger, c'est celle bien connue de Mary Daly : « Si Dieu est mâle alors le mâle est Dieu ». On parle aussi de vérité de représentation du Christ : masculinité du prêtre pour représenter le Christ, qui était un homme masculin. Dans ces deux arguments, il y a une conception du sacerdoce ministériel qui en fait le représentant du sacré. Avoir des femmes prêtres, ce serait aider à casser cet imaginaire : Dieu est au delà du masculin ou du féminin. Et surtout la féminité d'une femme prêtre dirait avec encore plus de vérité que nul ne représente le Christ et qu'il est l'unique Prêtre que l'auteur de l'Épître aux Hébreux a si bien su montrer.

3-Un autre argument invoqué est celui de la différence.

Et on dira que la différence homme /femme doit s'exprimer dans des fonctions différentes. Cette utilisation de la notion de différence est elle aussi dangereuse, car elle justifie l'exclusion. Elle a été utilisée, par exemple, pour justifier l'apartheid en Afrique du Sud. Mais ce concept de différence peut être conçu tout autrement et justifier au contraire l'accès à toutes les fonctions pour qu'elles soient enrichies par la différence même.

En regardant les photos du récent conclave ou de l'Assemblée des Évêques de France, je me demandais où était le respect de la différence. Ces assemblées mono-sexuées disent plutôt un refus de l'au-tre. Être entre soi du même sexe. En fait, la situation qui est la nôtre, pour le ministère ordonné, dans l'Église catholique romaine, est celle d'un apartheid selon le sexe.

Il se trouve que cette exclusion me

concerne personnellement, mais là n'est pas la question essentielle. Qu'importe que je ne sois pas prêtre ! Mais par contre il importe que toutes les Églises chrétiennes aient des femmes exerçant des ministères au service des communautés et de l'Évangile. Nous le verrons demain, certaines Églises ont fait le pas, mais l'Église catholique romaine se fige dans son refus quant au sacrement de l'Ordre. Personnellement, je serais également heureuse de bénéficier du ministère presbytéral de femmes ! Des hommes, des femmes le seraient ! Je le vois déjà dans ma pratique d'accompagnement spirituel, certaines et certains préfèrent être accompagnés par une femme. Dans le cas du ministère presbytéral, actuellement, il n'y a pas ce choix.

Certains se demanderont peut-être pourquoi je ne fais pas le même pas que Geneviève. Je respecte son choix mais ce n'est pas le mien. Je ne veux pas m'exclure de l'Église catholique romaine. Mon choix est d'abord de refuser cet interdit de parole qui s'est abattu sur cette question depuis la lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* (1994).

Ce refus de me taire, c'est une manière pour moi de témoigner de la liberté de l'Évangile et d'œuvrer, pour ma petite part, à la liberté de penser dans l'Église. J'aimerais que nous soyons nombreuses à oser sortir de l'ombre, religieuses ou laïques, pour montrer que l'Esprit-Saint appelle aussi des femmes, et qu'il ne s'agit pas de cas isolés.

Avant de terminer : une précision pour éviter toute ambiguïté. J'appartiens donc à un ordre religieux. Les responsables pour la France (dans le jargon des religieux, cela s'appelle une Provinciale et son conseil !) m'ont donné le feu vert pour intervenir dans ce colloque et pouvoir dire la position qui est la mienne. Cela ne veut en aucun cas dire que ma Congrégation, en tant que telle, prend position sur cette question, ni que

toutes les Sœurs sont pour l'ordination des femmes. Certaines le sont, d'autres pas. Cela doit être bien clair. Ma position n'engage pas ma Congrégation. Mais cela veut dire qu'une Congrégation religieuse a accepté qu'une de ses membres puisse exprimer librement sa position. Je souhaite vraiment que cette liberté s'étende à d'autres Instituts religieux et sur d'autres sujets, car il me semble qu'un des déficits majeurs de l'Église catholique est son manque de débat interne en toute liberté. Le prophétisme de la vie religieuse rendrait un grand service à l'Église en la stimulant sur ce point.

Je me réjouis, par exemple, de la déclaration du P. Timothy Radcliffe (ancien maître général des Dominicains) dans la revue *Pèlerin* (20 oct. 2005), qui déclare tranquillement qu'aucun argument contre l'ordination des femmes n'arrive à le convaincre ! Cette même liberté, ce même courage sur ce sujet et sur d'autres, je l'espère pour beaucoup d'entre nous. Enfin, pour terminer et avec un brin de malice, j'aimerais vous lire deux confidences exprimant un désir d'être prêtres.

Voici le premier : « J'avais le sentiment



clair que ce que j'entendais dans mon cœur n'était pas une voix humaine, ni une idée venant de moi. Le Christ m'appelait à le servir comme prêtre » (Interview donné au *Los Angeles Time* du 14 septembre 1987). Et le deuxième : « Je sens en moi la vocation de prêtre,... avec quel amour, ô Jésus, je te donnerais aux âmes » (Manuscrit autobiographique dans *Oeuvres complètes, Cerf/DDB 1996, p. 244*).

Le Christ leur parlait au cœur à tous les deux et éveillait en eux le désir de le servir de cette manière. Le premier désir s'est réalisé, le second non. La raison ? Vous la devinez ! Le premier était un homme, il s'agit de Jean-Paul II, et la seconde était une femme ! Elle s'appelait Thérèse de Lisieux. Elle a été déclarée docteur de l'Église par ce même Jean-Paul II.

Chemin parcouru depuis les conférences de Dublin et Ottawa

Marie Bouclin

Jésus, un jour de sabbat, passait à travers des champs de blé et ses disciples se mirent, chemin faisant, à arracher des épis. Les Pharisiens lui disaient : « Regarde ce qu'ils font le jour du sabbat ! Ce n'est pas permis. » Et il leur dit : « Vous n'avez donc jamais lu ce qu'a fait David lorsqu'il s'est trouvé dans le besoin et qu'il a eu faim,

lui et ses compagnons, comment, au temps du grand prêtre Abiathar, il est entré dans la maison de Dieu, a mangé les pains de l'offrande que personne n'a le droit de manger, sauf les prêtres, et en a donné aussi à ceux qui étaient avec lui ? » Et il leur disait : « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat, de sorte que le Fils de

l'homme est maître même du sabbat. »
(Marc 2, 23-28)

Si je commence par citer cet extrait de l'Évangile de Marc qui nous était proposé cette semaine, c'est pour signifier au point de départ que le mouvement mondial en faveur de l'ordination des femmes s'inspire d'abord et avant tout de la vie et de l'enseignement de Jésus – ce Jésus qui nous invite à le suivre et qui a osé contester une autorité religieuse dûment mandatée. Et c'est là, justement, que se situe le discours du mouvement en faveur de l'ordination des femmes. Ce soir, mes propos porteront donc sur le chemin parcouru par le mouvement WOW (Women's Ordination Worldwide). Je ferai un bref rappel de son historique, des suites données aux résolutions passées à Dublin en 2001, nos activités entre 2001 et 2005 et le colloque d'Ottawa en juillet 2005. Enfin, je vous parlerai des projets d'avenir et le *modus operandi* que nous voulons privilégier dès la prochaine réunion du comité directeur qui aura lieu en mars prochain à Londres.

Fondation

Le réseau WOW est né au terme du Premier Synode Européen des femmes, en juillet 1996, à Gmunden en Autriche. 80 participantes au synode voulaient aborder de front la question de l'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique, en dépit de la publication quelques deux années plus tôt d'Ordinatio sacerdotalis et surtout des précisions apportées par la réponse *Ad dubitum* du préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi. Le débat officiel sur la question était désormais hermétiquement clos. Et ce, en dépit des conclusions d'une commission théologique et l'apport à l'Église de toutes ces femmes qui sont devenues expertes en théologie systématique, dogmatique et pastorale, en

exégèse, en anthropologie religieuse, en archéologie, sans parler des autres disciplines. Mais dans toute cette multitude de femmes, aucune n'est trouvée digne d'avoir accès ne serait-ce qu'au diaconat, faute d'avoir un corps d'homme. Que faire ? Comment faire changer une loi qui ne relève ni de l'Évangile, ni de la théologie, ni même de la Tradition quand on remonte suffisamment loin dans les faits ?

En 1998, Myra Poole convoque à Londres une réunion de représentantes des différents regroupements nationaux intéressés afin d'organiser un colloque international sur la question.

Colloque de Dublin 2001

À Dublin, la conférencière principale Joan Chittister décrit la tâche qui attend le jeune mouvement : « Mettre tous nos regroupements à l'œuvre pour faire évoluer la théologie de l'Église et rejoindre une masse critique des fidèles ; vivre un christianisme dangereux ; nous libérer des mandats et organiser des colloques, des débats publics comme ceux des grandes disputes du Moyen-Âge (...), des sessions d'étude, écrire ou commanditer des livres, créer des sites Internet pour assurer l'éducation permanente, préparer d'autres conférences où les femmes peuvent s'exprimer en toute liberté quoi que puissent en être les conséquences... »

Plusieurs résolutions en vue d'actions concrètes furent prises à la session de clôture de Dublin. En voici un bilan sommaire :

1. Demander au pape de révoquer l'interdiction de débattre sur l'ordination des femmes. Aucune pétition mondiale adressée directement au Saint Siège n'a été faite à ma connaissance.

2. Poursuivre le dialogue avec les évêques, les prêtres et les laïcs de nos localités. Nous le faisons avec plus ou moins de suc-

cès, car plus souvent qu'autrement, les évêques répondent, en principe, *Roma locuta est, causa finita*.

3. Appeler les responsables de l'Église catholique à restaurer le diaconat pour les femmes conformément à l'Église primitive. Nous l'avons demandé. Vous connaissez la réponse.

4. Encourager les femmes conscientes de leur vocation à faire des études en vue du diaconat et même de la prêtrise ; soutenir l'organisation de programmes de formation appropriée là où ils n'existent pas. À ce chapitre, beaucoup de travail a été fait. Des programmes ont été institués dans plusieurs pays grâce aux cours par correspondance, un séminaire virtuel et des réseaux d'appui aux candidates. Des bourses d'études sont mises à la disposition des femmes qui veulent poursuivre leurs études théologiques.

5. Promouvoir la cause par des manifestations régulières, par une journée annuelle de prière le 25 mars et par une conférence internationale tous les trois ou cinq ans. Effectivement, la tradition s'installe dans de nombreux pays de manifester en silence devant la cathédrale des divers diocèses au moment de la Messe Chrismale. Des liturgies se célèbrent le 25 mars dans tous les coins de la planète pour célébrer l'appel des femmes aux ministères. Un travail de traduction se fait pour en faciliter le partage. Un second colloque œcuménique international a eu lieu en 2005.

6. Adapter le langage liturgique pour inclure l'expérience religieuse des femmes. Ce travail se fait surtout « sur le tas » dans les petites communautés, mais aussi par la publication de liturgies par et pour des groupes féministes, basé très souvent sur le travail des théologiennes et des théologiens dans les facultés. Ces textes foisonnent surtout dans les petites églises domiciliaires

animées par des femmes perçues par leur communauté comme ayant une vocation sacerdotale.

7. Demander que Rome reconnaisse la validité des Ordres conférés à Ludmila Javrova et autres de l'Église du silence (en l'ancienne Tchécoslovaquie, par exemple). Ça s'est fait.

8. Trouver de l'aide financière pour aider celles et ceux qui ont perdu leur situation en raison de leur revendication de l'ordination des femmes. Certaines agentes de pastorale ont trouvé une nouvelle situation par l'intermédiaire discrète de militantes et de militants ; les professeurs qui perdent leur emploi s'en vont le plus souvent du côté des facultés œcuméniques ou protestantes...

9. Encourager les personnes qui ont subi des préjudices à dénoncer publiquement les foudres du Vatican. Certaines personnes y sont effectivement parvenues grâce aux médias ou à la publication d'un livre ou d'un article de journal. Je pense à Sœur Carmel Mc Enroy, renvoyée de son poste d'enseignante dans un séminaire américain pour avoir signé une pétition dans le *New York Times*.

10. Mettre rapidement en place un système de courrier électronique qui puisse faciliter le travail en réseau des associations. Ce réseau est en place depuis 2002.

11. Enfin la Conférence a proposé que l'étoile violette soit adoptée comme symbole international de la cause de l'ordination des femmes.

Voilà pour le bilan de Dublin.

Entre deux conférences...

Le comité directeur de WOW s'est rencontré trois fois : à Salzbourg en 2003 pour se doter d'une constitution. Et comme les sept femmes ordonnées sur le Danube venaient d'être excommuniées, nous avons adressé une pétition à Rome pour lever la sanction.

Peine perdue. Nous avons aussi préparé une lettre destinée à tous les canonistes de nos divers pays et aux membres de la curie romaine, leur demandant de changer le libellé du canon 1024 pour qu'il se lise *persona baptisata* au lieu de *vir baptisatus*. Aucune réaction, sauf d'un canoniste réputé qui nous a dit de jouer plutôt la carte des droits de la personne. Les deux rencontres subséquentes, en 2003 et 2004, ont surtout été consacrées à la préparation du colloque 2005.

Ottawa 2005

Le thème du colloque d'Ottawa en dit long sur sa visée : rompre le pain, rompre le silence. Le Christ appelle les femmes au leadership. L'Eucharistie et la Parole sont au cœur de nos préoccupations, et le Christ appelle aussi les femmes à être « maîtres de la Parole, ministres des sacrements et guides de la communauté », pour reprendre le titre du document de la Congrégation pour le clergé de 1999. Le mot d'ordre de WOW étant « un sacerdoce renouvelé dans une Église renouvelée », quel modèle de leadership allions-nous privilégier dans une communauté de disciples égaux ? Chose assez étonnante, nos conférencières n'ont pas fait porter leur propos sur le leadership comme tel, ni les qualités que devraient posséder, par exemple, celles qui aspirent aux ministères ordonnés. Pour résumer très brièvement, elles nous ont plutôt incitées à ne plus militer pour l'ordination dans l'institution patriarcale actuelle. Mieux vaudrait reconnaître dans nos communautés les charismes de l'Esprit déjà à l'œuvre. Elisabeth Schüssler Fiorenza en dresse une longue liste : ministère d'engagement au niveau politique, ministère de guérison, ministère d'enseignement, ministère des beaux-arts, et ainsi de suite (son texte intégral sera publié sous peu en français au site

WOW2005). Rosemary Radford Ruether, pour sa part, nous met en garde contre le cléricalisme, ennemi juré de l'égalité et de la justice : au lieu de nous accrocher, à l'instar du clergé actuel, à l'avoir, au savoir et au pouvoir, nous devons plutôt aspirer à l'être, au partage et au service. Une table ronde et quelque 40 ateliers ont fourni à plus de 500 personnes un lieu propice pour échanger sur tous les aspects de la lutte pour l'égalité de droit et de fait des femmes dans l'Église catholique. Aucun projet d'action précise n'émane de ce colloque.

Projets d'avenir

Du 17 au 19 mars prochain, le comité directeur de WOW [devait se rencontrer] à Londres pour son assemblée annuelle. À ce moment-là, Jennifer Stark, membre depuis 10 ans de CWO (Grande-Bretagne) [assumerait] la présidence du mouvement. Nous avons convenu qu'il ne s'agirait pas d'une simple réunion d'affaires pour régler les questions d'ordre administratif. Nos rencontres prendront l'allure d'un synode, ou plutôt d'une démarche synodale. Non pas pour faire concurrence au synode européen des femmes mais bien pour faire un bilan annuel du dossier et relancer certains projets d'actions concrètes. La démarche consistera en trois sessions de quatre étapes chacune : une brève communication d'environ 20 minutes sur un sujet déterminé, suivi d'une période d'échanges pour arriver à un consensus sur les gestes concrets à poser. Cette année, nous aborderons les thèmes suivants : Faire le bilan. Quel chemin a été parcouru dans l'exécution des résolutions de 2001, plus particulièrement en ce qui a trait au dialogue avec la hiérarchie de l'Église ? Comment rétablir le dialogue lorsque le débat est censé être clos ? Comment convaincre les hautes instances ecclésiastiques que cet enseignement est loin d'être

unanimement reçu par les fidèles ? Dans un deuxième temps, une réflexion sur l'Eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne. Peut-être pourrions-nous publier un exposé complémentaire qui reflète mieux les théologies libérationnistes et féministes de notre époque. Finalement, nous allons nous pencher sur trois nouveaux ministères possibles pour notre mouvement : i) celui de l'obéissance prophétique (dans la ligne de ce que nous venons d'entendre de Geneviève et de Patricia) ; ii) le ministère d'accompagnement des femmes appelées aux ministères ordonnées, pour les encourager à se donner la formation théologique et l'accompagnement spirituel dont elles ont besoin ; et iii) le ministère « d'irritation » (pour reprendre l'expression de nos consœurs américaines), le devoir qui nous incombe de revendiquer des prêtres pour nos communautés. Car nous sommes persuadées qu'avec la pénurie non de vocations sacerdotales mais d'hommes non mariés appelés par l'Esprit, c'est tout le système sacramental que nous risquons de perdre.

Pourquoi la synodalité ? Tout d'abord, parce que c'est une vieille et très bonne tradition ecclésiale. Nous ne sommes pas des artisanes de schisme dans l'Église : au contraire. Nous aimons l'Église et nous voulons travailler ensemble à la rajeunir et l'embellir. La synodalité est aussi une démarche marquée au coin de l'égalité des personnes, de la coresponsabilité, de la collégialité, de la communion.

Conclusion

Le mouvement international pour l'ordination des femmes prend à cœur sa vocation de rappeler à nos dirigeants actuels que pour survivre, notre Église a besoin de prêtres selon le cœur du Christ... et que l'Esprit, la Sagesse éternelle, appelle à cette vocation qui, elle, veut : hommes et femmes, person-

**Nous ne sommes pas
des artisanes de schisme
dans l'Église.
Nous aimons l'Église
et nous voulons travailler
ensemble
à la rajeunir et l'embellir.**

nes célibataires et mariées, personnes hétérosexuelles et autres. Nous allons donc continuer à revendiquer les prêtres dont nous avons besoin. La pire erreur serait de nous taire, de baisser les bras devant l'intransigeance romaine. Par crainte de l'excommunication ? Mais qui, au juste, est hérétique ici ? Celles et ceux qui veulent vivre l'Évangile ou ceux qui tiennent mordicus à l'application du Droit canonique ? Notre Église se meurt faute de sang nouveau.

Le texte évangélique du début vient nous rappeler l'obligation qui nous incombe de garder vivante la mémoire subversive de Jésus en faisant Église autrement, en redonnant à l'Eucharistie sa place centrale, pour nourrir un monde qui a faim de Dieu. L'appel de l'Esprit se fait entendre. Il est plus que temps de donner à l'autre moitié de l'humanité la possibilité d'y répondre.



Pour l'Église, contre le Vatican !

Gerd Wild

Je dois vous prévenir que je ne suis ni théologien ni historien, je n'ai aucune qualification spécifique à contribuer au sujet. Je ne peux rien que vous offrir mon témoignage personnel.

Une façon de lutter contre des lois injustes est de les ignorer. C'est ça que la fameuse Rosa Parks a fait quand elle n'a pas cédé son siège à un blanc dans un bus à Birmingham dans le sud des États-Unis, action initiatrice de la lutte pour les droits civils des Afro-Américains. C'est le chemin qu'ont pris des femmes évêques et Geneviève Beney entre autres.

Je suis pour, absolument pour !

Depuis 25 ans, mon organisation « Initiative Christenrechte in der Kirche » (équivalent de Droits et Liberté dans les Églises) a écrit des lettres au Pape et aux évêques pour demander des corrections des injustices ou pour proposer des changements dans notre Église. Sauf de très rares exceptions, nous n'avons même pas reçu une réponse formelle. Puis nous avons décidé d'avancer les choses nous-mêmes. Pendant les réunions catholiques nationales et la grande réunion œcuménique de Berlin (2003), nous avons organisé des célébrations eucharistiques interconfessionnelles contre la volonté exprimée du Vatican. Les prêtres catholiques qui participaient ont été punis (ils connaissaient leur risque), mais, depuis, tout le monde en parle et le peuple de Dieu ne va jamais plus accepter qu'on ne célèbre pas l'eucharistie en commun avec les autres confessions. De ça, je suis convaincu.

Je connais l'argument que des femmes prêtres vont perpétuer le cléricalisme dans

notre Église. C'est bien probable. Mais c'est une autre bataille et cette bataille est déjà presque gagnée. Nos paroisses se vident de prêtres. Même si, pour chaque homme, une femme était ordonnée, ça ne corrigerait pas beaucoup cette tendance. Dans le monde, le nombre des catholiques a quadruplé tandis que le nombre des prêtres est resté le même. Ça veut dire que les 100 000 communautés sans prêtre qu'il y avait au seul Brésil en 1995 auront encore moins et moins de chance qu'un prêtre passe de temps en temps. Je déteste l'expérience que j'ai eue une fois dans ma paroisse. Un prêtre remplaçant avait oublié la date. On l'attendait comme un troupeau stupide, même si notre communauté était pleine de membres qui auraient pu présider une eucharistie avec compétence et dignité. Qu'est-ce qui va changer dans notre paroisse si l'ordination des femmes avait lieu ? Très peu ! Notre assistante pastorale pourrait certainement être ordonnée parce qu'elle a plus ou moins la même formation qu'un prêtre et fait le même travail à part les sacrements. Elle ajouterait des signes de prêtre, comme l'étole, à sa « chemise de nuit » (c'est mon expression personnelle pour les vêtements liturgiques des femmes et des hommes). Si c'était autorisé par la hiérarchie, personne ne s'opposerait.

Mais le manque de prêtres est pour moi un argument absolument secondaire pour l'ordination des femmes. C'est avant tout une question de justice ! Pas seulement pour les femmes qui se sentent appelées mais pour les femmes qui ont besoin d'une femme qui les écoute. Je connais une dame

qui s'est convertie au temps de Jean XXIII, une femme alors bien réfléchie. Elle m'a raconté qu'elle ne s'est confessée qu'une seule fois dans sa vie parce qu'elle ne pouvait pas communiquer à un homme l'abus sexuel qu'elle avait subi dans son enfance. L'évêque catholique clandestin pendant la persécution communiste en Tchéquie, Davidek, a ordonné des femmes prêtres entre autre pour les envoyer aux prisons de femmes où des hommes prêtres n'avaient aucune chance de pénétrer.

Tous les arguments pour l'ordination des femmes ne sont pas nouveaux. En préparation pour ce colloque, je me suis rappelé que notre groupe avait traduit et publié une brochure des « Priests for Equality » en 1987, que la section nord-américaine de cette organisation de 2500 prêtres de 36 pays avait publiée 20 ans après la fin de Vatican II (1985) en quelques 50 000 exemplaires. J'ai perdu trace de cette organisation parce que, entre-temps, j'avais dû réaliser que le Vatican est imperméable à des arguments aussi raisonnables qu'ils soient. En 1995, deux millions de catholiques autrichiens et allemands ont signé une pétition qui demandait des réformes de l'Église, y inclus l'ordination des femmes ; il n'y eut aucune réaction de Rome et des évêques sur place. Cette pétition est à l'origine du mouvement Nous sommes (aussi) Église, que vous connaissez certainement. En Allemagne, ce fait a quand même

ouvert les yeux des laïcs de toutes les tendances qui sont organisés dans le « Zentralkomitee der deutschen Katholiken » (ZDK) et qui organisent depuis plus de 150 ans les « Katholikentage » (réunions nationales des catholiques) tous les deux ans. Le ZDK coopère avec Nous sommes Église et a fait en sorte que Jacques Gaillot par exemple soit invité et présent pour le Katholikentag de Mayence (1996).

Je crois que c'est cette insatisfaction générale avec la hiérarchie qui est à l'origine de l'ordination *contra legem* des femmes sur le Danube. C'est aussi la cause de la fondation des organisations laïques pour conseiller les femmes enceintes en difficulté après que le Vatican ait interdit la participation de l'Église officielle à ces conseils. La hiérarchie ne comprend pas que l'ordination *contra legem* des femmes et la fondation de « Frauenwürde » et « Donum Vitae » (pour conseiller les femmes) sont des initiatives pour restituer la réputation et la crédibilité de l'Église, qui perd environ 300 000 membres chaque année en Allemagne, spécialement des jeunes femmes et leurs bébés qui ne sont plus baptisés.



LA MÈRE DES FILS DE ZÉBÉDÉE, PAR MARTINE MILLET.
récit biblique d'après Matthieu, 4, 18-22 ; 20, 20-28 ; 27, 55-56.

La pasteure Martine Millet, chargée de mission auprès de l'Auditoire, espace culturel protestant, fait partie de l'équipe fondatrice de l'association Chacun-e raconte ; la Bible n'est pas un conte mais elle se raconte.

Martine Millet a tenu son auditoire sous le charme, l'inattendu, la poésie et le tragique de l'histoire de Madame Zébédée. Aucun texte écrit, que la charte de l'association interdit de donner, ne peut rendre compte de l'émotion que transmet la parole.

Laïcité, femmes, religion : la laïcité est-elle gage d'égalité ?

Jean Baubérot

Dans un ouvrage récent, Alain Touraine affirme que deux termes s'avèreraient très difficiles à transposer dans une autre langue, le terme américain « gender », le terme français « laïcité ».

Ce n'est pas complètement exact mais il n'en reste pas moins que, dans de nombreux pays, s'il n'existe pas de réticence pour la chose « laïque », il subsiste une certaine méfiance envers le terme « laïcité », qui a du mal à se débarrasser de sa connotation antireligieuse. En France, le mot « gender » suscite une certaine incompréhension. Est-ce seulement dû au terme ou à la prégnance d'une pensée essentialiste ? Le magistère idéologique va à l'encontre d'une perspective de genre comme classification sociale et culturelle du masculin et du féminin.

Quoiqu'il en soit, les choses bougent. En témoignent la Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^e siècle et, en France, une relativisation partielle de l'essentialisme qui amène à admettre - sinon à vraiment prendre en compte - le fait que la différence des sexes est socialement construite.

Ce changement, à la fois relatif et notable, ne s'est pas fait tout seul. En histoire, il faut signaler la publication (1991-1992) en cinq volumes de l'ouvrage paru sous la direction de M. Perrot, l'Histoire des femmes, dont je

m'honore d'avoir été parmi les 20 % de collaborateurs masculins.

On ne peut donc plus traiter l'histoire et la sociologie de la laïcité sans se préoccuper de savoir et de comprendre ce qui se passe au niveau de la problématique du genre et de la construction sociale de la différence sociale des sexes.

L'exposé comportera cinq points : aperçu sur la naissance, bien avant la France, d'un féminisme chrétien aux États-Unis au XIX^e siècle au sein du protestantisme américain, une occasion ratée en France, c'est-à-dire 1848, la laïcité et les rapports des femmes et de la religion sous la III^e République, les années soixante - et soixante-dix - du XX^e siècle et la laïcisation des mœurs, enfin les rapports actuels entre laïcité, genre et religion.

I-Naissance du féminisme chrétien au sein du protestantisme

Commençons néanmoins par la France, par l'évocation de Marie Gouze, plus connue sous le nom d'Olympe de Gouges, auteure de la Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne. On se souvient de l'article 10 : « Une femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit également avoir le droit de monter à la tribune. » En somme, elle représente un premier féminisme laïque qui rencontre un échec complet

et n'a aucun écho durable : par exemple, la Grande Encyclopédie de Berthelot en 32 volumes, qui représente en quelque sorte l'encyclopédie de la laïcité française au moment de son établissement, n'accorde à Olympe de Gouges qu'une petite entrée, qui évoque ses œuvres romanesques et théâtrales mais ne mentionne qu'au détour d'une phrase sa théorie du droit des femmes sans véritablement parler de sa Déclaration.

Le premier seuil de laïcisation en France, c'est-à-dire la Révolution Française et le concordat napoléonien, n'apporte rien dans ce domaine. Bien que la Révolution ait accordé aux femmes des droits civils et aux femmes mariées le droit de divorcer, le Code civil de 1804, qui attache une importance extrême à l'héritage et à la filiation, peut être considéré comme un recul. Il annule toutes les dispositions révolutionnaires en matière de droits civils pour les femmes mariées. L'inégalité de traitement qui leur est réservée est flagrante en cas d'adultère. Elles ont le même statut de totale incapacité civile que les mineurs, les délinquants et les aliénés. Les célibataires ou veuves ont davantage de droits mais pas celui d'être témoins d'actes civils et notariés ni celui d'être tutrices. L'accès à la plupart des activités professionnelles est rendu difficile.

On peut dire que dans la semi-laïcisation du premier seuil, l'homme est mis dans la sphère publique et politique (il sera électeur dès 1848, ce qui est plus précoce que les autres démocraties européennes) et la femme dans la sphère privée et religieuse (elle doit être un exemple de morale et de piété).

Par contre, au tournant des années 1820 et 1830, un féminisme va naître dans le protestantisme américain qui, lui, sera durable, et qui s'enracine dans une double préoccupation de morale sexuelle et d'opposition au racisme. Le déclencheur fut un calviniste rigoureux, William Lloyd Garrison, qui publiait à Boston *The Liberator*, dans lequel il réclama l'émancipation immédiate et complète des Noirs par rapport aux préjugés raciaux au Nord comme de l'esclavage au Sud. Or, il note que les femmes noires sont encore plus opprimées que les hommes car livrées à la « concupiscence » masculine. Garrison demande aux femmes de la bonne société protestante de Boston de lutter pour libérer les femmes noires de leur oppression.

Ses lectrices s'organisèrent, se battant notamment contre l'illégalité des mariages interracialisés, la société de Philadelphie se distinguant par la qualité de ses militantes, mais bientôt elles ne limitèrent plus leur combat au sort des seules femmes noires. En 1837 se tint le premier congrès antiesclavagiste féminin, qui fit ensuite une tournée de conférences dans les Églises où fut dénoncée l'infériorité des Noirs même quand ils étaient libres. Les femmes se heurtèrent à la résistance de certains pasteurs au nom de l'argument « Que les femmes se taisent dans les assemblées ».

Du coup, le problème du droit des femmes s'autonomisa du problème racial. Comme le dit Angelica Grimke : « Ce n'est pas seulement la cause des esclaves que nous défendons, mais celle de la femme comme être moral et responsable. » En 1838, sa sœur Sarah Grimke publia *Lettres sur l'égalité des*

sexes et la condition de la femme, qui est le premier manifeste du féminisme protocontemporain et la première entreprise d'exégèse féministe de la Bible. Par exemple, dans Genèse 3/16, « Tes désirs te porteront vers ton mari et il dominera sur toi. », elle voit une prévision de l'ordre issu du péché originel et non un commandement de Dieu ; et dans Genèse 2/18, « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide semblable à lui. », elle entend par ce mot « semblable » sa « compagne », son « égale ».

II - 1848 en France,
une occasion manquée

Certes, sous la Monarchie de Juillet, dans les milieux saint-simoniens et fouriéristes, s'ébauche, mais de façon moins forte qu'en Amérique quant aux résultats, un certain féminisme. Il faut citer Eugénie Niboyet qui amorce une lecture féministe de la Bible. Elle fait remarquer que, si la femme a été créée après l'homme, c'est que le processus de création manifeste une progression : les monstres marins, les animaux, l'homme puis... la femme, dernière créature. D'ailleurs Dieu fait shabbat, se repose après avoir créé la femme. Par ailleurs, Dieu se sert de poussière pour créer l'homme, il se sert d'un matériau humain, la côte d'Adam, pour créer la femme.

Quand, en 1848, est instauré le suffrage universel masculin, début d'un universalisme abstrait, Eugénie Niboyet voudrait que les femmes puissent être électrices et éligibles et elle demande à George Sand - qui refuse - de se porter candidate. Les participantes des clubs de femmes sont considérées comme des « excitées ».

En 1850, la loi Falloux est importante à terme pour la scolarisation des femmes puisqu'elle développe les écoles de filles, mais elle est prise dans un contexte anti-laïque. De même, et cela a des incidences pour l'enseignement des filles, ce sont les congrégations féminines qui sont à leur apogée sous le Second Empire. Ces congrégations, Claude Langlois l'a montré, représentent une possibilité pour les femmes de jouer un rôle dans la vie sociale alors que le Code civil les confinait dans la sphère privée. Par ailleurs, dans une perspective plus laïque, le ministre Victor Duruy crée des cours secondaires féminins.

Dès la fin du Second Empire, le mouvement féministe se reconstitue chez les républicains, comme par exemple Léon Richter et Maria Deraisme.

III - La III^e République laïque
et son ambivalence

À partir de l'instauration des lois laïques, une relative évolution se fait jour au niveau des possibilités d'éducation. En fait, les femmes sont l'enjeu de la guerre des deux France. Jules Ferry dit : « Il faut que la femme appartienne à l'Église ou qu'elle appartienne à la Science. » Il faut donc l'éduquer pour la détacher de l'Église. Mais il ne pense pas que la femme appartienne à elle-même, quelle que soit par ailleurs sa vie privée où le couple Ferry fonctionne comme un couple relativement égalitaire. À un niveau moins élevé, pour beaucoup de républicains moyens, le problème est le suivant : le mari ne « possède » que le corps de sa femme, le prêtre en « possède » l'âme. Cela signifie qu'une femme ne s'appartient jamais. Derrière l'anticléricalisme se cache l'antiféminisme

qu'on retrouve dans l'universalisme républicain.

Toutefois, des progrès sont permis. En 1880, la loi Camille Sée crée les lycées de filles qui ne préparent pas cependant au baccalauréat. En 1883-1885, se pose le problème de l'ouverture des facultés de médecine aux femmes, ouverture à laquelle Paul Bert est favorable. Il faut noter que la première femme admise dans une faculté de médecine le fut à Alger afin d'examiner les patientes algériennes que les médecins masculins n'avaient pas le droit d'examiner. En 1884, la loi Naquet rétablit le divorce.

En ce qui concerne les droits civils :

- en 1893, la femme séparée obtient la capacité civile ;
- en 1897, la femme peut être témoin des actes d'état-civil ;
- en 1902, elle obtient le droit de préparer le baccalauréat masculin (en 1917 sera créé un baccalauréat féminin) ;
- en 1907, une femme mariée peut disposer de son salaire et de biens réservés (cette mesure sera très lentement appliquée) ;
- en 1912, est instaurée la recherche de paternité.

La loi de 1892 sur le travail féminin, notamment l'interdiction du travail de nuit, est emblématique car elle démontre, selon Florence Rochefort, que le rôle d'épouse et de mère est devenu un rôle social et mérite protection. Les deux France s'accordent à ne voir dans la femme que l'épouse et la mère mais cette perspective peut être un levier. Le rôle social - et pas seulement domestique - va faire considérer la femme comme utile à l'État républicain laïcisateur.

Deux niveaux s'observent dans le

mouvement féministe.

- Celui des militantes, encore peu connues actuellement, au point qu'on peut parler d'histoire occultée. Il faut citer Maria Deraisme, Marguerite Durand, Hubertine Auclert, Nelly Roussel, rejointes par des hommes, Paul Bert, Ferdinand Buisson pour lequel accorder le droit de vote aux femmes pour les élections municipales aurait été une « généreuse folie », digne de la patrie des droits de l'Homme, le pasteur Tommy Fallot, à partir de sa défense de la prostituée dans laquelle il voit une victime économique, sociale et d'une représentation de la morale différente pour les deux sexes ; il se bat pour les droits civils des femmes en lien avec les Suisses et les Anglais.

- Celui de la philanthropie féminine laïque (souvent d'origine protestante mais pas seulement, les protestantes avaient l'avantage d'avoir des réseaux internationaux et des liens avec les pays plus avancés au point de vue féministe). Le Comité des dames de la Ligue de l'Enseignement peut être rattaché à cette mouvance.

Parallèlement, la fin du XIX^e siècle représente un durcissement de la représentation de « La Femme », au fur et à mesure que les femmes commencent à se faire une place et à acquérir des places réservées aux hommes. Ce durcissement se fonde sur « la science » et une sorte d'inflation de l'accent mis sur la différence des sexes, en rapport avec la différence des races faite au même moment. On le voit dans la Grande Encyclopédie. Par ailleurs, la soumission supposée de la femme au cléricalisme l'éloigne des droits politiques. Selon Pierre Rosanvallon, la femme semble, aux yeux des rationalistes de la

fin du XIX^e siècle, trop dépendante de sa biologie et, par conséquent, n'apparaît pas assez comme un véritable humain abstrait.

Entre les deux guerres, l'hypocrisie subsiste et l'Assemblée nationale accorde aux femmes le droit de vote, sachant que le Sénat le refusera, alors que des pays de culture protestante l'accordent ou l'ont accordé (Danemark 1915), mais aussi des pays catholiques (Pologne 1918, Belgique 1920, Irlande 1922) voire de culture musulmane (Turquie 1934, Albanie au même moment). Paradoxalement, c'est Vichy qui donne le droit de vote aux femmes dans son projet de Constitution, jamais appliquée à cause de l'opposition de l'Allemagne. Quand enfin le suffrage fut donné aux femmes, en 1944-45, la France était le pays démocratique où le suffrage masculin fut appliqué le plus précocement, celui des femmes le plus tardivement.

La Constitution de 1946 « constitutionnalise » la Déclaration des droits de 1789 alors que les républicains de la III^e République refusaient cela parce que c'était demandé par les juristes... catholiques. Elle est actualisée et, dans les droits nouveaux, on peut lire ceci : « La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme. » La laïcité devient également constitutionnelle.

IV- Laïcité
et rapports hommes-femmes,
la rupture des années 1970

L'établissement de la laïcité n'avait donc pas été, dans un premier temps, synonyme d'avancées de l'égalité entre les hommes et les femmes et il exista un antiféminisme laïque obéissant au

stéréotype de la femme soumise à l'influence cléricale.

En fait, surtout à partir de 1968, un nouveau seuil de laïcisation, une laïcisation des mœurs, joua cette fois au profit des femmes, dans un contexte différent de celui du conflit des deux France. De nouveaux clivages apparurent, par exemple sur la contraception, à laquelle s'opposèrent à la fois l'Église catholique et le PC et à l'IVG aussi bien l'ordre des médecins, profession où, à la fin du XIX^e siècle, dominaient les anticléricaux, que l'Église catholique. Au contraire, dans le Mouvement Maternité Heureuse, ancêtre du Planning familial, on trouve des agnostiques, des protestantes (souvent issues du mouvement Jeunes Femmes), des juives, des catholiques aussi, malgré la position officielle de l'Église mais notamment en raison des progrès de l'œcuménisme.

Chez les catholiques d'ailleurs, un dédoublement s'opère à propos de l'IVG. Le centre catholique des médecins français, avec Paul Milliez et Philippe Roqueplo, comprend plusieurs personnalités favorables à la libéralisation de la loi car ils estiment que le catholicisme n'a pas à imposer ses normes à la société. Les médias font largement écho à leurs positions. Inversement, le mouvement Laissez-les Vivre, même s'il comprend beaucoup de catholiques comme Jérôme Lejeune, se veut aconfessionnel.

La loi sur le contrôle des naissances est votée en décembre 1967, la loi sur l'IVG en janvier 1975 ; dans l'intervalle, le tournant raté d'Humanae vitae témoigne d'un raidissement avant même le pontificat de Jean-Paul II et il est significatif que ce soit sur la question de la liberté de la femme car la

contraception y joue un rôle fondamental. La contraception, encore plus que l'IVG, a produit une révolution copernicienne. La femme n'est plus réduite à une identité de mère et d'épouse englobante, on ne peut plus la regarder ainsi. Être mère et épouse n'est plus qu'une dimension possible de son identité. Les conditions matérielles ont conduit à des changements de représentation, comme le dirait une conception - partiellement - marxiste.

Un lien apparaît entre le refus du sacerdoce et le refus de la contraception. La maîtrise de la sexualité semble liée à une maîtrise équivalente du sacré. Au problème de l'égalité devant l'accès au pouvoir s'ajoute le problème anthropologique. La femme est perçue comme dangereuse, d'où la « nécessité » qu'elle soit dominée. Or, elle ne peut plus l'être dans l'ordre de la procréation.

V- Laïcité, genre, religions aujourd'hui

En 1989, au moment où s'écroule le Mur de Berlin, éclate la première affaire de foulards. Trois constats s'imposent :

- des militant/e/s laïques lient explicitement laïcité et droits des femmes pour la première fois, sur le terrain du refus de filles voilées à l'école sans que cette rencontre fasse l'unanimité. Cette position, nouvelle, d'un féminisme laïque est considérée négativement par beaucoup de féministes d'autres pays surtout anglo-saxons. Jusqu'à l'interprétation inverse : être anti-foulard est être contre le droit des femmes. Les quelques féministes américaines favorables à la position française sont catholiques. Pour l'instant, il n'existe pas de dialogue entre ces deux positions tran-

chées ;

- la laïcité française dans sa défense de l'égalité entre les hommes et les femmes semble avoir la ferveur du converti. Est-ce réellement une conversion ? Dans cette mono-interprétation du port du voile qui n'aurait qu'une seule signification, quel rôle jouent un catholicisme culturel (qui n'a pas fait Vatican II) et l'antiféminisme laïque qui a une vision de la femme soumise, une femme voilée étant nécessairement soumise malgré les démentis empiriques (cf. les femmes voilées dans les mouvements féministes à l'étranger et les deux défilés pour la Journée de la Femme le 8 mars 2004) ? D'où la question impensée en France : peut-il exister un féminisme musulman avec foulard ?

- on peut rebondir sur les possibilités de réinterprétation de l'islam en matière de relations hommes-femmes, sachant que toutes les cultures traditionnelles sont patriarcales, que l'entrée de la modernité ne favorise pas ipso facto les femmes parce que, dans un premier temps, elle exacerbe une réaction contre les idéaux égalitaires.

Sur ce point, on peut faire une analogie entre la situation des musulmans aujourd'hui et des républicains au tournant des XIX-XX^e siècles : 1/ les femmes commencent à s'émanciper et les « clignotants » de l'émancipation (les mariages plus tardifs, la poursuite des études, la diminution du nombre d'enfants, leur présence plus importante que celle de leurs mères sur le marché du travail) sont au vert ; 2/ face à une telle situation, le machisme s'exacerbe. On peut aider les femmes qui s'émancipent et diminuer les souffrances dues à la deuxième situation en distinguant deux choses,

l'irréversible, excision et mariages forcés par exemple, pour lequel aucun accommodement n'est possible, et le réversible ou l'ambivalent, port du foulard.

et un autre pari essentiel est la liberté des femmes (aussi pour faire bouger les religions). La praxis peut gagner à condition d'être intelligente pour être efficace.

Brève conclusion

On pourrait faire le pari au premier degré de savoir quelle est la religion la plus machiste. Catholicisme, islam, judaïsme ? Même le bouddhisme et le protestantisme, qui le semblent le moins, font parfois un peu illusion. Mais d'une part, nous l'avons vu, il existe aussi un antiféminisme laïque, d'autre part, les religions sont en mouvement



**Enfin, un axiome de l'association
Femmes & Hommes en Église
résume bien ce rendez-vous :
le passage du patriarcat au partenariat
ne peut faire l'économie
de l'accès des femmes à l'ordination.
L'atteinte de la parité, en effet,
n'est pas tant
une affaire de « droits des femmes »
qu'un enjeu de « droits humains ».
L'Église catholique
pourra-t-elle refuser encore longtemps
« l'offre de disponibilité » au ministère
d'un nombre croissant de femmes ?
GISÈLE TURCOT, SBC**

Évaluation des fondements bibliques invoqués contre l'accès des femmes au ministère sacerdotal dans l'Église catholique

Olivette Genest

De quelques textes
très peu fréquentés

Les déclarations successives du magistère pontifical dans la controverse sur l'ordination des femmes ont donné naissance à un corpus littéraire clairement délimité. Il s'étend de la première prise de position de Paul VI en 1976, suivie de quatre documents de Jean-Paul II en 1988 (août et décembre), 1994 et 1995 jusqu'à une Note de la Congrégation de la doctrine de la foi en 1995 à propos du terme « définitif » accolé au NON à l'ordination des femmes dans *Ordinatio sacerdotalis* de 1994, Note qui porte dangereusement la discussion dans le voisinage de la question de l'infaillibilité pontificale. Le motu proprio *Ad tuendam fidem* de 1998 va plus loin encore : il range « la doctrine sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes » dans la deuxième catégorie de vérités à tenir, c'est-à-dire celles qui « sont nécessairement liées à la Révélation ».

Un membre de phrase de la Lettre aux femmes de 1995 résume parfaitement la dialectique de l'ensemble : « ... le Christ – par un choix libre et souverain, bien attesté dans l'Évangile et dans la tradition constante de l'Église -

a confié seulement aux hommes le devoir d'être « icône » de son visage de « pasteur » et d' « époux » de l'Église à travers l'exercice du sacerdoce ministériel... » On y retrouve les trois ordres de raisons invoquées depuis Paul VI, soit les raisons bibliques (le choix du Christ), les raisons du domaine de la tradition (la pratique constante de l'Église), les raisons dites de convenance ou symboliques (la représentation du Christ impossible à une femme). Or l'argument biblique fonde chacun de ces trois ordres. Le premier repose sur les Évangiles, le deuxième sur les Actes et les Épîtres, le troisième renvoie à la question de l'image de Dieu. Enfin, dans leur facture littéraire même, ces documents ont été rédigés en intertextualité biblique et magistérielle constante. Face à ladite attestation si claire de la volonté du Christ exprimée dans le Nouveau Testament, ils concluent de façon récurrente que l'Église ne peut pas s'autoriser d'ordonner des femmes.

Cette clarté ne s'était jamais levée sur ma lecture personnelle, menée à travers cours, séminaires, conférences, publications sur la situation des femmes dans la Bible. Je voulus donc un

jour tenter de caractériser le type d'héréméutique pratiqué dans et par le corpus magistériel. On me permettra de présenter ici, malheureusement sans les justifications de mise, quelques acquis de cette recherche toujours en progrès.

Une argumentation biblique, ses choix et sa démarche

Les citations bibliques utilisées dans la discussion sont devenues familières. Même sans grande culture scripturaire et théologique, on s'attend à y retrouver la subordination de la femme dans la gradation hiérarchique Dieu-Christ-homme-femme (1 Co 11, 3), la culpabilité d'Ève et le verdict divin de soumission : interdiction de parler dans les assemblées ecclésiales (1 Co 14, 34-35) et d'enseigner (1 Tm 2, 11-12 ; 2 Tm 3, 6-7), l'absence de noms féminins dans la liste des Douze, de personnages féminins lors d'envois en mission et à l'institution du sacerdoce à la Cène. La liste s'allonge en fonction du degré de familiarité avec la Bible de la personne qui lit ce corpus tissé d'éléments vétéro et néo testamentaires. J'en tirerai une série d'observations sur le traitement de l'ensemble de ce matériau biblique.

Première observation : les passages convoqués par l'argumentation appartiennent souvent aux plus illisibles de la Bible. Rien d'étonnant à cela, puisque les femmes n'y font surface qu'à travers les problèmes que leur présence suscite à l'occasion dans le bel ordre patriarcal. La chrétienne doit-elle porter un voile pour prophétiser dans l'assemblée ecclésiale à Corinthe ? Les termes obscurs de 1 Co 11, 2-16 une fois éclairés avec les outils de l'exégète, un simple exercice de lecture à partir de la simple

question : « Quelle est la position de Paul ? » trouvera et les éléments d'une réponse positive et ceux d'une réponse négative et, plus grave encore, ceux de la relance du dilemme : « Que dit ce passage à la fin ? » Excédé, Paul lui-même clora le sujet par un impatient : « Et si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude... » Et pourtant, par-delà le détail vestimentaire, ce texte est le meilleur témoin que nous ayons d'un fait crucial pour la question des ministères : des femmes prophétisaient en église dans les premières communautés. « Et ceux que Dieu a établis dans l'Église sont premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes... (1 Co 12, 28) » Rome ne retiendra pas cet aspect, mais la catégorisation du verset 3 et sa conclusion : « le chef de la femme, c'est l'homme ».

Deuxième observation : ces passages sont, au sens littéral, des extraits, souvent coupés de leur unité discursive d'appartenance et réutilisés en un autre sens. Restitué à son contexte, ce 1 Co 11,3 apparaît dans le premier volet d'une unité discursive bien marquée dont le deuxième volet conteste la pertinence du premier. Une série d'affirmations de départ, celle qui comprend la subordination des femmes, est réfutée à partir du mot-charnière : « Et pourtant... dans le Seigneur » (v. 11), il n'en va pas ainsi. Or, à propos de la défense faite aux femmes d'enseigner dans l'assemblée chrétienne, le document Inter insigneiores de 1976 déclare au numéro 4 : « Cette prescription pour Saint Paul est liée au plan divin de la création », plan divin explicité ici par la citation de 1 Co 11, 7-9 (« l'homme... est l'image et la gloire de Dieu mais la femme est la gloire de l'homme... ») pourtant corrigée, renver-

**Certains emprunts
à la Bible,
et non des moindres,
ont été retenus
en raison
de leur silence
au sujet des femmes.**

sée par Paul aux versets 11-12.

Troisième observation : la Bible contenant une grande diversité d'écrits, les passages qui lui sont empruntés sont aussi de genres et de registres littéraires variés. Cette caractéristique régit leur production de sens ; elle influera aussi sur leur application concrète par l'instance de lecture dans le cas de textes normatifs. Cette évidence vaut et pour le corpus biblique et pour le corpus magistériel qui en est déduit. Dans cette perspective on peut s'étonner du traitement d'Ephésiens 5, 21-33 dans le deuxième corpus. En son lieu néo testa-

mentaire, cet espace textuel est tout entier construit sur la métaphore nuptiale Christ-Église, enracinée dans la comparaison avec le mariage de type patriarcal de l'homme et de la femme de l'époque. Pour ne rien dire de ses difficultés de lecture ! Dans son usage magistériel, cette mise en discours d'ordre métaphorique est décodée de façon littérale et passe au rang de législation sur la répartition socio-religieuse des membres de l'espèce humaine. Une métaphore, une figure de style est érigée en principe et loi de destinées concrètes. Et elle est traitée comme un point de départ absolu, alors que le même corpus paulinien contient également d'autres métaphores des relations Christ-Église.

Quatrième observation : certains emprunts à la Bible, et non des moindres, ont été retenus en raison de leur silence au sujet des femmes - absence des femmes dans la liste des Douze, dans les envois en mission, à la Cène, absence de Marie dans les rangs du sacerdoce. Les critères d'absence sont, par définition, périlleux à manier, vite menacés de devenir l'argument par le vide.

Il reste que jamais auparavant le magistère universel et local ne s'était autant intéressé à la présence des femmes, autres que Marie et Marie-Madeleine, dans les textes fondateurs. Trop souvent cependant la rédaction de ses découvertes est coulée dans le modèle de ce passage d'Inter insigniores : « Ce sont pourtant des femmes qui, les premières, ont eu le privilège de voir le Christ ressuscité et ce sont elles que Jésus charge de porter le premier message pascal aux Onze eux-mêmes. » Mais après l'avancée étonnante de la

lecture, l'étonnante retombée : « pour préparer ceux-ci à devenir les témoins officiels de la Résurrection ».

Quant aux récits de la Cène, si on leur appliquait le type de lecture abusive-ment littérale réservé aux femmes, qu'en serait-il de l'absence de mention de prêtres et de sacerdoce, voire de l'absence du récit de l'institution de deux sacrements, eucharistie et sacerdoce ? Elle est la ratification de la Nouvelle Alliance dans le sang de Jésus, l'identification de Jésus avec ses convives et avec les multitudes qu'ils représentent. Elle est aussi identification des convives entre eux en Jésus, la naissance de la « nation sainte », du sacerdoce royal de la première épître de Pierre (2, 9) que possèdent toutes les femmes baptisées et au service duquel sera voué le sacerdoce ministériel, et non l'inverse comme dans la répartition institutionnelle clergé / laïcat actuelle.

Cinquième observation : ce ne sont pas forcément les passages bibliques où paraît le mot femme qui détiennent les solutions justes dans l'effort de promotion des femmes au rang de personne.

Ils sont souvent obscurs, tâtonnants et tatillonnés, reflets de rédacteurs (y compris le grand Saint Paul) encore malhabiles devant les implications de la nouveauté du christianisme. Comme pour l'homme au masculin, qu'on fasse plutôt l'honneur aux femmes de placer leur salut dans les développements théologiques et christologiques du Nouveau Testament. Il faut bien l'avouer : ni l'Ancienne Alliance, ni la Nouvelle, ni la mariologie à son apogée n'ont entrepris la saine critique de la position socio-religieuse des femmes dans l'espèce humaine. La controverse de l'accès à

l'ordination offre l'occasion idéale à cet examen, et pourquoi pas dans le cadre d'une collaboration magistère et laïc, maintenant que laïcs, et même laïques, ont appris à lire aussi bien que les clercs.

Le poids du genre
dans l'interprétation
des passages bibliques privilégiés

Dans les lignes qui suivent, le mot genre est employé sous son acception de catégorie heuristique, c'est-à-dire d'instrument d'analyse. Cette catégorie a été mise au point par les féminismes pour servir à l'élaboration de la base critique d'opérations herméneutiques subséquentes. Hautement opératoire, elle nous permet ici de distinguer un double poids du genre dans le corpus qui nous occupe : celui du texte biblique déjà « genré », lui-même littérature d'une société patriarcale fortement caractérisée par sa hiérarchie du masculin et du féminin, celui du texte pontifical « genrant » dans la réflexion et les conclusions qu'il en tire. La Lettre du Pape aux femmes de Jean-Paul II (1995) en offre une illustration éclairante. Une mise en synopse des deux premiers paragraphes du n° 11, à l'aide des propres mots du texte, donne le schéma ci-contre :

cependant, une symétrie sémiotique de surface, aussi soigneusement construite, recouvre une production de signification asymétrique et non la complémentarité professée. Terme à terme, comme le schéma le met en évidence, « féminité (et non femmes) – Marie-Église » ne correspond pas à « hommes-Christ-Dieu », comme dans l'étalement des phrases du texte. Les femmes sont aussi icônes du Christ et de Dieu. Marie est

aussi icône du Christ et de Dieu. Et les hommes ne seraient pas icônes de l'Église, puisque pas icônes de Marie ? De plus, la masculinité possède en elle-même l'état d'image du Christ pasteur et époux, alors que la féminité n'est qu'évocation du modèle sublime de Marie chez qui se réalise pleinement le caractère iconique de l'Église. Chez les femmes, il n'est que prégnant, inchoatif, chez les croyantes et les consacrées un « symbolisme fortement évocateur ».

1 ^{er} paragraphe	2 ^e paragraphe
•Domaine de l'économie sacramentelle	•Domaine de l'économie des signes
•Hommes = icônes du Christ	•Féminité = quasi-icône de Marie
•Christ = icône de Dieu	•Marie = pleinement icône de l'Église
•Caractère iconique masculin	•caractère iconique féminin
« complémentarité iconique » des deux rôles masculin + féminin réalisée par l'Église en ses deux principes pétrinien + marial	

Rôle à rôle, on constate la même disparité : à la féminité, les rôles d'ordre biologique de vierge, épouse et mère ; à la masculinité, la fonction du sacerdoce ministériel, sans mention de paternité, ni chez l'homme ni chez le Père, et le rôle d'icône du Christ dans son visage d'époux de l'Église ne se réalise qu'« à travers l'exercice du sacerdoce ».

Dans le texte complet, le sacerdoce, fonction plutôt que rôle, ressort hors-complémentarité, en excédance du côté masculin, sans correspondant du côté féminin. Malgré la symétrie voulue

des deux paragraphes, calquée par le schéma, il n'y a pas complémentarité iconique des genres. Malgré les efforts conceptuels et littéraires de la Lettre aux femmes et les progrès de la discussion, nous restons encore, à mon avis, en présence d'une christianisation inachevée de la perception des genres féminin... et masculin.

Évaluation des fondements bibliques invoqués

Une analyse rigoureuse à laquelle on accorderait une expansion suffisante démontrerait facilement ce que des observations à fleur-de-texte nous ont fait pressentir. Les passages bibliques retenus comme réservant le sacerdoce ministériel aux hommes sont fort vulnérables. Les difficultés de lecture abondent dans leur formulation même. En leur qualité de textes marginaux et mineurs par rapport aux grands enjeux christologiques et théologiques de la Bible, ils ne peuvent guère servir à étayer des conclusions doctrinales en théologie des ministères. Surtout, ils demeurent encore en attente d'une herméneutique plus poussée.

Je précise que, pour notre propos, lecture, interprétation et herméneutique se rejoignent. Une herméneutique plus poussée garantirait-elle un OUI à l'ordination des femmes ? Elle permettrait d'abord de reformuler une question aujourd'hui enlisée dans une réclamation d'égalité hommes-femmes, de droit-à, de justice, de guerre entre les sexes à coups d'idéologies, et le terme semble devenu une injure. Il y a tout cela dans le débat, oui, mais plus grave encore : la nécessité de la critique de la solution actuelle et séculaire sur le fond de la scène de la réalité du christianis-

me. Ce qui revient à dire que le niveau d'herméneutique atteint et à poursuivre se devrait encore de procéder à son propre examen critique (herméneutique de la foi) et pratique (herméneutique de la vie des croyants).

Le débat ne saurait être clos à peine amorcé. La lumière quand elle paraît, n'a plus à être démontrée. Or, ladite clarté des textes bibliques sur l'ordination réservée aux hommes n'arrive pas à remporter l'adhésion. Dans l'état actuel du corpus romain ad hoc, le seul véritable argument qui s'impose, c'est l'argument d'autorité. Dans une Église à magistère, il est parfaitement légitime, valide et valable. Mais elle n'est pas une monarchie non plus, encore moins un empire ou une tyrannie même éclairée. L'ouverture d'une collaboration magistère-laïcat dans l'éclairage de ce point épineux aurait évité l'odieux d'une décision unilatérale, ancrée dans un « définitif » qui n'a pas non plus rallié les sujets de l'autorité.

L'élaboration écrite de la position pontificale présente certes des acquis marquants. Son intégration de certains résultats de recherches récentes en exégèse frôlerait peut-être l'hérésie selon certains Pères de l'Église. Cependant, au-delà de l'étape du NON répété, son incomplétude actuelle soulève deux questions encore plus retentissantes qui appartiennent à la discussion amorcée, celles du statut ecclésial de la chrétienne et celle des carences de la théologie des ministères elle-même qui n'arrive pas à intégrer les chrétiennes. Il est malheureusement impossible d'aborder ici cette deuxième question, de même que son corollaire l'argument de

tradition invoqué, lui, le plus fréquemment comme une fidélité dirigée vers l'arrière d'une part, alors que, d'autre part, il existe des années-lumière de distance entre la prêtre d'aujourd'hui et les presbytres (ou anciens) et les évêques (ou surveillants) du Nouveau Testament.

À baptême identique, sacerdoce royal égal, la chrétienne est-elle différente du chrétien ? Question rhétorique qui a vu le jour à partir du trouble suscité par sa réponse qu'on redoute confusément de formuler à haute voix. C'est cette autre question, insolente ?, de son accès à l'ordination sacerdotale qui s'impose maintenant de façon aigüe. Elle n'avait pas encore émergé de façon aussi claire et aussi répandue au fil de la tradition. Et nous sommes mieux préparés que jamais à une meilleure prise de conscience du problème, mieux outillés que jamais pour lui appliquer un traitement sérieux. La longue patience des femmes en attente de leur statut ecclésial plénier sera peut-être l'occasion d'un progrès étonnant vers « la taille parfaite du Christ » (Eph 4, 12-13) évoquée par la première homélie du pontificat de Benoît XVI.



Deuxième table ronde

DES FEMMES ORDONNÉES :

UNE RÉALITÉ PASTORALE

ET ŒCUMÉNIQUE

Femmes en pastorale

Françoise Gohin

Une expérience nouvelle

Si nous reprenons ce passage de L. G. 33, « les laïcs, réunis dans le peuple de Dieu et organisés dans l'unique corps du Christ sous une seule tête, sont appelés, quels qu'ils soient à coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Église et à sa sanctification permanente en y appliquant toute les forces qu'ils ont reçues par bienfait du créateur et par grâce du rédempteur. L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'Église : à cet apostolat, tous sont députés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation », nous pouvons constater que, 40 ans après le concile Vatican II, nous sommes au cœur de cette réalisation.

À travers la réalité d'une Église particulière qu'est le diocèse, nous sommes tous appelés par notre baptême et notre confirmation à servir le Christ et à annoncer l'Évangile. La mission aura une orientation particulière si nous avons consacré notre célibat, si nous avons reçu le sacrement de l'ordre ou de mariage.

Cet appel peut se vivre sous différentes missions auxquelles chacun pourra répondre suivant ses charismes : ministères ordonnés ou non, missions permanentes ou pour un temps donné.

À travers la diversité des missions nous avons pu constater que depuis Vatican II, la place de la femme a beaucoup évolué au sein de l'Église.

D'un rôle d'exécutrice, elle a pu peu à peu avoir un rôle de responsable.

L'Église ne peut échapper à l'évolution que vit la société, à ce changement de men-

talité vis-à-vis des femmes. Au sein de l'Église catholique, certains témoins de cette mutation apprécient cette collaboration homme/femme et l'encouragent auprès des instances décisionnelles ; d'autres freinent car nostalgiques des temps anciens où l'Église n'était dirigée que par des hommes ; enfin certains trouvent que l'évolution ne va pas assez vite et militent pour l'ordination des femmes. Ce regard sur la place des femmes m'intéresse depuis que j'ai été moi-même appelée à collaborer auprès d'une équipe de prêtres sur un secteur pastoral.

Mariée, mère de famille, éducatrice de formation, engagée sur ma paroisse, j'ai été appelée à suivre une formation diocésaine en 1995 avec une dizaine d'autres femmes en vue d'une mission ecclésiale. Certaines ont reçu une mission au sein d'un service diocésain, d'autres au sein d'un mouvement apostolique ou encore au sein d'une équipe pastorale sur un secteur donné. Au terme de cette formation, j'ai reçu une mission auprès des 25/40 ans sur un secteur pastoral comprenant cinq communes et sept paroisses. Soucieuse d'être au service de cette génération qui vient ou revient vers l'Église à des moments importants de sa vie, je désirais ardemment lui permettre de découvrir ou de redécouvrir la foi en Dieu.

Mais il y avait une autre dimension de ma mission : être insérée au sein d'une équipe constituée uniquement de prêtres. Au début cela restait un peu abstrait, tout était à vivre.

En effet j'étais la première femme auprès d'une équipe d'une dizaine de prêtres. Je réalisais peu à peu qu'une « petite révolu-

tion » était en train de se vivre. Il y avait certes ma mission auprès des 25/40 ans, mais l'enjeu était également d'être acceptée au sein de cette équipe qui devait davantage travailler ensemble et collaborer avec une femme. Une page était en train de se tourner. Cette aventure dure depuis sept ans. Au fil des années, l'équipe a évolué avec moins de prêtres, mais avec l'accueil d'une religieuse, d'un diacre et d'un autre laïc. Grâce à cette équipe j'ai pu trouver ma place : rendre compte de ma mission et porter avec l'ensemble de l'équipe la mission de chacun. Nous avons pu réaliser des projets malgré nos limites, nos découragements mais aussi grâce à notre soutien mutuel, portés par notre foi et par notre joie d'une collaboration féconde.

À travers cet exemple, certaines femmes se souviendront combien il est passionnant d'ouvrir une brèche en étant pionnière dans une mission ecclésiale, permettant ainsi de faire tomber des peurs.

Des collaborations réussies ne peuvent qu'encourager les responsables ecclésiaux à poursuivre dans cette voie.

Collaboration prêtres/laïques/ femmes : une chance pour l'Église

Certains diocèses ont été précurseurs quant à l'appel des femmes à des postes à responsabilité. Certains évêques ont eu l'audace de nommer au sein de leur équipe épiscopale des femmes déléguées diocésaines à la catéchèse, à la formation ou à la pastorale des jeunes. Des collaborations réussies ont permis d'étendre les appels dans différents secteurs de la pastorale.

Ainsi la femme n'est plus seulement celle qui reçoit les projets et doit les mettre en pratique, elle a maintenant la possibilité d'élaborer un projet et de l'exécuter et de superviser sa réalisation.

C'est ainsi que nous pouvons découvrir

depuis quelques années de plus en plus de femmes déléguées diocésaines, chargées de mission ecclésiale sur un secteur pastoral, chargées de paroisse, et formatrices.

Cette mutation est une chance pour l'Église. Vivre la mixité au sein d'une équipe permet de poser différents regards sur les réalités pastorales et sur les enjeux de la place de l'Église au sein de notre société. La mixité peut également apporter un autre « savoir-faire » sous le signe de la patience, de la bienveillance et de l'attention envers l'autre.

Une présence féminine va peut-être permettre à une équipe masculine de ne pas s'enfermer dans le monde des idées mais de mettre en pratique ces idées. La place des femmes au sein d'équipes masculines a sans doute été bénéfique pour permettre parfois à la parole de se libérer et de ne pas rester sur des « non-dits ».

Prendre le temps d'écouter l'autre, avoir le souci les uns des autres, être un soutien, permettre à l'autre de se confier dans les moments joyeux mais aussi difficiles ne sont pas des qualités exclusivement féminines, les hommes portent aussi en eux ces aspirations et certains les vivent ; mais en écoutant des femmes travaillant avec des prêtres il me semble que cette présence féminine va être source de conversion.

Les prêtres disent dans l'ensemble leur joie de travailler avec des femmes. La mission ecclésiale vécue dans une réelle fraternité, sans pour autant nier les conflits comme au sein d'une famille, permet une réelle fécondité. C'est une richesse que de pouvoir porter ensemble des projets, de les réaliser pour continuer d'annoncer l'Évangile comme une bonne nouvelle pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui.

Des défis à relever

Même si nous pouvons constater les bien-

faits d'une collaboration prêtres/laïques, les peurs et les réticences n'en demeurent pas moins vivaces. Nous pouvons constater des orientations différentes d'un diocèse à l'autre quant à la nomination de femmes à un poste à responsabilité.

Il est urgent de reconnaître les compétences pastorales des femmes pour vaincre les résistances. Il faut que cette décision soit vécue comme bénéfique pour l'ensemble du corps ecclésial et non comme une étape conjoncturelle par manque de vocation sacerdotale. Le défi est peut-être de reconnaître cette évolution comme saine et féconde pour l'Église d'aujourd'hui. Nous pouvons bien sûr témoigner de collaborations douloureuses qui donnent envie de faire marche arrière, avoir quelques angoisses de voir des femmes être en trop grand nombre dans l'Église (à la base et dans les instances décisionnelles). Toutes ces inquiétudes doivent être débattues sereinement.

S'il est important de poursuivre les projets de recherche au sein des services de vocation sacerdotale, il est urgent de mettre l'accent sur la formation des laïcs afin de participer davantage à la vie de l'Église et ne plus s'enfermer dans un rôle passif. Actuellement les femmes sont les plus désireuses de recevoir une formation pour approfondir leurs connaissances théologiques. Il est nécessaire d'éduquer les communautés chrétiennes à cette mutation pour qu'elles fassent confiance aux laïcs missionnés encore plus lorsqu'il s'agit d'une femme.

Nous pouvons constater que parfois ce travail de délégation est mieux perçu par le prêtre que par la communauté. N'avons-nous pas entendu cette phrase assassine, lors de préparation d'obsèques : « c'est une femme, sera-t-elle compétente ? c'est mieux lorsque c'est un prêtre ! »

Il faut du temps pour faire évoluer les

mentalités ; accepter de voir une femme à une fonction qui était, il y a quelques années, occupée par un prêtre, ne va pas de soi. Malgré la prise en charge d'une paroisse par une équipe de laïcs avec un prêtre modérateur mais non résident sur les lieux, nous pouvons constater que cette communauté mettra du temps pour ne pas négativer cette situation et reprendre un élan missionnaire.

Si les femmes arrivent aujourd'hui par la vitalité de leur foi, par leurs compétences et leur savoir-faire à être appelées à des postes à responsabilité, elles réalisent néanmoins qu'elles pénètrent dans un univers masculin et qu'il est important de faire preuve de bienveillance, et de diplomatie. Vivre cette responsabilité comme un service et non comme une conquête permet à tous les acteurs d'Église d'être en communion dans la diversité de leurs charismes.

Des collaborations fécondes donnent envie de poursuivre dans cette voie. Si nous observons que la place des femmes dans les instances décisionnelles progresse et donne ainsi à voir une mutation au sein de l'Église, nous pouvons être vigilants à promouvoir également cette mixité à la base pour l'enrichissement de la pastorale. Nous pouvons citer par exemple la pastorale catéchétique où la présence masculine est plus faible alors qu'elle serait bénéfique pour tous ces jeunes en manque de présence paternelle. Ainsi nous remarquons des automatismes à transformer : les hommes appelés pour le service des finances et les femmes pour l'accueil ou la catéchèse ; le décloisonnement serait signe de richesse. Un réel travail de relecture de nos pratiques est en train de se réaliser pour que chacun, homme et femme, soit suivant ses charismes et sa vocation au service de tous ceux que nous rencontrons pour l'annonce de l'Évangile.

Recevoir une mission ecclésiale est source

d'enrichissement sur le plan psychologique et spirituel. Mais les femmes missionnées reconnaissent l'importance d'avoir une vie équilibrée au niveau personnel, familial, enracinée dans une vie de prière pour persévérer dans les moments difficiles.

Et demain ?

Nous avons conscience que l'Église est en pleine mutation. Comme nous l'avons dit au début de cet article, l'Église met peu à peu en pratique les directives du concile Vatican II au niveau de l'apostolat des laïcs. Il est important de relire nos pratiques fructueuses ou douloureuses pour poursuivre ce chemin de la collaboration prêtres/femmes dans l'Église dans un esprit de bienveillance.

La réussite des missions confiées à des femmes permettra à la hiérarchie ecclésiale de poursuivre des nominations audacieuses et innovantes dont nous sommes témoins depuis peu. Des femmes peuvent recevoir une mission sur le plan national, certaines ont été appelées à une commission pontificale.

Quant à l'ordination des femmes nous connaissons la réponse du magistère. Quelques théologiens faisant un rapport sur le diaconat permanent posent la question du diaconat féminin. À travers les rencontres œcuméniques, nous pouvons constater que les Églises protestantes et anglicanes ont un autre regard sur la mission des femmes. Le dialogue est intéressant afin de nous interroger mutuellement sur nos pratiques. Toutes les femmes au sein de l'Église catholique ne revendiquent pas l'ordination, mais écoutons avec respect celles qui émettent le désir de recevoir une ordination.

Même si la collaboration prêtre /laïcs est vitale pour la vie de la communauté, nous retrouvons parfois dans des situations complexes : le laïc peut assurer l'accompa-

gnement, mais, ne pouvant célébrer le sacrement, devra parfois être confronté à la difficulté de trouver un prêtre sans que celui soit perçu comme « un distributeur de sacrements ». Nous pouvons citer comme exemple toutes les femmes impliquées dans la pastorale de la santé, les couples impliqués dans la pastorale du mariage. La baisse des vocations sacerdotales bouleverse la pérennité de nos pratiques pastorales et la réflexion de la collaboration prêtres/laïcs se poursuit avec des réajustements qui s'opèrent à la relecture des pratiques et à la réactualisation de la situation pastorale. Une collaboration réussie passera par le dialogue avec respect et bienveillance pour les vocations de chacun pour y découvrir les richesses sans que les partenaires aient l'impression d'être le « bouche-trou » de l'autre. Dans un esprit fraternel les ministères ordonnés et non-ordonnés devront davantage communiquer pour travailler ensemble pour l'annonce de la foi chrétienne. La reconnaissance et la valorisation de ces ministères non-ordonnés permettra à l'Église de vivre pleinement la diversité des dons.

Grâce à certaines femmes qui ont pu trouver leur place parmi des hommes, l'Église ose de plus en plus appeler des femmes à des postes à responsabilité. Nous sommes déjà témoins des fruits de la mixité au sein des instances décisionnelles ; nous ne pouvons qu'espérer que ce chemin se poursuive non pas dans un esprit de conquête mais dans un désir de contagiosité de la foi pour servir ensemble l'humanité. Les femmes, par cette proximité avec la vie, ne permettent-elles pas aux prêtres de retrouver ce contact si nécessaire à leur ministère?

Au cours de ma mission, j'ai souvent médité à partir de ce passage de st Paul Rm ch. 12 v. 3/11 pour resituer ma mission dans le don de soi et dans le désir de servir le Christ avec mes richesses et mes limites avec

tous mes partenaires missionnés ordonnés ou non-ordonnés.

Au sein de l'Église catholique, les femmes seront de plus en plus appelées à prendre des responsabilités. Peu à peu elles ont su trouver leur place, développer leurs compétences, se positionner face aux prêtres et aux laïcs et susciter la confiance grâce à ce désir de servir le Christ. Les femmes en responsabilité mettent en pratique, à travers la collaboration homme/ femme, l'esprit de communion entre tous les membres.

« Que l'amour fraternel vous lie d'une mutuelle affection ; rivalisez d'estime réciproque. D'un zèle sans nonchalance, d'un esprit fervent, servez le Seigneur. Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans la détresse, persévérants dans la prière » (Rm ch. 12 v. 10/12).

Par la présence de femmes en responsabilité, l'Église voit son visage se renouveler et

si nous commençons à voir les fruits de cette évolution, nous ne pouvons que souhaiter que les générations futures accueillent et poursuivent avec confiance, joie et sérénité cet accomplissement.



Une troisième génération de pasteurs femmes

Dominique Hernandez

Merci de m'accueillir dans ce colloque où l'on mesure les écarts, les interpellations, les dénis, les souffrances, mais aussi la force de l'espérance.

Il y a quelques années, un des pasteurs responsable d'une commission nationale de l'ERF disait que l'événement le plus important dans l'ERF des 50 dernières années était l'arrivée des femmes dans le ministère pastoral. C'est même un très heureux événement quand une Église évolue de manière à

se trouver dans une plus grande harmonie, une plus grande cohérence avec le message qu'elle a mission d'annoncer, quand une Église affirme et met en pratique la conviction que le sens de sa mission - vivre et proclamer l'Évangile - est plus important que les formes de la tradition, de la culture ou de l'institution elle-même.

Pasteur de l'Église Réformée depuis l'an 2000, en poste depuis 1998 en région parisienne, j'appartiens à la troisième génération de pasteurs femmes, bénéficiant ainsi

de l'ouvrage des pionnières. C'est avec reconnaissance que je pense à elles car ces pionnières ont ouvert des voies et posé des bases, non pas pour tracer des rails dans lesquels il faudrait s'aligner, mais pour permettre aux suivantes d'habiter le ministère de manière libre, libérée et délibérée.

Je n'ai pas, au cours de ma courte expérience, rencontré de contestation, de méfiance ou de réticence vis-à-vis du ministère pastoral des femmes, que ce soit à la faculté de théologie, à la Commission des ministères de l'ERF, ou dans les paroisses.

Après plusieurs dizaines d'années d'exercice du ministère par des femmes, après l'effervescence de la réflexion en théologie pratique des dernières années, il m'apparaît que ce qui distingue essentiellement les pasteurs les uns des autres ne passe pas d'abord par la différence homme/femme. Celle-ci est seconde. Le pasteur est avant tout une personne appelée à des fonctions particulières dans l'Église (les pasteurs ne sont pas des clercs). Les distinctions sont déposées dans les divers courants spirituels et théologiques qui traversent et composent l'ERF.

On entend encore quelques remarques pour affirmer que les femmes, et donc les pasteurs femmes, sont plus attentives aux relations humaines, que leur prédication est plus proche de la vie ordinaire et des préoccupations quotidiennes, que leur manière d'être présentes et actives dans un groupe est plus naturellement collégiale, que l'image de Dieu dont elles témoignent n'est pas celle d'un Dieu tout-puissant, autoritaire et, pour tout dire, très masculin.

Mais on peut aujourd'hui en dire autant de beaucoup de pasteurs hommes. Si le ministère pastoral a beaucoup évolué au cours des dernières années, c'est par la conjonction d'au moins trois éléments : la réflexion théologique, l'entrée des femmes

dans le ministère pastoral et les transformations de la société.

Ne pouvant endosser le modèle masculin du pasteur, les pasteurs femmes ont contribué par leur présence à ce que leurs collègues hommes puissent s'en détacher à leur tour pour exprimer et mettre en pratique des transformations nécessaires à l'exercice du ministère. La liberté des pasteurs femmes par rapport au modèle et la liberté de parole des théologies féministes ont bénéficié à tous les pasteurs hommes et femmes.

Pratiquement, si un déploiement plus large de l'exercice du ministère pastoral permet à chaque pasteur d'habiter cette fonction de manière à la fois plus exigeante et plus harmonieuse, les pasteurs femmes et hommes partagent les difficultés inhérentes à l'exercice du ministère. Les pasteurs femmes sont confrontées quant à elles aux mêmes difficultés que la plupart des femmes qui travaillent, par exemple la double journée pour les mères de famille...

La moitié des étudiants de l'Institut Protestant de Théologie sont des femmes, le tiers des pasteurs de l'ERF également. Cela représente un cap important, qui pose la question de l'accès des femmes pasteurs aux fonctions de responsabilités dans l'institution. D'un point de vue ecclésiologique, ce n'est pas un problème. L'exercice des responsabilités dans l'ERF est un exercice collégial avec des conseils ou commissions toujours mixtes et composés de pasteurs et de personnes bénévoles, élus pour un mandat limité. Un pasteur femme peut présider un conseil régional ou le conseil national, il n'est question que d'appel et de disponibilité d'un pasteur, aucun autre critère ne serait légitime.

Dans le monde protestant, ce que je viens de dire ne concerne que l'Église réformée de France (et, dans une certaine mesure, l'Église Évangélique Luthérienne), car bien d'autres

Églises protestantes ont une histoire ou des convictions différentes, reconnaissant depuis très peu de temps ou ne reconnaissant pas le ministère pastoral féminin. Il peut y avoir de grandes difficultés de relations avec des Églises qui refusent catégoriquement le ministère féminin, par exemple l'impossibilité d'un échange de chaires.

Ce n'est pas le cas avec l'Église catholique et j'ai pu aller plusieurs fois prêcher dans des paroisses catholiques de Champigny. Tout est fonction de la conviction et de l'engagement œcuménique des uns et des autres : on m'a parfois prise pour une avocate (à cause de la robe pastorale) ; on m'a affirmé très fort que je ne pouvais pas représenter le Christ Époux de l'Église puisque je suis une femme, mais cette considération était encore secondaire par rapport à un rejet du protestantisme.

Je peux témoigner d'un très bon accueil, et même plus, car c'est bien de la joie qui transparait chez certaines personnes et par-

ticulièrement des femmes, quand un pasteur femme intervient. C'est la joie de l'espérance et la joie devant la reconnaissance de la place des femmes dans l'humanité et dans une Église.

Quant aux autorités civiles, elles manifestent en général un intérêt positif devant cette prise de l'ERF sur la réalité humaine.

Je voudrais le dire encore, si mon expérience de pasteur femme est positive, je le dois à celles qui m'ont précédée, mais aussi à ceux, car il y avait parmi eux des hommes, qui ont reconnu que rien dans la lecture de la Bible ne pouvait empêcher les femmes d'accéder au ministère pastoral. Je crois qu'il y a là un encouragement à maintenir fermement cette conviction pour tous celles et ceux qui la partagent.



Perplexité et scepticisme

Jean Lavernat

Présentation

Homme-prêtre catholique, parisien de toujours, peu familier des questions débattues ici. Une particularité toutefois : pendant plus de 22 ans j'ai partagé mes activités entre deux univers - la charge curiale d'une part, un emploi à mi-temps dans un établissement public de culture scientifique d'autre part. J'ai donc vécu en même temps le monde contemporain avec son objectif « paritaire » et l'univers catho qui, sur ce point, est une culture à l'ancienne. Cela me permet de développer devant vous quelques remar-

ques et réflexions issues de mon expérience.

Contrairement à certaines opinions émises en cette enceinte je ne crois pas que l'ordination de femmes à la prêtrise apporterait automatiquement des changements en profondeur pour l'Église, pas plus que cela ne s'est produit dans la société. D'autres combats ont besoin d'avoir lieu, avant comme après ! Ceci dit, qui risque de me faire apparaître comme rétrograde, si demain, par un coup de baguette magique, Benoît XVI décidait d'ordonner prêtre des

femmes, j'en serai ravi et pas du tout déstabilisé, du moins je l'espère !

Perplexité et scepticisme

Je demeure très circonspect, malgré des lectures récentes et ce que j'ai entendu ces deux jours, devant la façon dont on parle de la prêtrise et du sacerdoce, de son accès, de son rôle, qu'il s'agisse de l'ordination d'hommes ou de femmes. Plusieurs examens et critiques doivent selon moi être remis en débat :

- De quel rapport au « sacré » parle-t-on ?
- Le discours actuel sur « la vocation » ne doit-il pas être modifié ?
- Quels nouveaux rapports aux baptisés faut-il établir ?
- Qui représente l'Église et comment les représentants rendent-ils compte de leur charge ? À qui ?
- Comment annoncer aujourd'hui « le monde qui vient » ?

Le rapport au sacré

Hier nous ne nous y sommes guère arrêtés. Pourtant, concrètement, c'est une question terriblement présente pour le prêtre, gardien du temple et considéré comme spécialiste patenté du sacré. Comment convertir cet héritage religieux selon l'Esprit de l'Évangile ?

Face à une « demande de bénédiction », quelle négociation conduisons-nous (ex. : bénir un logement) ?

Face aux attentes sociales, quelle visibilité acceptons-nous (ex. : construction d'une église) ?

Le sacerdoce dont il a été question hier est bien trop éthéré, rêvé, oublieux de son enracinement anthropologique.

La vocation

Il n'y a pas de tribu sacerdotale dans le christianisme. C'est donc par choix et non de

naissance qu'un baptisé entre dans les ordres. Par quel cheminement ?

L'appel intérieur et personnel est un élément clé du discours sur les vocations. Dans les campagnes des « Journées des Vocations », les responsables ecclésiastiques exhortent les familles, les communautés, les membres du clergé à être « appelants » tout en proclamant que c'est Dieu qui appelle... Une dialectique compliquée, celle du discernement, est à l'œuvre entre des institutions « appelantes » et des candidats « appelés ». Cela se conclut par le fait de l'acceptation par certains baptisés de servir leurs frères à la table de la Parole et à celle de l'Eucharistie. Ce que n'explique aucunement cette rhétorique ni cette pratique, c'est la forme concrète aujourd'hui du sacerdoce dont il est effectivement difficile de soutenir qu'elle est directement voulue par Dieu ou qu'elle a été voulue par Jésus...

Il convient de s'interroger sur ce qui rend la prêtrise désirable, ou non. Sur ce qui la constitue socialement et historiquement : âge, formation, durée, fonctions sociales etc... La mise en avant de leur vocation par des femmes est infiniment respectable mais très fragile : comment l'articuler avec une figure sociale encore à inventer ?

Le rapport aux baptisés

Il s'agit de l'ensemble du fonctionnement ecclésial que nul ne peut limiter à la vie sacramentelle.

Pour ma part, je continue de chercher à réconcilier - au moins par bribes - le fonctionnement ecclésial avec la culture moderne marquée par les sciences, les techniques, la démocratie, les migrations multiples, l'augmentation du niveau de vie dans nos pays etc... La question de la justice à rendre aux femmes est un pan de l'avancement de la démocratie dans l'Église. Cela comporte l'exigence de trouver une ou des formes

d'expression pour la foule des baptisé(e)s, avec divers modes de participation à l'élaboration des décisions qui les concernent. Mais attention aux réalités démographiques : parler de « communauté » sans plus de précision entretient l'équivoque si le même terme désigne un groupe d'une vingtaine de personnes ou une population d'un, voire de plusieurs milliers de gens.

Parmi les questions connexes posées par notre modernité, il importe de citer le droit de savoir, la séparation des pouvoirs et aussi la gestion des litiges.

Partout où j'ai été envoyé comme prêtre au service d'une population, j'ai tenté de progresser dans la solution de ces questions, sans croire qu'une procédure électorale réglerait tout (bien que ce soit fort important). Et toujours j'ai essayé de faire apparaître dans la liturgie quelque chose du rôle des acteurs (qu'il s'agisse d'accompagnement sacramentel ou de solidarité).

Tous ces points me paraissent prioritaires à examiner, l'ordination de femmes ne réglant aucun d'entre eux.

La représentation de l'Église

Spontanément tout le monde pense que le clergé représente l'Église. Toute l'Église ? Rien n'est moins sûr car on ne peut tout ramener au sacerdoce ; d'ailleurs ce serait faire le jeu des détenteurs du « job sacramentel ». Pour éviter cet écueil réducteur, je me suis fabriqué un petit instrument d'évaluation, le « cubecclésial », qui comme tous les cubes comporte six faces ; sur chacune d'entre elle j'ai collé le nom d'un personnage du Nouveau Testament de façon à n'oublier aucune des principales missions de l'Église. Ainsi ces grands personnages sont-ils rangés deux à deux, comme en tension, illustrant par là un aspect très actuel de notre vie chrétienne collective. Voici ces saints personnages : Pierre fait face à Jean ; Marie est

en vis-à-vis de Madeleine ; Paul est opposé à Jean-Baptiste.

Si j'ai souci de l'apostolicité de l'Église, de la Tradition, je me place sur l'axe Pierre-Jean. Mais ce faisant je prend soin de me souvenir que Jésus et Jean avaient un lien amical spécifique sans que cela ait invalidé le choix du premier des apôtres par le Christ. Attention donc à ne pas tout mesurer en terme de hiérarchie ou de gouvernance.

Avec l'axe Marie-Madeleine je suis placé d'abord dans l'ambiance de la parole écoutée, méditée, confiante ; les paroles et les gestes dont on fait mémoire s'y rapportent. Mais c'est aussi un axe très concret : celui du corps qui vient à la vie, qui est l'objet de soins, que l'on honore au moment de la mort. Paul, tout comme Jean-Baptiste, rappelle à l'Église ses limites. D'abord son enracinement dans la foi juive : l'Église n'est pas à elle-même son origine. Et elle ne peut oublier « les gentils », qui sont l'horizon de sa mission ; mais attention : l'humanité débordant de l'Église de toutes parts, sur les plans géographique, historique, culturel... Parler de représentation de l'Église suppose de n'oublier aucun de ces axes et la situation du monde catholique présent, où tout est concentré entre des personnalités sacerdotales identiquement façonnées, est néfaste.

Je note simplement pour terminer que la distinction homme-femme n'est pertinente pour aucun de ces axes : le second est illustré ici par deux figures féminines, mais j'aurais pu aussi bien les remplacer par Joseph d'Arimathie et Nicodème.

Le monde qui vient

Quand Paul dans les Galates s'écrie dans la formule : « Vous avez revêtu le Christ ; il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme ; tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus », quel horizon de penser et d'agir nous ouvre-t-il ?

Comment annoncer ce monde qui advient ?

Une première remarque s'impose : cette nécessité d'annoncer le monde qui vient, matrice de l'utopie chrétienne, ne s'applique pas qu'au ternaire paulinien des Galates. Par exemple on le redit au cœur de toute célébration eucharistique. Et l'on peut à bon droit se demander en quoi le service des estropiés de la vie annonce l'entrée de tous au festin du Royaume.

Mais revenons à l'épître aux Galates. Voici une quarantaine d'années, « Le troisième homme » fut le titre provocateur choisi pour réclamer un bouleversement des modes de pensée et d'action du catholicisme : l'auteur s'inspirait du dépassement de la dialectique du païen et du juif. De la même façon, est-il

envisageable de parler d'un « troisième type » pour honorer le « ni homme ni femme » de ce passage de St Paul ?

S'il est vrai que nous annonçons le Royaume et qu'il est déjà là, quels en sont aujourd'hui les signes avant-coureurs ? En tous cas, ce ne peut être la maintenance indéfinie du clivage de l'humanité en deux sexes définitivement assignés à résidences ecclésiales.



Inventer un ministère pastoral

DANAdanielle Perez

Pour me présenter je dirai...

Femme... Fille dont les origines remontent à ces contrées pas si lointaines que ça où vivaient en bonne entente les monothéismes, où médecine, mathématiques, art, philosophie, dialoguaient... L'Andalousie.

Catholique, de par ma famille, passionnée de l'Église une et universelle (celle du Christ Jésus Seigneur et Maître),...

Contemplative par attrait pour le silence et l'intériorité,... devenue pasteure, reconvenue « apte aux fonctions pastorales » et ayant reçu l'ordination au « saint ministère » (le bien nommé), dans l'Église Luthérienne.

Artiste au charisme de la danse et du chant dont le bonheur est d'entrer en harmonie, en résonance avec les hauts lieux de vie et de prière, là où « deux ou trois sont

réunis en son nom, celui du saint béni soit-il » et...

Psychosomatothérapeute... en ce que l'accompagnement est pris en compte de la personne en sa globalité psychique, corporelle et spirituelle (j'aime à dire un compagnonnage auprès des hommes et des femmes, une grande oreille, une présence infinie, un regard aussi, un toucher parfois nécessaire, aides précieuses pour une approche lucide et adulte d'un chemin de vie et une résolution des souffrances.

Depuis de nombreuses années, engagée dans une démarche qui tente d'allier pratique artistique, approche thérapeutique et champ théologique, je marche fidèle à mon engagement en Celui qui me guide dans des choix qui paraissent parfois impossibles à

vues humaines et que seule la grâce permet.

Vocation singulière (à la façon biblique), appel entendu et réponse donnée pour l'Évangile, fécondité d'une vie qui ne tient qu'en se simplifiant pour accéder à l'essentiel, qui prend le risque de s'affirmer et se perd à elle-même en se donnant, là où pas à pas elle se trouve comme sujet véritable.

Cheminement atypique s'il en est, qui m'a souvent placée à l'articulation (ce qui justement, dans le corps, permet le mouvement, évite la fixité, la rigidité), instrument au service de la rencontre voire de la réconciliation des contraires.

Sortir des lieux identifiés pour laisser place à la vulnérabilité, celle dont Jésus le Nazaréen nous a appris qu'elle était la porte d'entrée du Royaume, se situer en un lieu de passage, sans pour autant confondre les plans ou rechercher un syncrétisme réducteur, mais accueillir la complémentarité et la synthèse qui se produit parfois en un court instant de bonheur : « Dieu m'a créé pour lui rendre un service bien défini : il m'a confié une tâche précise qu'il n'a confiée à aucun autre... J'ai part à sa grande œuvre, je suis le maillon d'une chaîne, un nœud de relations entre des personnes... Je serai à la place que j'occupe un ange de paix et un témoin de la vérité, pourvu que je garde ses commandements et serve selon ma vocation » (Cardinal Newman).

Rayonner de ce que l'on vit (puisque c'est une énergie bien réelle en nous, et autour de nous), aider les autres à l'oser, devient vite suspect, tout particulièrement dans les églises, interprété comme « personnalité qui se met en avant, leader ou gourou(te) ». Si l'on y rajoute l'insistance et le rappel d'un certain nombre d'incontournables : la prise en compte du corps, les dimensions de la beauté, de l'expérience et de l'émotion dans la vie spirituelle, l'approche et la sensibilité

propre aux femmes, ça se complique...

Force est de constater que les tenants du pouvoir ont peur de l'influence et tout particulièrement de celle que des femmes peuvent exercer (la confondant justement avec la notion de pouvoir, celui-là même qu'ils revendiquent). Cela est toujours aussi vrai, en ces temps où l'on glose sur l'altérité, la parité, la démocratie...

Oser affirmer ce que l'on est et qui déborde de la fonction la plupart du temps inquiète, une certaine liberté en agir et en parole peut être pris comme une menace (à ce qui est établi et depuis toujours en place).

La spécificité d'un ministère en tant que femme et artiste, en Église, ne va pas sans difficulté, ostracisme ou rejet, dans un monde encore profondément mâle, au niveau de ses instances décisionnelles. Le passage à une confession qui reconnaît le ministère ordonné des femmes (protestantisme, anglicanisme) change peu de choses en la matière. En tout état de cause il n'est pas gage d'intégration ! [...]

Faut-il être pour une part de soi en quelque sorte amputée pour être intégrée, faut-il renoncer à sa vision profonde, serait-ce cela une intégration réussie à ce corps qu'est l'Église ?

En devenant pasteure, il ne s'agissait pas pour moi de faire table rase de tout un chemin de vie et d'expérience, mais bien plutôt de le mettre au service de l'Église (qui est pour le monde et non pour elle-même), d'inventer un ministère pastoral à physiologie différente en dialogue avec la culture et les évolutions du monde contemporain, pour un langage renouvelé de la foi, concernant les hommes et les femmes vivant non dans un passé mythique et révolu, mais bien aujourd'hui, dans cette société, la nôtre, avec ses potentialités et ses contradictions.

Les multiples dialogues et expériences menées au sein de l'institution, pleines d'es-

pérance aux yeux de beaucoup et pour moi-même, se sont soldés par le constat d'impossibilités intrinsèques à ces dites institutions et de deuils à faire.

Trois pas en avant, quatre en arrière...
Vous me direz c'est toujours danser !

Le retour au modèle traditionnel, plus facile à cerner et moins anxiogène pour les responsables, reste à ce jour le seul choix, voire contrainte, sauf à prendre la porte de sortie.

Vocation, convocation, ordination il y a eu. Après avoir servi en paroisse et reçu ordres de mission pour intervenir dans la formation en église, je suis à ce jour sans poste et sans émoluments, pasteur je le suis, sans affectation.

Face à un choix cornélien, quelques amis, alliés, partenaires convaincus de la justesse de l'intuition et conscients de l'enjeu pour ce temps se sont réunis. Ensemble nous avons créé l'Association Corps Art Spiritualité Kairos, afin d'assurer la continuité de ce ministère, permettant ainsi d'autres formes de rencontre pour celles et ceux qui ne trouvent pas leur place dans un contexte plus classique.

L'association prend en compte le « cheminement global de la personne », dans son aspect individuel et communautaire, elle développe des activités autour des « arts du mouvement et de l'intériorité », elle facilite le lien entre « connaissance de soi et relation à l'autre », elle accompagne la démarche de celles et ceux qui cherchent un pont entre « unification intérieure et éveil à la Présence ». Ces activités (formation, animation, conférence, célébration...) se déroulent également en partenariat avec d'autres intervenants du monde de la santé, de la théologie et de l'art.

Résolument œcuménique (dans son comité et ses membres adhérents), ouverte

à la réalité non-croyante, en dialogue avec d'autres approches spirituelles, elle se veut en phase avec les questionnements contemporains.

Dans cette voie de réconciliation et d'unité, des rencontres exceptionnelles ont eu lieu cette année encore : auprès de femmes de 70 pays européens avec qui nous avons tenté de donner sens au texte biblique en le méditant mais aussi en l'exprimant par la poétique, la danse, le chant, avec un mouvement réunissant des couples mixtes au sein d'une célébration artistique et eucharistique vécue en plénitude de communion, et bien d'autres événements qui existent par la force de l'Esprit et l'amour puisé à la source de la bénédiction.

Je laisse ici la parole à celles et ceux qui ont vécu ces temps forts :

« En faisant appel à Dana pour méditer ce beau texte du grain de blé qui doit mourir pour donner la vie, nous avons vécu une belle expérience. Il y a un contresens à témoigner par des mots de ce qui va au-delà des mots mais la danse et l'expression des gestes complètent notre déséquilibre intellectuel de chrétiens cérébraux encastrés dans des bancs calibrés face au Dieu d'en haut et à son interprète unique, là-haut sur la chaire. En même temps que nous prenons conscience d'être, à notre mesure, le temple de l'Esprit, pourquoi ne réhabiliterions-nous pas notre corps, tout notre corps ? Le cercle d'une célébration partagée en petit groupe a tendance à remplacer l'immobilisme de longs alignements de bancs souvent vides. De même, le geste fraternel engage tout l'être et exprime avec le regard une attitude cohérente et forte. La méditation du grain de blé qui meurt et donne la vie, par Dana, est une expression à part entière. Elle recentre sur l'homme et la femme que nous sommes le message de la Bible. Le monde se déshumanise de partout car il sacrifie à dif-

férents dieux modernes tous plus diaboliques et crucifiants les uns que les autres, l'argent, le matérialisme... Sauver l'humain dans une humanité fragile, voilà une belle tâche pour les chrétiens, d'abord en habitant chez soi, dans son corps accepté, puis en faisant grandir ce qui jaillit toujours, le seul vrai Dieu d'amour... » (Henri)

« Catholique, je me sens avant tout chrétienne. C'est donc sans préjugé, crainte ou recherche de nos différences que je suis venue partager ce temps de prière et d'eucharistie. J'ai été touchée par ta féminité qui se dégageait de tes paroles, de tes gestes et de ton corps. J'ai ressenti une vraie intention de ta part de nous amener à être présents, là, dans l'instant. Tu as pris le temps pour que nous lâchions prise sur notre quotidien, au moins le temps de la célébration. Tu nous as permis de faire un recentrage sur nous-mêmes en laissant de côté notre intendance matérielle, familiale... Ce temps a été pour moi fondamental, le point de départ de notre "Comm'union". Je me suis sentie alors sœur par le Père avec toi et les autres de l'assemblée. Nous pouvions accueillir le Christ présent entre nous. La préparation intérieure de chacun par ton intermédiaire, la musique, le rythme, la danse, les temps de pause, ce sont tous ces détails qui ont fait que nous avons pu nous concentrer sur l'essentiel. C'est cette alchimie que j'appelle ta féminité, car la Parole est restée fidèle, vivante (un peu plus ce jour-là pour moi). Unissons nos différences pour accueillir toujours plus le Royaume de Dieu. Le message du Christ s'adresse à tous : hommes et femmes. Pourquoi ne devrait-il être proclamé que par des hommes ? J'ai trouvé ta démarche en accord avec ce que je vis. Ton témoignage est important car il montre bien que rien n'est figé, que tout est dans l'être et que l'Amour peut faire bouger les choses. J'ai envie de dire que tout est

alors possible. » (Sylvie)

« Le corps et l'esprit ont à se développer ensemble dans une plus grande lumière... Votre vocation est unique pour notre temps... La célébration, au temple, où vous avez exprimé par la danse la relation entre la Parole et le corps, nous a révélé une réponse à la quête de notre époque... » (Anne-Marie)

Des hommes et des femmes ont aujourd'hui une parole forte, elle est pour ce temps, elles, ils, sont l'Église. J'en suis convaincue, la communauté réelle existe hors les murs dans lesquels on voudrait la contenir, elle n'a pas de patrie dans le temps mais d'abord dans l'éternité, nous dit Kierkegaard, elle nous convie au large. Dans cette recherche d'une spiritualité vivante et qui se risque, plus libérée des carcans, nous sommes en train d'inventer les nouvelles outres dont le Royaume a besoin. Il nous faut oser, voire transgresser, à la suite du Maître qui ne « savait ni le jour ni l'heure », mais avançait résolument sur le chemin.

L'art est acte de résistance, l'Évangile un art de vivre pertinent qui invite à la transformation de tous les plans de nos existences. Puisque nous sommes « à l'œuvre avec Lui », ne nous laissons pas de dégager le chemin, en nous, dans nos groupements, nos institutions qui toujours à un moment ou à un autre se prennent pour le but du voyage.

Puisque « ces pas tracent le chemin », ne laissons pas la grâce reçue sans effet.



Églises issues de la Réforme : les arguments pour l'ordination des femmes et leurs enjeux

Elisabeth Parmentier

L'enjeu de l'ordination au ministère pastoral des femmes ne peut être exposé en parlant de manière générale « des Églises issues de la Réforme », car la discussion a été marquée par de grandes disparités, qui subsistent selon les familles confessionnelles, les cultures et les situations historiques des Églises. Si au départ les Églises ayant pris une décision positive étaient surtout des communautés congrégationalistes (1917 : Union congrégationaliste GB, Union Baptiste 1918, Union Méthodiste), aujourd'hui certaines des Églises de type congrégationaliste présentent plus d'objections au ministère féminin. Comme si les débuts enthousiastes et missionnaires débouchaient, dans la phase d'institutionnalisation, sur une limitation du rôle des femmes. Une telle évolution serait intéressante à suivre historiquement dans toutes les Églises, ainsi que dès le christianisme primitif. Je me limiterai dans mon exposé à l'évolution de la discussion sur le ministère et l'ordination dans les Églises luthériennes, réunies dans une communion ecclésiale à la « Fédération luthérienne mondiale » (FLM).

I. Les discussions préalables

Dans les Églises luthériennes, si les débuts de la discussion ont été houleux, la majorité d'entre elles est à présent acquise au principe de l'ordination des femmes, et il faut ici préciser : ordination au ministère pastoral et au ministère épiscopal, puisqu'il n'y a pour la Réforme qu'une seule ordination - au ministère « de la parole et des sacrements ». L'Église luthérienne du Royaume des Pays-Bas a été la première en Europe à s'y engager, en 1920. D'après les chiffres officiels, aucune Église luthérienne européenne ne l'aurait suivie avant 1960. Or ces chiffres ne révèlent pas la phase de transition où les femmes dirigeaient la vie paroissiale sans avoir été officiellement ordonnées. Il y avait ainsi dans plusieurs pays des femmes formées et mandatées par leurs Églises pour exercer le ministère pastoral, mais à titre d'exceptions. Généralement elles étaient appelées « aides-pasteurs » et l'on exigeait d'elles le célibat (alors que leurs collègues masculins étaient mariés), puisque le ministère risquait de les empêcher de mener une vie de famille. Ma propre Église, l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, a pris la décision d'ordonner

les femmes dès 1929, mais celle-ci n'a été appliquée qu'en 1944. C'est aussi cette Église (et non une Église allemande) qui a vu la première femme évêque (Inspecteur ecclésiastique), célibataire par obligation, aujourd'hui à la retraite. Des Églises luthériennes en Asie et en Afrique ont commencé à ordonner les femmes à partir des années 1970. Les Églises allemandes sont entrées dans le processus de réflexion après la Seconde Guerre Mondiale, et c'est là qu'a eu lieu une réflexion théologique plus poussée.

L'ordination des femmes au ministère pastoral semble avoir été favorisée par plusieurs facteurs culturels. Ainsi, dans une étude sur l'ordination des femmes dans l'Église de Bade-Wurtemberg, Erika Reichle montre l'interaction entre l'ouverture des études de théologie aux femmes, le contexte social permettant le travail féminin et le manque d'hommes pasteurs pendant et après la Guerre, notamment la Seconde Guerre Mondiale. Le questionnement théologique semble avoir suivi seulement dans un second temps. Dans les années 1950-60, la discussion luthérienne a été dominée par les opposants, dont les plus connus sont Peter Brunner et Joachim Heubach.

La conception luthérienne tente de mettre en valeur le ministère comme vis-à-vis de la communauté, comme garant de l'extériorité de la Parole de Dieu. Le ministère n'est pas une émanation de la communauté locale, dans la mesure où il a la charge de transmettre l'Évangile annonçant la justification du pécheur. Et il ne dérive pas directement du sacerdoce universel des fidèles, contrairement à une opinion courante. Certes le sacerdoce universel des fidèles confère à chaque chrétien la tâche du

témoignage, mais la parole publique nécessite d'autres accents. L'argumentation de Brunner et Heubach reposait sur l'idée de la « représentation du Christ », mais développée différemment de l'argumentation catholique et orthodoxe, non comme une analogie ou une représentation « icônique » mais en lien avec la fonction de direction de l'Église. En effet, selon la théologie luthérienne, le ministère est d'institution divine. Le ministre, en répondant à cette vocation, prend la place du Christ comme son « image », en acceptant la charge pastorale. Mais image signifie ici celle de la « tête » : il est le « berger » de la communauté. La conception de la relation « berger-troupeau » implique une relation hiérarchique entre le ministre et la paroisse, manifestée par la tête dirigeant le corps. Or, dans ce concept, selon les opposants de l'époque, la participation des femmes au sacerdoce universel de tous les baptisés ne signifie pas qu'elles puissent accéder au ministère conféré par l'ordination, car le ministère nécessite l'aptitude à diriger. Or celle-ci n'est pas donnée, à cause de l'ordre inhérent à la création : la femme créée « seconde ». De plus, la christologie affirmée dans Ephésiens 5 implique que le ministre représentant le Christ soit un homme, celui-ci étant la « tête » aussi dans le couple. Les femmes ne peuvent prendre part qu'aux ministères qui respectent leur soumission « naturelle » (ex : diaconie auprès des femmes, catéchèse pour enfants et adolescents). Ainsi dans les années 1950-60 l'autorité doctrinale et spirituelle ne semblait pouvoir être confiée qu'au sexe masculin, à cause d'une plus grande proximité « naturelle » de représenter le Christ dans sa situation

d'autorité comme « tête de l'Église » (ce qui revenait au même argument que celui de Thomas d'Aquin, mais qui à ce moment-là n'était plus un argument décisif pour l'Église catholique !). Cette argumentation est maintenue aujourd'hui encore dans quelques Églises luthériennes conservatrices et de lecture biblique littéraliste, telles les Églises du « Synode du Missouri » et du « Synode du Wisconsin », qui ne sont pas membres de la FLM, et ces positions sont rejetées par la majorité des Églises membres de la FLM.

II. Le grand changement

C'est à partir de la publication du Document du Conseil Œcuménique des Églises publié après Lima Baptême-Eucharistie-Ministère en 1982 que la FLM s'engagea dans un processus de réflexion sur le ministère pastoral et épiscopal, élargi à l'ordination des femmes qui était entre-temps devenue une expérience largement partagée par les Églises membres. Dans un document reprenant les résultats d'études antérieures de la FLM, des dialogues bilatéraux et des conclusions de Foi et Constitution, sous le titre *Ministry-Women-Bishops* (Ministère-Femmes-Evêques), se manifeste le renversement de l'argumentation luthérienne. Cette argumentation repose sur l'unité réalisée entre différents fondements théologiques : la vocation baptismale du peuple de Dieu, le concept de « communion » (*koinonia*), la relation de la théologie et de la culture de la modernité, le critère de fidélité à l'Évangile qui questionne la tradition ecclésiale.

« Nous remercions Dieu de ce don généreux et enrichissant, découvert par nombre de nos Églises membres,

que constitue l'ordination des femmes au ministère, et nous prions pour que toutes les Églises membres de la FLM - et d'autres Églises de la famille œcuménique - reconnaissent et fassent leur ce don divin qu'est le ministère ordonné des femmes et leur accession à d'autres postes responsables dans l'Église du Christ. »

LA VOCATION BAPTISMALE DU PEUPLE DE DIEU

C'est le baptême qui pose le fondement du sacerdoce du peuple de Dieu, comme peuple « royal, prophétique et sacerdotal » (1 P 2, 5.9). Le ministère pastoral ne peut en être séparé, mais il n'en est pas une émanation.

Le document de la FLM issu des premières consultations en 1983 avait déjà précisé le sens du sacerdoce universel selon Luther : le baptême est une ordination, tous les baptisés sont prêtres (p. 65) (et ils doivent accomplir cette tâche dans leur culte et témoignage quotidien). Mais si par le baptême tous ont la capacité d'être ministres de l'Église, le ministère conféré par l'ordination représente un service particulier, la proclamation de la Parole et la célébration des sacrements, dans la fidélité à l'Évangile et de manière publique, en Église. Il ne s'agit pas d'une conception uniquement fonctionnelle du ministère : les ministres répondent à une vocation divine, tout comme à un appel de l'Église. Ils accomplissent leur service « in persona Christi » (p. 67), le service de la Parole et des sacrements fondant et constituant l'Église, qui y est soumise. L'ordination ne confère pas un statut différent des autres baptisés, le ministre demeurant soumis à la parole de Dieu comme tout baptisé. L'autorité du ministre demeure soumise à la vérifica-

tion de toute l'Église, qui partage la responsabilité de l'authenticité du témoignage de l'Évangile. On précise que la réflexion concernant l'épiscopat entre dans la réflexion sur le ministère pastoral.

L'ÉGLISE COMME COMMUNION

La réflexion sur le ministère féminin alla de pair avec une évolution significative au sein de la FLM, qui se définit comme « communion d'Églises » depuis 1990 : « La Fédération Luthérienne Mondiale est une communion d'Églises qui confessent le Dieu trinitaire, s'accordent dans la proclamation de la parole de Dieu et sont unies dans la communion de chaire et d'autel » (ce qui implique la reconnaissance de l'ordination). Ce concept de *koinonia* concerne leur vie et leur témoignage commun dans la recherche de l'unité, dans le respect des différences fondées sur la communion. Ce pas important, où ces Églises forment une famille partageant tout, mais en maintenant leurs spécificités confessionnelles, a eu des répercussions aussi sur la question de l'ordination des femmes. Le texte de la FLM de 1992 affirme qu'à « cause du rôle constitutif du baptême, le concept de communion remet en question toutes les séparations au sein de l'Église basées sur des distinctions sociologiques ou culturelles. C'est un facteur remettant en question la restriction de l'ordination aux seuls mâles » (6). Une différence essentielle dans l'argumentation intervient ici : le texte de la FLM affirme que le refus de l'ordination est lié à des facteurs sociologiques et culturels, alors que pour les autres Églises, ce sont là des facteurs ecclésiologiques (le respect de la tradition pour l'Église catho-

lique) ou ontologiques (la nécessité d'une représentation iconique du Christ par le prêtre pour les Églises orthodoxes).

LES DÉFIS RÉCIPROQUES

DE LA THÉOLOGIE ET DE LA CULTURE

Contrairement à la tradition catholique et orthodoxe, la tradition luthérienne ne met pas en avant l'obéissance à la pratique millénaire de l'Église, mais la liberté accordée par l'Évangile à l'Église de changer sa pratique en fonction des nécessités du temps. Or l'ordination des femmes manifeste l'interrelation entre des facteurs théologiques et des facteurs culturels. La précision que la théologie ne doit pas rester prisonnière des données culturelles est ici entendue à l'inverse des autres confessions : la culture peut pousser vers des changements salutaires, mais ne doit pas pour autant être prépondérante. Deux tentations sont dénoncées par le document de 1992 : l'emprisonnement de la théologie par la culture (on rejette la phrase : « nous devrions ordonner les femmes à cause des droits qu'elles ont acquis dans la société »), comme l'emprisonnement de la théologie par la pratique ecclésiastique en vigueur (on rejette aussi « nous ne pouvons ordonner les femmes parce que l'Église ne l'a jamais fait ») (14). Aucun de ces facteurs ne saurait être déterminant, ils doivent être examinés à la lumière des convictions de l'Évangile. Il faut donc préciser comment comprendre l'Évangile dans le contexte de la culture moderne.

LA FIDÉLITÉ À L'ÉVANGILE

C'est à l'Écriture que revient l'autorité dernière, mais à l'Écriture interprétée à partir de son « centre », l'Évangile du

salut en Christ. Or, précise le texte, l'obéissance à cet Évangile commande l'ouverture de l'ordination aux femmes : « Sur la base de notre compréhension actuelle de l'Écriture et de l'Évangile, nous sommes convaincus que le ministère ordonné doit être ouvert à la fois aux hommes et aux femmes » (13). La conviction centrale exprimée par le document de 1992 est déterminée par l'affirmation de Ga 3, 26-28 qu'en Jésus Christ il n'y a plus ni homme ni femme : « Dans chaque contexte culturel concret nous devons contester ce qui empêche l'Église de devenir un signe réel du Royaume de Dieu. Toutes les barrières dressées à partir des différences de race, de classe, de statut social ou de sexe, qui sont en contradiction avec la communauté humaine, disparaissent dans le Royaume de Dieu. Ces barrières ne sont pas de mise dans l'Église qui est un signe de ce Royaume. Les distinctions sexuelles créées par Dieu subsistent dans l'Église, enrichissant la communauté et le ministère. Mais de telles distinctions ne devraient pas empêcher la participation des femmes à tous les aspects de la vie missionnaire de l'Église, y compris le ministère ordonné » (16). La spécificité de l'approche luthérienne intervient dans la précision que ce passage de Galates ne saurait être lu pour soi, mais selon la vision d'ensemble du Nouveau Testament (et il faudrait ici préciser : selon l'Évangile comme centre de l'Écriture). Cette affirmation débouche plus loin sur une phrase essentielle : « Dans ce document nous affirmons notre accord quant au fait que la pratique de l'ordination des femmes au ministère pastoral est une expression de notre obéissance à l'Évangile » (33) (et non une concession

à l'air du temps ou un pis-aller). Cette affirmation relativise aussi la crainte que les femmes puissent représenter un obstacle dans les avancées œcuméniques (25).

Ce texte ne prend pas la peine de contredire les arguments bibliques empruntés par les opposants, ce que font plus amplement d'autres documents. À partir de son centre hermétique, qui est la libération de l'Église par l'Évangile, et la vision de la communauté des croyants comme communion (selon Ga 3,26-28) déjà en voie de réalisation, cette étude conclut en affirmant avec force : « Nous pensons que la mission contemporaine de l'Église a besoin des dons autant des hommes que des femmes dans le ministère ordonné. Une Église qui dans le monde d'aujourd'hui restreint le ministère ordonné aux seuls hommes voile sa nature même, qui est d'être un signe eschatologique » (18).

LE RETOURNEMENT DE LA QUESTION

Le document de 1983 sur le ministère considérait déjà la question à l'inverse des autres confessions : « Puisque les divers ministères sont des aspects du ministère unique du Christ, dont la responsabilité revient à toute l'Église, et puisque les hommes et les femmes sont membres de l'Église à part entière du fait de leur baptême, il faudrait un argument très valable pour écarter les femmes d'un ministère, quel qu'il soit » (33). À partir de là, toute la problématique s'inverse : la question n'est plus, pour le luthéranisme, « Pourquoi ordonner les femmes ? », mais « Y a-t-il une raison valable pour leur refuser l'ordination ? »

Le texte de 1992 va très loin, en présentant la question de l'ordination

comme étape et non comme arrivée : « Cette réalité signifie que la décision d'ordonner les femmes ne conclut pas pour autant la question de la position des femmes dans l'Église. Lorsque les Églises franchissent ce pas, elles doivent aussi développer des stratégies concrètes afin de permettre la pleine intégration des femmes dans le ministère ordonné » (29). Cette intégration des femmes ne doit pas consister en une adaptation de leur part, mais bien plus en une transformation du contexte ecclésial masculin, afin que le ministère pastoral puisse s'en trouver transformé également : « Les dons et valeurs particuliers que doivent apporter les ministres ordonnés au collège des autres ministres ordonnés doivent exercer leur influence sur ce collège pour qu'il puisse être différent de ce qu'il a été auparavant » (30). J'ajoute qu'à ma connaissance il n'y a pas eu, en lien avec l'ordination des femmes, de clause « de conscience » pour les évêques qui y seraient opposés, dans les Églises luthériennes : le synode d'une Église ayant pris une décision, les évêques s'y soumettent, ce qui est très différent de la décision de l'Église d'Angleterre et décisif pour la reconnaissance du ministère des femmes.

III. Chances et limites
de l'argumentation

L'INTERPRÉTATION DE L'ÉCRITURE

Le facteur théologique le plus déterminant dans cette réflexion a été l'attitude de l'Église par rapport à l'Écriture et à la Tradition, ou plus exactement par rapport à la manière de les interpréter. En effet, le concept biblique de l'Église comme Corps du Christ, tout comme l'affirmation du sacerdoce uni-

versel des baptisés ne permettent pas, en soi, d'encourager l'ordination des femmes. Ils peuvent tout autant servir à une argumentation négative, comme le montre l'utilisation des typologies dans l'Église orthodoxe et l'affirmation d'un « ordre de la création » non aboli par la rédemption dans le protestantisme à lecture biblique littéraliste. Ce qui l'emporta en faveur de l'ordination des femmes fut l'ouverture à l'exégèse historico-critique, qui a aidé à affirmer que l'ordre de la création n'est pas hiérarchique mais basé sur une égalité et unité fondamentale entre l'homme et la femme. La méthode a remis en question le caractère intemporel des passages pauliniens sur la soumission de la femme en les replaçant dans leur contexte historique d'origine. L'exégèse marquée par le souci historique a permis à la dogmatique de concevoir une réflexion plus marquée par les étapes de l'histoire.

LE LIEN À L'ORIGINE

Il faut ajouter que l'accent réformateur, plus kérygmaticque que sacramentel, a favorisé l'arrivée de femmes prédicatrices plutôt que de femmes prêtres, et il était plus facile dans l'exercice de la parole de proclamation « d'oublier » le corps (et donc l'être-femme) des prédicatrices. La résistance à l'image de la femme célébrant les sacrements semble être plus profonde, sans que ceci ne soit explicite. J'ajoute aussi que se dessine ici, à mon sens, une différence essentielle dans la manière réformatrice de poser le lien à l'origine, aux temps apostoliques. Selon la tradition catholique et orthodoxe, le ministère constitue le prolongement de la fidélité apostolique par le rattachement à l'évê-

**L'accent réformateur,
plus kérygmatic que
sacramentel, a favorisé
l'arrivée de femmes
prédicatrices plutôt
que de femmes prêtres.**

que (dans la succession sur le siège historique) dans la célébration des sacrements, si bien qu'un rattachement « incarné » dans des personnes visualise la fidélité de l'Église. Pour la tradition réformatrice cette contemporanéité avec l'origine n'est pas donnée dans la personne du pasteur, mais médiatisée dans le rapport à l'Écriture et aux sacrements dont le pasteur n'est que porteur. Mais ce n'est pas le ministre qui permet d'y avoir accès, même là où il/elle célèbre « in persona Christi » il/elle n'est pas le bras ou l'extension du Christ, mais de par sa fonction le ministre transmet le message de l'Évangile.

LA TRADITION SOUMISE À L'ÉVANGILE

La différence décisive par rapport à l'Église catholique se manifeste dans le rapport à la Tradition : les Églises luthériennes, nées d'une rupture avec la Tradition, ont pour option fondamentale l'autorité de l'Évangile sur la vie de l'Église. Dans une tradition « toujours à réformer » la vigilance implique

de vérifier toujours à nouveau l'adéquation avec le message libérateur du Christ. Cette vérification n'est pas aisée et les Églises luthériennes n'y sont généralement pas promptes ! Mais dans ce cas ce fut un argument décisif : dans le monde contemporain cette modification de la Tradition ecclésiale concernant le ministère permet de manifester de manière plus visible le partage des charismes et des tâches dans l'Église au-delà des limites imposées par les races, les classes sociales, les rôles sexuels. Cette possibilité d'innover en matière de Tradition montre aussi une fragilité : la Tradition étant fondamentalement réformable, une décision en faveur de l'ordination des femmes pourrait à nouveau être remise en question ! Il n'existe parmi les Églises luthériennes qu'un seul exemple d'un tel retour en arrière : l'Église luthérienne de Lettonie ne pratique plus l'ordination des femmes (introduite auparavant depuis 1957) depuis 1993, suite à l'arrivée d'un archevêque soutenu par le Synode du Wisconsin et qui a influencé le synode dans cette direction, malgré les protestations de la FLM avec qui cette Église est en communion ! De telles décisions menacent la communion entre les Églises luthériennes et pourraient déboucher sur des crises graves.

L'INFLUENCE CONTEXTUELLE

Le texte de la FLM présente comme autre facteur de décision l'influence culturelle, effectivement décisive dans bien des contextes, au moins pour les situations d'exception ! Des situations exceptionnelles d'exercice du ministère pastoral par des femmes se sont régularisées suite aux expériences positives

vécues dans ces situations. Mais cette importance des facteurs culturels comporte le risque d'inversion lorsque la situation contextuelle est renversée : ainsi au manque de pasteurs pendant les périodes de guerres peut très bien succéder une pléthore de pasteurs, si bien que les femmes se voient sommées de laisser la place d'abord aux hommes (comme ce fut le cas dans des Églises des pays de l'Est notamment après la chute du Mur). Les Églises ont ici à veiller à ce que la réalité contextuelle ne fasse pas loi. Certains sociologues affirment aussi que la profession de pasteur perd de son prestige en se féminisant, mais il demeure à démontrer si c'est là le facteur déterminant et si d'autres facteurs comme le rapport entre l'Église et l'État ne sont pas plus déterminants, si bien que ce qui vaut éventuellement pour la France ne vaudrait pas pour d'autres pays. Dans les pays scandinaves ou en Allemagne où la proportion des femmes pasteurs est la plus élevée cette profession a bien plus de prestige qu'en France.

Questions conclusives

Le ministère, en plus de sa problématique spécifique, est un révélateur particulièrement sensible : il touche au pouvoir dans l'Église, à l'articulation entre le ministre et la communauté, entre l'Écriture et la Tradition et entre l'Église et le monde, à la participation de l'Église au salut, à la relation hommes-femmes.

L'opposition farouche au ministère des femmes d'une frange de croyants présente dans toutes les familles confessionnelles s'explique tout autant par des « facteurs non théologiques »

**L'opposition farouche
à l'ordination des femmes
s'explique en partie
par la crainte
de leur pouvoir.**

comme la crainte face à un pouvoir des femmes. Une autre crainte bien plus justifiée est celle d'un schisme interne et de la perte de relations avec les partenaires œcuméniques. L'on voit ici que le ministère joue aussi un rôle de profiliation identitaire, d'enjeu de stabilisation ou de polémique entre les Églises.



Anthropologie monothéiste et droits humains des femmes

Kari Børresen

Selon la sexologie concordante des variantes du monothéisme, à savoir le judaïsme, le christianisme et l'islam, le Créateur unique établit des devoirs et des droits spécifiques et différents pour les deux sexes. Cette polarité asymétrique, où les fonctions masculines et féminines sont divisées et non interchangeables, prescrit des droits spécifiques pour les femmes, c'est-à-dire *womens's rights*, mais ne leur concède pas les droits humains universels.

Par conséquent, le droit humain de liberté religieuse (principe séculier surgi aux XVII^e – XVIII^e siècles, codifié par UDHR, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1848, accepté par Vatican II en 1965) n'est pas accessible aux femmes... L'androcentrisme axiomatique des religions millénaires (cf. l'hindouisme et le bouddhisme, où les femmes sont placées entre les hommes et les bêtes sur l'échelle ontologique des réincarnations) provoque un conflit global entre la liberté concédée aux religions prémodernes et la promotion des droits humains universels. En effet, l'idéal d'une équivalence bio-socio-culturelle des deux sexes résulte de la révolution épistémologique du féminisme moderne. Ce phénomène est radicalement nouveau dans l'histoire de l'humanité, jamais documenté avant la civilisation occidentale du XX^e siècle.

Dans le débat international, ce combat entre religions prémodernes et droits humains des femmes concerne surtout l'islam, mais l'antagonisme reste aussi fort dans la majorité du christianisme, à savoir le catholicisme romain et orthodoxe, suivis du protestantisme fondamentaliste. Conformément à l'anthropologie monothéiste, où la raison d'être des femmes dans l'ordre créé est leur fonction maternelle, le Vatican s'oppose à l'autonomie reproductive. Codifiée comme un droit humain par les Nations-Unies (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, nommée CEDAW, 1979, art. 12,1 ; 14, 2 b ; 18, 1 e), cette Convention n'est pas signée par le Saint-Siège, en compagnie des États islamistes (cf. leurs votes concordants au Caire en 1994 et à Pékin en 1995).

En Europe, tous les pays ont signé la CEDAW qui oblige à éliminer les stéréotypes androcentriques (art. 2 e ; 5 a). Cependant, plusieurs membres de l'Union européenne ont des Concordats avec le Saint-Siège (cf. Traité Const. I. 52) et ces accords préservent le monopole socio-culturel de l'Église catholique (contrôle et financement de l'enseignement religieux dans les écoles publiques, influence sur la législation civile en matière sexuelle : mariage, divorce, avortement, bio-technologie). Cela signifie que le pouvoir politique

du Saint-Siège contribue encore plus efficacement que l'islam à maintenir les préjugés sexistes du monothéisme.

En contexte global, la croisade du Saint-Siège contre la fécondité volontaire, visant à empêcher l'usage des moyens contraceptifs, constitue un obstacle majeur aux droits humains, spécialement des femmes. En contexte ecclésial, il n'existe pas un droit humain à être ordonné prêtre, mais il existe un droit humain à être disponible à la vocation sacerdotale, en tant que femme créée à l'image de Dieu.

Au Moyen-Âge, le droit canon justifiait l'incapacité culturelle du sexe féminin, *impedimentum sexus*, par le manque d'*imago Dei* (Gen. 1, 26-27 a ; 2,7 ; 1 Co 11,7). Les scolastiques affirmaient la sujétion bio-sociologique du sexe féminin, *infirmitas/imbecillitas sexus* du droit romain. D'autre part, selon la définition patristique de l'image comme asexuée, ce privilège d'*imago Dei* existait dans l'âme spirituelle de la femme (Gen 1, 26-27 a+b ; Gal 3, 28). Par conséquent, les théologiens invoquaient la typologie Adam-Christ/Ève-Église-Marie (Rom 5,14 ; Eph 5, 32) afin de définir le sacerdoce comme christotypique, c'est-à-dire comme fonction spécifiquement virile et donc inaccessible à l'humanité féminine. De nos jours, cet argument typologique du prêtre comme icône du Christ, nouvel Adam, est surtout utilisé par les théologiens orthodoxes, qui préservent le caractère asexué de l'image. Depuis Vatican II, l'*imago Dei* est définie dans un sens holistique, à savoir que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu en tant que sexués, c'est-à-dire hommes ou femmes. De plus, la subordination sociologique du sexe féminin est deve-

nue insoutenable. Ainsi, le magistère romain se place-t-il dans l'impasse logique du décalage entre prémisses périmées et conclusions préservées. C'est pourquoi Jean-Paul II invoquait l'androcentrisme divin, exprimé par la volonté du Christ (*Ordination sacerdotalis*, 1994, déclaré *depositum fidei* par Ratzinger en 1995). Ici, l'argument traditionnel que le Christ a choisi douze apôtres du sexe masculin est corroboré par l'exemple anachronique de l'incapacité culturelle de Marie, qui n'a pas été ordonnée par son Fils. Il est à remarquer que cet usage de Marie comme obstacle par excellence existait déjà aux III^e et IV^e siècles : les *Didascalia* (15) et *Constitutions Apostoliques* (III, 9) interdisent aux femmes de baptiser, parce que le Seigneur n'a pas voulu être baptisé par sa mère Marie, mais par Jean Baptiste. Bref, le caractère spécifiquement mariotypique des femmes empêche celles-ci d'être ordonnées prêtres, ainsi que de pouvoir partager les fonctions épiscopales de juridiction et de magistère.

Il faut donc que la théologie féministe démasque l'interaction foncière entre théocentrisme et androcentrisme, laquelle a structuré la christologie et l'ecclésiologie depuis les grands conciles de l'Église ancienne. Une solide connaissance historique est nécessaire pour faire une nouvelle inculturation doctrinale, indispensable pour la survie du christianisme comme instrument du salut. L'impact de l'islam qui s'accroît exige une analyse comparative des variantes monothéistes. En contexte global, il faut déceler le conflit entre liberté des religions prémodernes et droits humains des femmes.

□

Femmes prêtres : enjeux sociaux et défis politiques

François Becker

Introduction au débat

N'ayant aucune compétence particulière sur les questions en discussion, je ne me risquerai pas à ajouter d'éléments théoriques et conceptuels à l'exposé si intéressant de Madame Børresen, l'une des grandes spécialistes reconnues de ce domaine. Je me contenterai donc, pour alimenter le débat, de donner le point de vue et le témoignage du citoyen moyen que je suis, en m'appuyant sur l'expérience encore courte que j'ai pu acquérir dans mes contacts avec les associations du réseau Européen Églises et Libertés et au Conseil de l'Europe.

Je vais articuler mon propos autour de quatre volets :

- la dualité-dialectique masculin/féminin ;
- résonance Église/Société dans le passage du patriarcat au partenariat dans l'égalité femme/homme ;
- la responsabilité des associations à l'interface Églises/Société dans ce passage ;
- du patriarcat au partenariat dans l'Église catholique.

Dualité-dialectique féconde masculin/féminin

Si j'ai accepté de faire part de ce que je pense sur ces questions, c'est tout d'abord parce que je suis profondément convaincu que les êtres humains que nous sommes sont hommes et

femmes, masculin et féminins et qu'en conséquence ils ne se réalisent les uns et les autres en profondeur et en complétude que dans une dialectique masculin/féminin qui est seule féconde tant sur le plan biologique, le plus visible et évident, que sur les plans humains, spirituels et intellectuels. « Dieu créa l'Homme à son image,... homme et femme il les créa (Gn 1, 27). » Cette fécondité amène chacun et chacune à s'enrichir de ce que l'autre lui apporte... dans son chemin vers le Royaume où il n'y « aura plus ni homme ni femme... » comme nous le dit St Paul.

Or que constate-t-on ? Nous vivons dans un monde, une société, des Églises amputées pour la majeure partie de leur composante féminine et bien souvent, même, la partie masculine opprimant la partie féminine. Personnellement je pense qu'il y a de grandes chances pour que cette amputation contribue aux inégalités, aux désordres et aux injustices que nous connaissons dans le monde et la société, d'où pour moi les enjeux importants du passage du patriarcat au partenariat dans l'égalité femme/homme. C'est aussi ce que soulignent :

- Johannes Jütting de l'OCDE et Christian Morisson, professeur émérite à Paris I qui viennent de signer dans le journal Le Monde de l'économie du 10 janvier un article intitulé « l'égalité entre les sexes est un outil de développe-

ment » ;

- Le Parlement Européen qui a écrit dans une résolution récente des phrases comme : « les violations des droits de l'homme reflètent un inégal pouvoir entre les genres » ; « le partage inégal du pouvoir est la racine de toutes les violences à l'égard des femmes ».

Résonance Église/Société
dans le passage du patriarcat
au partenariat

Pourquoi le combat pour l'égalité femme/homme dans les Églises est-il important pour réaliser la transition du patriarcat au partenariat dans l'égalité femme/homme ?

En grande partie parce que la résistance très grande que l'on observe dans la mise en pratique du partenariat dans l'égalité femme/homme, aussi bien dans l'Église que dans la Société est amplifiée par une espèce de résonance entre Église et Société. C'est une des raisons pour lesquelles le combat mené aujourd'hui au sein des Églises, notamment de l'Église catholique, est si important. J'en souligne deux justifications : les Églises institutionnelles, et les religions qu'elles structurent, sont encore prises explicitement ou implicitement comme référence par de nombreux acteurs, qu'ils soient croyants ou non, et par certains États ; les personnels œuvrant au sein des Églises font partie de la société civile, mais sont soumis aux pressions de l'Église, qui accepte mal de voir les droits humains s'imposer à leur personnel.

Façonnée par les Églises et les religions, l'image de la femme et de son rôle a évolué au sein de la société laïcisée à la suite d'une longue période d'autonomisation. Mais pour que cette

nouvelle image soit pleinement et pratiquement prise en compte dans la société, il devient essentiel qu'elle soit vécue aussi dans les Églises. Le conseil de l'Europe en est maintenant bien conscient et l'a exprimé dans la résolution « Femmes et religions en Europe » votée le 4 octobre dernier par son Assemblée Parlementaire. Cette résolution énonce :

- dans le premier motif : « La religion continue de jouer un rôle important dans la vie de nombreuses femmes européennes. D'ailleurs, qu'elles soient croyantes ou non, la plupart des femmes sont affectées d'une manière ou d'une autre par la position des différentes religions à l'égard des femmes, directement ou par le biais de leur influence traditionnelle sur la société ou l'État. » ;

- dans le troisième motif : « ... L'égalité des femmes et des hommes n'est pas une doctrine centrale des trois religions monothéistes - au contraire, la discrimination séculaire à l'égard des femmes continue souvent de s'exercer. Tout le monde sait, par exemple, que l'Église catholique romaine et les Églises orthodoxes n'autorisent pas l'ordination des femmes et condamnent à la fois les méthodes de contraception "artificielles" et l'avortement... » ;

- dans le cinquième motif : « Il est manifeste que la question des femmes et de la religion est extrêmement sensible ; néanmoins, compte tenu de l'influence considérable de la religion sur la société en général et sur la situation des femmes en particulier, cette question doit être traitée. »

Responsabilités des associations
à l'interface Religion/Société
dans cette évolution

Cette lutte pour le partenariat dans l'égalité femme/homme tant dans l'Église que dans la société est menée dans le monde entier par des associations et des groupes de recherche qui comprennent des laïcs, des clercs, des théologiens et des théologiennes :

- en France, on retrouve parmi les associations fortement engagées les associations comme FHE, à l'origine de ce colloque, et toutes celles qui se retrouvent au sein des réseaux des Parvis ;

- en Europe, on retrouve les nombreuses associations qui coordonnent leurs actions dans le cadre du Réseau Européen Église et Liberté ;

- dans le monde, on retrouve des associations comme Catholics For a Free Choice aux États-Unis et des mouvements mondiaux comme IMWAC (International Movement We Are Church, ou Catholics Women's Ordination).

Cette lutte est relayée par des institutions sociales et politiques, au niveau européen ou mondial. C'est le cas :

- du Conseil de l'Europe, qui a institutionnalisé les OING auxquelles il donne le statut participatif comme une des composantes à part entière de son organisation et qui a mis en place les structures pour qu'elles puissent participer à son travail. C'est pourquoi le Réseau Européen m'a chargé de préparer le dossier de candidature du réseau Européen au statut participatif auprès du conseil de l'Europe ;

- du Parlement Européen, qui a mis en place une « commission des droits de la femme et de l'égalité des genres ». Des parlementaires ont créé un groupe de travail multipartite « Séparation de la religion et de la politique ». Ce groupe de travail, dont le secrétariat est assuré

par Elfriede Harth, représentante du CFFC-Europe, membre du réseau Européen, associe plusieurs ONG à son travail et notamment le Réseau Européen ;

- de l'ONU, qui a mis en place le « Committee on the Elimination of Discrimination Against Women ». Dans la plupart des pays, des ONG sont associées aux contributions de ces pays à ce comité. C'est par exemple le cas de FHE.

Ainsi, de nombreuses associations sont directement en contact avec ces institutions internationales qui relayent leurs actions au niveau politique. D'où l'importance du travail de ces associations et la grande responsabilité qui leur incombe. Faute de temps, je me limiterai à citer quelques travaux du Conseil de l'Europe auxquels j'ai déjà fait référence :

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a voté le 4 octobre 2005 une résolution « Femmes et religions en Europe » dont je vous ai présenté quelques extraits, suite à un rapport établi par Madame Zapfl-Helbing, qui s'est appuyée sur de nombreuses auditions de femmes dont trois du réseau européen ; l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a voté le 4 octobre dernier une recommandation « Éducation et religion » qui a été établie après consultation de plusieurs ONG ; l'assemblée des OING a tenu en Avril dernier une journée de travail sur l'éducation au fait religieux ; etc... Tout ceci illustre les enjeux des réflexions et du travail qui est fait par les associations sur la nécessaire transition du patriarcat au partenariat dans l'égalité femme/homme.

Du patriarcat au partenariat
au sein de l'Église

Pour conclure, j'aimerais aborder rapidement la dernière question qu'il faut évidemment débattre et qui est effectivement très ouverte dans toutes les associations dont j'ai parlé, y compris FHE : est-ce que la revendication de l'ordination à la prêtrise pour les femmes et est-ce que la transgression faite par certaines d'accepter l'ordination qui leur est demandée contribue à faire avancer la question ?

Pour moi, la réponse est oui, comme je m'en suis expliqué dans un article publié par Les Réseaux des Parvis (revue à laquelle vous êtes invités à vous abonner, publicité non payée). Dans le cadre du débat, j'invoquerai trois raisons :

- la première est la raison profonde de mon intervention : l'humanité est hommes et femmes et c'est dans l'égalité fondamentale de ses deux composantes hommes et femmes que l'humanité peut atteindre le royaume. L'organisation des services et des ministères doit donc traduire cette dualité femme/homme ;

- la deuxième raison est qu'il s'agit là d'une question fondamentale de pouvoir masculin qui se cache derrière des raisons théologiques qui n'existent pas. Ouvrir la prêtrise aux femmes, c'est fondamentalement rééquilibrer les pouvoirs masculin/féminin au sein de l'Église, surtout au niveau symbolique. Il n'est pas évident en effet que même si l'Église laïcise la présidence de l'Eucharistie, les femmes soient appelées de façon égalitaire à cette présidence sans ce passage. Un important changement de mentalité s'impose ici et l'ordination des femmes y provoque ;

- la troisième raison est que je pense

que la création par l'Église institutionnelle de ministères ad personam, indépendamment de fait d'une communauté et donc la division de l'Église en clercs et laïcs avec des pouvoirs constitutifs différents est une perversion de ce que Jésus-Christ a voulu et témoigné. Elle sacralise le service de la communauté. Je pense que l'ouverture dès aujourd'hui de la prêtrise aux femmes est un chemin qui permettra de modifier en profondeur le sens et la forme de ce ministère en le désacralisant, et de modifier radicalement le mode de présidence de l'eucharistie. Ainsi le passage du patriarcat au partenariat sera facilité par l'ordination des femmes.

En conclusion, les enjeux sociaux et politiques de l'accès à la prêtrise des femmes sont considérables :

- contribuer au changement de mentalité pour que chaque personne, homme et femme, retrouve toute la richesse de la dualité de l'humanité ;

- contribuer au changement de mentalité dans l'Église et redonner ainsi aux femmes un statut égal à celui des hommes, tant dans l'Église que dans la Société ;

- ce faisant, en réduisant l'impact des pressions des Églises, contribuer à l'accélération de la mise en pratique dans la société de l'égalité femme/ homme.



Envoi

Alice Gombault

A l'issue de deux jours de colloque riche et dense, je m'en voudrais de vous imposer un nouveau discours. J'ai choisi plutôt une métaphore, une métaphore pâtissière. Ne pensez pas que ce soit par un excès de féminité que j'ai choisi la pâtisserie, car je crois que celle-ci est autant l'affaire des hommes que des femmes. C'est une phrase dite par Dorothee Zölle, théologienne féministe allemande, qui m'a inspiré ce propos. Elle disait au sujet de ce qui était perçu comme des revendications féminines : « Nous ne voulons pas une part du gâteau ; nous voulons faire un autre gâteau. » Il y a dans cette affirmation quelque chose de radical qui dépasse une simple revendication de justice. Cette radicalité ne se contente pas de changements superficiels. Ce n'est pas parce qu'on aura changé la garniture du gâteau que l'on aura un autre gâteau. Durant ce colloque, nous avons entendu à la fois cette revendication de justice, le partage du gâteau, mais aussi une forte demande de révision en profondeur de ce qu'est le ministère, d'une nouvelle théologie du ministère. Peut-être que si les femmes prennent leur place là où elles doivent la prendre, en partenariat avec les hommes, c'est à une autre société et à une autre Église que l'on est amené, qui vont interroger les anciennes structures : qu'est-ce qu'un prêtre ? Qu'est-ce qu'une communauté ?

Mais on peut aussi se demander si la juste reconnaissance de la présence et de l'activité des femmes dans la vie

sociale et ecclésiale est suffisante pour renouveler Église et société. Partager le même gâteau ou refaire le même ne nous avanceraient guère. Si les femmes confortent les systèmes de pouvoir et y jouent le même rôle que les hommes, on n'aura guère changé. On ne peut non plus créer un nouveau gâteau « ex nihilo ». Dans les différents gâteaux, on trouve toujours à peu près les mêmes ingrédients : de la farine, du sucre, du beurre, des œufs. Tout est dans les proportions et les liaisons de ces divers ingrédients. Un peu moins de pouvoir, un peu plus de service, un peu moins de dogmatisme et davantage d'expérience, un peu plus de vision d'avenir, un peu moins de guerre. Plus d'égalité et moins de stéréotypes... On pourrait allonger la liste des ingrédients que nous voulons mettre dans ce gâteau et l'ordre dans lequel les incorporer. Il nous faut trouver le bon dosage, la « masse critique » à partir de laquelle les choses basculent, pour faire quelque chose de nouveau.

Il arrive aussi que, dans un gâteau, d'apparence identique, une touche d'épice ou un zeste de quelque chose en transfigurent le goût. Toute la masse est touchée par un ajout infime, mais déterminant. C'est aussi le cas de la levure, pour rester dans une image évangélique. Il en faut peu, pour transformer une pâte lourde et indigeste en un gâteau léger et moelleux. Un travail de proximité, permettant l'introduction de la réciprocité et de la collégialité, une nouvelle herméneutique sont des touches capables de produire une véritable mutation dans

une organisation qui apparaît sous un nouveau jour. Lors de ce colloque, nous avons assisté à des moments de « basculement » de sens : l'un de nous a perçu la blessure ressentie par les femmes dans leur exclusion du ministère ordonné. Son approche de la question en a été modifiée. Une autre m'a fait part de la façon différente dont elle avait compris les femmes qui avaient franchi le pas de l'ordination ; là où elle pensait qu'il s'agissait d'une revendication un peu sauvage, elle s'est rendu compte que leur décision était construite théologiquement. Enfin, on a vu naître entre nous une sensibilité commune qu'on ne sait pas encore nommer.

Qui doit faire le gâteau ? On nous a dit : « Le Vatican fait son travail ; laïcs, laïques, vous devez faire le vôtre. » Et de façon plus large, c'est le travail de toute citoyenne et de tout citoyen. Il me semble que nous avons commencé à réunir les ingrédients nécessaires à notre gâteau et à en éliminer d'autres qui le rendent indigeste. Quand doit-on le faire ? Certains nous ont dit : « Les inventions prennent du temps. » Faut-il de nouveau prêcher la patience et attendre que la théologie des ministères soit renouvelée ? Ou bien en considérant la pression de la base, les questions urgentes des communautés, ne faut-il pas s'y mettre de suite ?

Le gâteau n'étant pas encore cuit, nous ne savons pas si l'ordination des femmes peut jouer ce rôle de levain et donner un goût nouveau à nos façons de vivre en société et en Église. Mais nous pouvons dire qu'il faut encourager celles et ceux qui expérimentent de nouvelles recettes. On a vu aussi de nouveaux gâteaux naître d'une maladresse ou de l'oubli d'un ouvrier. Il nous faut

aussi échanger nos recettes. Un gâteau peut être fragile, friable. Rien n'est jamais acquis. Son apparence peut surprendre, mais il nous faut sans cesse lutter contre la tentation de revenir aux recettes éprouvées qui ont fait leurs preuves, car elles nous étouffent aujourd'hui.

Il faut conclure sur une note optimiste. Ce colloque m'apparaît comme une marque de vitalité de nos sociétés et de nos Églises. Tant qu'en leur sein naissent des vocations et des désirs qui poussent leurs membres sur des voies nouvelles et à des comportements nouveaux (les nombreux témoignages entendus en sont la preuve), c'est qu'elles sont vivantes. Certes, certaines favorisent plus ou moins ces comportements nouveaux. Certaines se ferment devant ce qu'elles ressentent comme une attaque de leur identité et leur fermeture peut devenir synonyme de mort, puisqu'un système ne vit que de son ouverture aux autres. Mais dans la mesure où, au sein des systèmes apparemment les plus fermés, la vie continue de bouillonner et de susciter des recherches et des engagements, c'est qu'au-delà de cette fermeture apparente, un ferment agit malgré elles, qui les ouvrent sur un ailleurs, un autrement, un « en avant »...

C'est la grande joie de l'espérance qui nous ouvre l'appétit pour manger des gâteaux savoureux, aux goûts changeants et les partager avec nos frères et sœurs.



CONTRIBUTIONS
DIVERSES

ENJEUX DE LA CONTESTATION FÉMININE

L'enjeu premier de la contestation féminine me semble être la révélation de la véritable image de l'Église.

Quand on prononce le mot Église pour désigner l'Église catholique, tout le monde pense au pape et au Vatican, éventuellement aux évêques, accessoirement au « curé » de la paroisse, quand il y a en a un, ce qui devient rare ; dans tous les cas, à l'autorité masculine qui dirige et décide.

Qui y verra les femmes ? Pourtant l'Église est le « peuple de Dieu », femmes et hommes à égalité dans le Christ (Gal 3,27-28). Les femmes ne demandent rien d'autre que d'être reconnues comme des membres à part entière dans l'Église, Corps du Christ. À part entière. Non comme des membres de seconde zone, soumises et silencieuses, inférieures aux hommes puisqu'elles ne sont pas considérées comme capables de « représenter » le Christ dans les sacrements (selon Thomas d'Aquin, toujours suivi, sans qu'on veuille le reconnaître). Le Christ continue d'être, à tort, considéré au masculin, comme « Époux » de l'Église - Épouse (comprenant cependant aussi les hommes), alors que, seconde personne de la Trinité, il ne peut, sans hérésie, être sexualisé. Reconnaître aux femmes la capacité ministérielle serait donc rendre enfin visible le vrai visage de l'Église, hommes et femmes en « parité absolue », selon les termes de la lettre apostolique de Jean-Paul II, *Mulieris dignitatem*, qui n'accorde pourtant cette « parité » qu'en « dignité », non « en pratique ».

L'égalité hommes/femmes dans l'Église serait donc mettre fin au scandale que pose pour beaucoup ce qui est considéré comme son machisme et la rendre plus crédible, plus « humaine ». Mais ce serait aussi aider la

société tout entière à se débarrasser de l'idée d'infériorité féminine qui demeure aussi bien dans les autres religions que dans la vie politique, et même dans les esprits de ceux qui s'en croient exempts. Des expressions comme « compenser les inégalités d'origine naturelle », les « dépasser », le révèlent. Établir des « quotas » pour permettre aux femmes d'agir dans la vie publique ou sociale montre la difficulté des hommes à les admettre à côté d'eux. La « condescendance » à les accepter, ou à obliger qu'on les accepte, est la preuve de l'infériorité où on les tient encore. Permettre aux femmes de participer à la vie politique, économique, sociale, religieuse est une condition du développement même des sociétés, comme de nombreuses études l'ont mis en lumière. L'Église catholique devrait être la première à lutter contre les préjugés qui les en écarte, alors qu'elle est au contraire en retard sur les avancées du monde moderne, dont elle se coupe de plus en plus.

Mais la reconnaissance de la pleine égalité des femmes en matière ecclésiale présente encore un autre enjeu. Est-il nécessaire d'insister sur le handicap que constitue leur situation actuelle, non seulement pour elles-mêmes, qui ne peuvent réaliser leur éventuelle « vocation » (qu'on leur dénie), mais surtout pour ceux dont il faut bien qu'elles aient la charge quand personne d'autre ne se présente ? Femmes en aumônerie de lycée et surtout d'hôpital, religieuses en mission, souvent dans les contrées éloignées de tout prêtre-homme, sont bien démunies en face de ceux qu'elles doivent entraîner vers Dieu et son Christ : pas de sacrement, pas d'eucharistie, « sommet » de la vie chrétienne... Pourtant, ne « représentent »-elles pas en fait le Christ, sans que l'Église officielle accepte de le reconnaître ? Quant aux paroisses sans prêtres,

que deviendraient-elles sans les femmes, qui y font tout - sauf célébrer ? Elles ne peuvent que maintenir un lien fragile entre les chrétiens. Mais cette situation ne peut durer. Il faudra soit ordonner les femmes, soit reconnaître aux laïcs, hommes et femmes, qu'ils sont « aussi » l'Église, ayant part au sacerdoce royal du Christ et qu'ils peuvent donc transmettre éventuellement pleinement sa vie. La contestation féminine aura aidé à en prendre conscience.

Enfin ce serait rendre à l'Esprit (Saint) le

droit de parler ! Qui peut prétendre l'empêcher d'appeler qui il veut au ministère de son Église ? Pierre a eu la modestie de l'écouter : « Si Dieu a accordé à ces personnes le même don qu'à vous... qui suis-je, moi, pour faire obstacle à Dieu ? (Actes 11,17) » Le Vatican l'a-t-il oublié ?

Suzanne Tunc

FEMMES PRÊTRES : UN ENJEU DE TAILLE POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Les ordinations à la prêtrise de femmes catholiques constituent une étape qui invite singulièrement à poursuivre la réflexion, le discernement et l'action. L'événement en lui-même, qualifié de « transgression de conscience », comporte l'affirmation d'une liberté certaine à l'endroit de l'autorité ecclésiale. Des enjeux fondamentaux s'y logent pour la société civile, les Églises et le dialogue interreligieux. Compte tenu de la brièveté de ce texte, je m'arrêterai seulement à ce que je considère comme le plus déterminant pour l'Église catholique, à savoir le PARTENARIAT INTÉGRAL entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une réalité non négociable car ce rapport d'interdépendance, qui caractérise la relation primordiale entre les femmes et les hommes, rejaillit sur l'ensemble de nos vies. Ne sommes-nous pas constitués partenaires ?

Or, si l'institution ecclésiale continue de refuser l'accès des femmes au ministère ordonné, si elle ne reconnaît pas les femmes d'une façon pleine et entière, c'est-à-dire sur le plan structurel et juridique, elle bloque la réalisation d'un partenariat intégral et donc

authentique¹. Enjeu majeur qui renvoie au « vice institutionnel », qui siège fondamentalement le partenariat et conduit aux véritables causes des inégalités encore maintenues dans l'Église. Enjeu majeur également car, de plus en plus ignorée, cette institution verra s'accroître la perte de crédibilité qui l'affecte et qui n'est pas sans lien avec l'incohérence persistante entre son discours sur l'égalité des humains et sa pratique paradoxale de discrimination à l'endroit des femmes.

L'enjeu est de taille et, pour en tenir compte dans la vérité, il ne suffira pas de petits ajustements organisationnels. Il est donc urgent que l'Église catholique consente à « ouvrir » la question de l'ordination des femmes, à promouvoir le débat et à opérer les transformations qui s'imposent. Cela implique de renoncer aux théories encore dépendantes d'une conception androcentrique de la nature humaine, d'une lecture sélective et réductrice des textes bibliques, d'une exégèse masculinisante, d'une confusion entre symbolique et biologique et d'un modèle d'Église plus hiérarchique qu'ecclésial. Cela exige aussi de prendre en compte la culture

partenariale qui s'impose de plus en plus comme une valeur éthique incontournable et apparaît aujourd'hui comme un lieu privilégié de l'inculturation de l'Évangile, faisant ainsi la distinction entre ce qui appartient à des contextes historiques et ce qui relève de la foi en Jésus le Christ vivant. Cela nécessite enfin pour l'Église un questionnement radical de la conception et de l'exercice tout autant du pouvoir que du ministère ordonné. En effet, d'une part, parce que lié au ministère ordonné, le pouvoir concentré entre les mains des clercs discrédite la responsabilité des personnes baptisées et fausse les rapports hommes-femmes. D'autre part, pour que l'ordination de femmes soit un ferment de transformation ministérielle, il est essentiel de repenser l'ensemble des ministères en lien avec les théologies de la mission et de l'appel.

Nous pourrions imaginer ici tout un ensemble de changements découlant d'un consentement au PARTENARIAT INTÉGRAL. Chose certaine, c'est non seulement la justice envers les femmes et l'équilibre de l'institution ecclésiale qui sont en cause, mais la promotion d'une plus grande libération pour l'humanité entière et la recherche d'une vie en plénitude à saveur évangélique.

vous avec l'histoire ? Saurons-nous, comme Église, écouter l'Esprit et discerner son passage du lieu même de ces ordinations de femmes ? Au nom de quoi et de qui les autorités ecclésiales peuvent-elles continuer d'affirmer que l'Esprit ne peut appeler des femmes au ministère ordonné ? Bref, sur le plan de son organisation et de ses propres structures, il est grand temps que l'Église catholique passe d'un discours sur la justice et l'égalité aux pratiques qui en font la démonstration.

Yvonne Bergeron

¹En effet, le partenariat se traduit, de façon progressive, dans un modèle relationnel fait de rapports réciproques et interdépendants, impliquant à la fois la reconnaissance fondamentale et explicite de la valeur des femmes et des hommes, le respect de leur différence, une radicale parité jusque dans l'exercice des tâches et des fonctions ecclésiales, et ce en vue d'une mission commune. Voir, à ce sujet, Yvonne BERGERON, « Au-delà des résistances, partenaires femmes et hommes en Église », *La vie des communautés religieuses*, mars-avril 2000, pp. 82-97.

L'ÉVOLUTION DES MINISTÈRES : PAROLES POUR AUJOURD'HUI

CARDINAL SUENENS

« Comme évêque, nous n'avons pas seulement le pouvoir d'ordonner des prêtres. Nous avons le devoir d'ordonner le nombre suffisant de prêtres dont le peuple de Dieu a besoin... Refuser le sacerdoce à des baptisés capables d'assurer cette responsabilité est inconcevable et scandaleux... Les hommes existent, nombreux, généreux, profondément chrétiens. Ils attendent l'appel » (cité dans *La Croix* du 8/12/2005, courrier des lecteurs, p. Xipri Arbelbide).

En 1970, au premier synode des évêques à Rome, les évêques du Canada ont présenté cinq recommandations, élaborées auparavant au cours d'une session de travail avec une soixantaine de femmes, et acceptées par eux (un vote de 64 oui sur 65 votants) :

« - Que l'on déclare clairement et sans équivoque que les femmes sont des membres à part entière de l'Église, avec les mêmes droits, privilèges et responsabilités que les hommes,

- Que le prochain Synode écarte toutes les

barrières dressées contre les femmes,

- Que les femmes qualifiées aient accès au ministère,

- Que l'on encourage la présence et l'activité des femmes dans toutes les organisations de l'Église,

- Que des mesures soient prises pour que l'attitude du clergé envers la sexualité et le mariage respecte la dignité de la femme. »

ALBERT ROUET, EVÊQUE DE POITIERS

Extraits de l'homélie du 23 janvier 2005, lors de l'installation de la Communauté locale de la cathédrale St-Pierre à Poitiers :

« "Vous êtes membres les uns des autres", écrit saint Paul par deux fois (Rm 12,5 ; Ep 4,25)... Une responsabilité sans partage peut copier les pouvoirs de ce monde. Est-elle à la suite du Christ ?

Est-ce que nous, évêque, prêtres et diacres, comme ministres ordonnés, nous avons charge de faire des mineurs ou est-ce que nous avons charge, comme fierté de l'Église (Ph 1,11), de faire des adultes dans la foi ? Un homme ou une femme peut être représentant de la nation par élection, chef d'entreprise, président d'association et il n'y aurait que dans l'Église que cet homme ou cette femme continuerait à être tenu pour un mineur ? Est-ce cela que le Christ a voulu ? Non !...

Il faut, aujourd'hui dans ce monde, que l'Église s'organise de manière à montrer le respect qu'elle porte à ses membres. On ne peut pas simplement se battre pour les Droits de l'Homme à 15 000 km et continuer à traiter des laïcs, baptisés, comme les sous-fifres d'un sacristain.

Il nous faut un peu de logique : le témoignage que nous avons à donner, dans ce monde, exige précisément de montrer que, dans l'Église, tout homme et toute femme est tenu tellement en estime qu'ils peuvent, de plein droit, remplir dans la communauté chrétienne les fonctions qui leur reviennent

de par leur baptême et leur confirmation. Cela dans un cadre fixé, reconnu. On ne change pas en effet un prêtre par un laïc dans une structure qui a été voulue par les prêtres, organisée par les prêtres, gérée pour eux et faite pour eux. Il nous faut changer de structures. Alors, vers quoi ?

Nous arrivons à l'exténuation d'une culture paroissiale. Les regrouper ne change rien à leur nature. Il nous faut passer de l'isolement paroissial à la communion. La communion respecte, dans les différences, l'harmonie de la foi qui nous rassemble. L'unité chrétienne joint, à la fois, union et différence. »

JEAN BENOÎT, PRÊTRE DANS LA SARTHE

« La priorité de nos Églises n'est pas celle des ministres ordonnés, qu'ils soient hommes ou femmes. Aujourd'hui, le drame, c'est l'absence de véritables communautés chrétiennes locales, réelles et qui se savent responsables de l'annonce de l'Évangile dans le réel de leur vie humaine. Le choix du regroupement des paroisses, dans la plupart des diocèses de France, prépare un désert spirituel dans lequel circuleront et s'agiteront des "turbo-prêtres" essoufflés, vieillissant jusqu'à extinction certaine et inéluctable. Cela ne saurait tarder...

Je viens d'entrer dans ma 84^e année. J'ai choisi la vie. Quittant une pastorale d'encadrement, délibérément j'ai choisi une "pastorale d'engendrement"... Je suis alors convaincu que, pour nos Églises, la priorité est celle de la création et du maintien des communautés chrétiennes locales qui sont appelées à vivre avec ou sans la présence physique du prêtre. Il appartient alors aux communautés chrétiennes locales d'appeler elles-mêmes les ministres dont elles ont besoin et de les présenter à l'évêque qui les ordonnera (au courrier des lecteurs de La Croix, décembre 2005). »

JACQUES NOYER, EVÊQUE HONORAIRE D'AMIENS

« Certains se sont scandalisés qu'une voix aussi importante dans notre Église de France (celle de l'Abbé Pierre) envisage l'appel au sacerdoce d'hommes mariés, et même de femmes, alors que le pape a exprimé si nettement un avis contraire. C'est dire à quel point s'est installée une peur de penser et de dire dans certaines sphères de notre Église... Une fois de plus, l'Abbé Pierre donne voix et figure à une Église capable de donner sens aux questions des hommes. Pour cela, il a parlé vrai. Cela fait tant de bien d'entendre Jésus aujourd'hui dans la vérité d'un homme (In Témoignage Chrétien du 1/12/2005, p. 27). »

L'ABBÉ PIERRE

« ... Je n'ai jamais compris pourquoi Jean-Paul II et le cardinal Ratzinger avaient affirmé que jamais l'Église n'ordonnerait des femmes. Une telle affirmation suppose que cette pratique serait non conforme à la substance même de la foi chrétienne. Or ceux qui prennent de telles positions, quelles que soient leurs éminentes fonctions, n'ont jamais avancé un argument théologique décisif qui démontre que l'accès des femmes au sacerdoce serait cote la foi.

Le principal argument avancé, c'est que Jésus n'a choisi aucune femme parmi ses apôtres, alors même qu'il était entouré de nombreuses femmes. Pour moi cet argument n'a rien de théologique mais relève davantage de la sociologie. Dans les coutu-

mes de l'époque, en effet, les femmes n'exercent aucune fonction officielle. Or ces coutumes, on le sait bien, relèvent d'une mentalité machiste liée à la domination du modèle patriarcal. L'homme est considéré comme supérieur à la femme, plus rationnel et seul capable de gouverner ou d'enseigner. Dans un tel contexte on voit mal Jésus, aussi libre soit-il, aller à contre-courant d'une coutume qui imprégnait tous les peuples du Bassin méditerranéen. Cela aurait créé beaucoup trop d'incompréhension. Mais on voit mal pourquoi aujourd'hui, alors que les mentalités ont profondément évolué sur cette question, l'Église devrait rester fidèle à ce préjugé... Il existe des femmes très rationnelles et qui ont de remarquables capacités d'organisation. On voit mal pourquoi refuser à ces femmes qui s'en sentent la vocation et les capacités l'accès aux ministères ordonnés. La question de l'ordination des femmes me paraît seulement un problème d'évolution des mentalités. Il est très probable, et pour moi souhaitable, que l'Église évolue sur ce point dans les décennies à venir (Mon Dieu, pourquoi ?, pages 41 à 45). »

Claude Bernard

FEMMES & HOMMES EN ÉGLISE ET L'ORDINATION DES FEMMES :
MATURATIONS DE L'HISTOIRE

Nous sommes nés des maturations de l'histoire, à la confluence de quatre grands courants :

- celui des changements sociétaux profonds qui ont apporté le féminisme et que le féminisme continue de porter ;

- les courants personnaliste et communautaire, liés à celui de l'élaboration des Droits Humains ;
- le courant conciliaire : ses analyses critiques, ses déclarations hardies, ses espérances ;

- le courant œcuménique.

Nécessité et chance de la marginalité peut-être : les associations féminines chrétiennes qui participaient profondément et à leur manière au féminisme entretenaient entre elles émulation et solidarité efficace. Leur travail ne se bornait nullement à la nécessaire promotion des femmes : elles visaient le progrès social et ont animé de nombreux mouvements internationaux. Quant aux catholiques, elles animaient nombreuses le mouvement du laïc qui prépara et accompagna le Concile.

Ainsi, dès 1967, l'UMOFc (Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, 50 millions de femmes) et l'Alliance Jeanne d'Arc avaient, ensemble, inspiré une résolution du troisième Congrès Mondial pour l'Apostolat des Laïcs, formulant « le vœu de voir accorder à la femme tous les droits et toutes les responsabilités du Chrétien au sein de l'Église catholique ». En 1969, cette même UMOFC faisait paraître un Memorandum sur la réforme du droit canon dont les huit points restent d'actualité : « Que les droits fondamentaux de la personne humaine soient insérés et appliqués dans la législation de l'Église. »

L'Alliance Internationale Jeanne d'Arc, elle, la pionnière, était née en Angleterre dès 1911 lorsque des femmes chrétiennes voulurent participer aux grandes campagnes d'émancipation civique et notamment à celle de l'obtention du droit de vote. Fondant sa section française, en 1937, sa présidente déclarait aux journalistes : « Il est temps de démontrer que non seulement on peut être féministe bien que catholique mais féministe parce que catholique. »

J'évoquerai encore ces femmes courageuses, organisées, tenaces, des associations féminines catholiques canadiennes. En 1970, les évêques du Canada étaient bien les seuls à faire précéder leur participation au pre-

mier Synode des Évêques à Rome d'une session de travail avec une soixantaine de femmes, déléguées d'une très large consultation de femmes catholiques. Et ils étaient bien les seuls qui allaient accepter - par un vote de 64 sur 65 - de présenter à Rome les cinq recommandations issues de l'expérience, du discernement et du travail des femmes :

« - Que l'on déclare clairement et sans équivoque que les femmes sont des membres à part entière de l'Église, avec les mêmes droits, privilèges et responsabilités que les hommes ; que le prochain Synode écarte toutes les barrières dressées contre les femmes ; que les femmes qualifiées aient accès au ministère ; que l'on encourage la présence et l'activité des femmes dans toutes les organisations de l'Église ; que des mesures soient prises pour que l'attitude du clergé envers la sexualité et le mariage respecte la dignité de la femme. »

Et, vous le savez probablement : cette histoire de confiance, exceptionnelle et exemplaire, entre des évêques et les associations féminines de leur pays, dure encore aujourd'hui dans un processus d'engagement commun.

Soulignons encore que nous ne fûmes pas tout à fait les premiers à vouloir nous engager en réciprocité hommes/femmes - un groupe sur la coopération de l'homme et de la femme dans l'Église était né en 1967 aux Pays-Bas : «... La nouvelle expérience de l'Église en tant que Peuple de Dieu conduit à la conviction que tous les membres de ce peuple, hommes et femmes, partagent la même responsabilité pour l'accomplissement de la mission de l'Église... ce qui en jeu n'est pas l'intérêt des femmes mais de l'Église. »

C'est donc dans une logique historique que naissait à son tour en 1970, à la fois en France et en Belgique, le groupe Internatio-

nal Femmes & Hommes dans l'Église.

Yvonne Pellé-Douël, le Père Chenu, sont les premiers à avoir encouragé son projet en France ; Suzanne van der Mersch et Pierre de Locht les premiers à l'avoir accueilli en Belgique. Des femmes et des hommes adoptaient ensemble et pour leur bien commun la visée et la critique féministe. Ils et elles s'engageaient, en tant que chrétiens, dans l'aventure nouvelle d'un partenariat en sachant que celui-ci pouvait purifier et enrichir la vie de l'Église comme celle de la société.

-En 1970, une première occasion était donnée de nous manifester : La revue Concilium réunit à Bruxelles une centaine de théologiens dont, exceptionnellement, quelques rares femmes. Nous leur adressons une lettre et un dossier de travail qui rassemblent 150 signatures de 13 pays. Trois groupes FHE à Bruxelles, Paris et Lyon (autour d'Effort Diaconal) ont préparé ces premiers dossiers. Les pères Congar, Chenu, Aubert défendent alors une des premières motions qui rejoignent nos engagements : Il faut dénoncer la discrimination qui est pratiquée dans l'Église comme souvent dans la société. Il est temps d'envisager sérieusement la place des femmes dans les ministères.

-Septembre 1971 : lors du premier Synode des évêques à Rome, le groupe international FHE tient sa première conférence de presse le lendemain même du jour où Mgr Flahiff est intervenu au nom des évêques du Canada, en rapportant les motions préparées par les femmes, et créant, on s'en doute, l'heureuse surprise ou l'effroi. Les Pères du synode adoptent la motion suivante : Nous voulons que les femmes reçoivent leur part de responsabilité et de participation dans la vie communautaire de la société et de l'Église, et demandent la mise en place d'une Commission mixte d'étude.

Il fallut deux ans et des restrictions essentielles contenues dans un Memorandum secret pour installer celle-ci. Commençaient alors pour FHE un souvent fastidieux travail de vigilance, réactions, informations dont rend compte la longue série des Bulletins internationaux. Heureusement, ce n'était là qu'un des aspects d'un engagement diversifié :

- FHE, son bulletin, ses publications et, depuis 10 ans, le Centre Femmes et Christianisme fournissent un travail systématique de réflexions critiques, cherchant à mettre à disposition le large corpus international des travaux interdisciplinaires de ce qu'on appela Women's studies : recherches par des femmes ou tout simplement à propos des femmes ainsi que les nombreuses élaborations de l'exégèse et la théologie féministe.

- Comme d'autres groupes féminins, nous travaillons nous aussi à ce que puisse surgir et être prise en compte la parole des femmes, exprimant des expériences, des réactions, une spiritualité que certaines désignent elles-mêmes, ou qu'on désigne pour elles, comme particulièrement féminines.

- Mais nous avons privilégié une dimension supplémentaire, celle du nouveau rapport entre les sexes, nous réjouissant lorsque des hommes prenaient à cœur de s'exprimer et acceptant nous-mêmes de ne pas formuler nos identités, nos projets nouveaux dans une optique uniquement ou prioritairement féminine : pour nous, la critique féministe s'accompagne nécessairement de la recherche active du partenariat entre les sexes.

- Nous soutenons de nouvelles formes d'entraide, de réciprocité, d'alliances, de contrat entre les sexes et privilégions une pédagogie du partenariat, mais surtout nous cherchons à vivre nous-mêmes en partenaires : toutes les structures et fonctions de FHE s'exercent en co-responsabilité

femmes/hommes.

Nous nous engageons - faudrait-il dire : nous nous risquons ! - le plus possible dans l'aventure du partenariat, à la fois dans la société et dans l'Église.

Et ce double engagement - femmes et hommes, Église et société - nous place en tension entre quatre pôles dialectiques.

S'éclairent l'un par l'autre le fait de notre égalité et celui de nos différences. Parce que nous croyons en notre égalité de dignité, de droits et de co-responsabilité, nous refusons que des différences qui sont nos richesses ne se traduisent en inégalités, discriminations, exclusions ou privilèges.

Tandis que s'éclairait l'un par l'autre l'approfondissement humain de la société et celui de l'Église. Les deux champs en sont interférents et nous y sommes doublement engagé/e/s en tant que chrétiennes et chrétiens parce que nous plaçons la réciprocité entre les sexes au fondement même de la vie communautaire, en Église comme en société.

Nous soutenons donc tous les efforts pour la prise en compte des Droits Humains :

nous nous sommes dépensé/e/s dans les initiatives des Nations-Unies pour une Année, une Décennie de la Femme, puis pour la Conférence de Pékin et son programme.

Et nous soutenons le Quatrième programme d'action communautaire pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1996-2000) de l'Union Européenne.

Nous soutenons et nous participons activement à la vie en Église et aux recherches que celle-ci suppose. En effet, ce qu'on a appelé la question des femmes et qui est plus exactement la question qui se pose à partir de l'exception et à cause de la discrimination où on les tient se révèle être une question posée à l'Église sur elle-même. Épreuve de vérité alors, sur la crédibilité de

son message, l'authenticité de sa nature communautaire et communionnelle et sur la possibilité de son témoignage. Les questions des femmes se trouvant focaliser bien d'autres questionnements posés actuellement sur l'autorité du magistère, de la Tradition, la responsabilité du laïc, la pratique communautaire, le sens des ministères, le pouvoir du sacré, la gestion communautaire du pouvoir etc.

Enfin notre christianisme a pris, de fait et de désir, la dimension œcuménique : nous travaillons en œcuménisme et pour l'œcuménisme, persuadé/e/s que la communion des Églises est impossible aussi longtemps que les Églises refusent de vivre elles-mêmes la communion des frères et des sœurs. Nous voyons bien qu'en pratique autant qu'en principe, œcuménisme entre les Églises et œcuménisme entre les sexes s'appellent mutuellement.

La liste de nos colloques vous restituera ces problématiques que j'ai trop vite évoquées : il me semble pouvoir affirmer qu'ils ont toujours cherché à faire droit aux apports de la société et à ceux de l'Église, aux études académiques et aux fruits des expériences, aux témoignages, à la discussion, à la réflexion. Ils ont associé la critique qui creuse le passé à l'utopie qui construit l'avenir et ils ont visé le bien commun des femmes et des hommes. Tous ces colloques internationaux et œcuméniques, nous les avons organisés avec des partenaires très variés et toujours très appréciables.

Je suis particulièrement heureuse aujourd'hui de saluer et de remercier en votre nom le partenaire de ce 12^e colloque : la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Lyon.

Marie-Thérèse Van Lunen-Chenu
au colloque « Au tournant de l'histoire,
chrétiens et chrétiennes vivent
de nouvelles alliances », Lyon, 7-8 mars 1997,
Femmes & Hommes en Église,

Faculté de Théologie de Lyon
(Actes du Colloque, Éd. PROFAC, Lyon, 237 p.)

FEMMES & HOMMES EN ÉGLISE DE 1969 À AUJOURD'HUI

Lorsqu'en 1969 nous avons suscité le groupe de pression « Femmes & hommes en Église », nous percevions l'injustice grave faite aux femmes, tenues à l'écart de toute responsabilité dans l'Église catholique romaine. En même temps, nous réalisions combien la non-présence des femmes à tous les niveaux d'expression et de responsabilités constituait, pour l'ensemble de l'Église, un grave appauvrissement. Comment rendre présente dans l'aujourd'hui la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, alors qu'une juste place n'est pas donnée à la moitié de l'humanité ? La participation des femmes à tous les ministères d'Église nous semble indispensable. Et donc aussi l'accès à la prêtrise, à condition que ce type de prêtre à l'écart de la condition humaine normale soit repensé profondément. Depuis plus de trente ans, rien ne s'est amélioré institutionnellement. Qui plus est, de multiples déclara-

tions, dites définitives, du magistère ont figé davantage cette mise en tutelle et infériorisation des femmes dans l'Église. Heureusement, à la base, sur le terrain, un équilibre se réalise progressivement en de nombreux endroits. Les enseignements qui viennent des fidèles, vivant dans le quotidien de leur état de vie les valeurs et appels évangéliques, sont aussi importants que les déclarations officielles du magistère. En l'absence de tout dialogue ouvert avec l'autorité, il nous faut continuer à déployer ce qui nous paraît essentiel et vital pour l'Église, même si cela implique des transgressions indispensables pour vivre en vérité le message de Jésus Christ. Merci à « Femmes & hommes en Église » de rester agent actif de cet indispensable chemin en vérité.

Pierre de Loch

ORDONNER DES FEMMES, UN GESTE PROPHÉTIQUE

Le 8 décembre dernier, on lisait en première page du Soleil, un quotidien de Québec, « L'ordination des femmes est inévitable », affirmation de Madame Lise Thibault, Gouverneure Générale du Québec, prononcée en présence du Cardinal Ouellet, fidèle de Jean-Paul II et de Benoît XVI et Prélat de l'Église canadienne. Bien sûr, au pays, les 3/4 de la popu-

lation sont favorables à l'ordination des femmes. Alors que les églises se vident et sont mises en vente, que la moyenne d'âge du clergé approche les 70 ans, les défis et enjeux sont majeurs pour la survie d'une Église au service de l'Évangile.

C'est seulement lorsque hommes et femmes seront considérés égaux à part entière dans l'Église que nous pourrons créer des

relations humaines exprimant une communication authentique et exorciser l'injustice et la déshumanisation qui tournent les femmes et toutes les personnes opprimées en symboles provenant d'images antipathiques et misogynes. La révolution représentée symboliquement par l'ordination des femmes est profonde. Nous devons comprendre que la résistance à son égard est beaucoup plus profonde que les arguments inconsistants et habituellement irrationnels avancés par ses opposants. Lorsque la mentalité d'une hiérarchie patriarcale exclusivement masculine sera exorcisée du ministère, l'Église pourra alors commencer à assumer son rôle de communauté signifiant la réconciliation rédemptrice avec Dieu et avec les unEs les autres. Alors seulement l'Église pourra être crédible en tant que sacrement de l'humanité sauvée, remettant la société sur les rails vers une direction rédemptrice.

Notre anthropologie doit cesser d'être modelée d'après des doctrines sexistes d'une hiérarchie mâle et d'une complémentarité polarisée. Elle est appelée à se centrer sur la pleine humanité de chaque individu qui réunit en lui toutes ces dualités de pensée, de sentiment, d'activité, de réceptivité, faussement polarisées comme étant « masculines » et « féminines ». Le leadership doit changer de sa forme paternaliste actuelle et développer une forme de dialogue où il exerce une capacité à évoquer les dons et les initiatives créatrices de tous ses membres. Une révolution psychologique est requise sur la façon dont nous entrons en relation avec Dieu, le leadership, les unEs avec les autres, le cosmos ainsi que sur la relation de l'Église avec « le monde ». Elle requiert une révolution plus profonde de la conscience qui reconfigure la psychodynamique de nos relations personnelles, sociales et spirituelles avec le monde. La libération de la femme de projections négatives

doit aussi transformer nos façons d'entrer en relation avec les aspects corporels et terrestres de notre existence.

L'ordination des femmes ne peut simplement vouloir dire l'insertion singulière de quelques femmes dans le cadre actuel du clergé. La « Parole » ne doit plus être vue comme venant en dehors des gens, de la haute chaire qui réduit l'assemblée à un groupe passif « femmes-enfants ». Grâce au dialogue, elle doit plutôt jaillir de l'existence même des gens. L'Église peut alors commencer à devenir une communauté vivante, plutôt que l'aliénation d'une activité cléricale mâle et un assentiment « femelle » laïque.

Je crois aussi que l'ordination des femmes contribuera à remodeler notre image de Dieu. Au lieu d'en faire l'image d'un Ego mâle dominant la nature subjuguée, nous devrions peut-être plutôt penser Dieu comme le Fondement de l'Être, cette divine Matrice d'une création sans cesse renaissante, de laquelle toutes les choses vivantes sont à la fois créées et renouvelées (cf. Rosemary Radford Ruether). Il est urgent de trouver un langage de collaboration authentique ; de réponse écologique consciente vis-à-vis le vaste réseau de la vie à l'intérieur duquel nous vivons, nous mouvons et réalisons notre être. C'est à ce témoignage prophétique que l'Église est appelée au risque de perpétuer un contre-témoignage flagrant.

Pierrette Daviau

Université Saint-Paul, Ottawa, Canada.

Théologienne québécoise, fondatrice du Centre Femmes et traditions chrétiennes, professeure au programme « Counselling, spiritualité et santé », recherches en théologies et spiritualités féministes...

L'ORDINATION DE FEMMES PRÊTRES.
ENJEUX ET ARGUMENTS

Peuple de Dieu et hiérarchie

Le fait que des femmes catholiques soient ordonnées prêtres est une affirmation de ce que l'on a appelé le « magistère » du peuple de Dieu. La pyramide hiérarchique est inversée et cela nous paraît sain, plus conforme à Vatican II.

Ces démarches constituent un acte utile de résistance aux blocages de l'Église.

En mai 1994, Jean-Paul II avait réaffirmé l'interdiction de l'ordination des femmes dans une lettre apostolique, *Ordinatio sacerdotalis*, joignant cette décision au domaine de l'infaillibilité pontificale. C'était une première, puisque cette fameuse infaillibilité (obtenue au Concile de Vatican I à l'arraché par le pape Pie IX, à la faveur de la guerre de 1870, grâce au départ précipité des cardinaux français et allemands et à la conquête des États pontificaux par Garibaldi) n'a été invoquée jusqu'ici que pour définir deux dogmes mariaux (concernant donc celle que l'Église catholique considère comme le modèle des femmes). La portée et le sens de cette infaillibilité suscitent par ailleurs, aujourd'hui, de multiples discussions.

Des origines à nos jours

Pourquoi ne pas prendre au sérieux ce texte de Paul : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni maître ; il n'y a plus l'homme et la femme, car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ (Gal.3,28). »

« La lente avancée des femmes dans les postes de responsabilité à l'intérieur des diocèses est positive si on se situe dans une optique historique (Jean Riedinger, membre du bureau de la Fédération des Parvis). » Cette avancée nous renvoie à ce que nous pouvons savoir des premières générations

chrétiennes.

Les premiers siècles chrétiens connurent des femmes-apôtres, diacres ou prêtres et même évêques, ce dont témoignent des inscriptions tombales. Le manque actuel de prêtres mâles et célibataires le justifie d'ailleurs. La résistance de la hiérarchie manifeste les préjugés ecclésiastiques à l'encontre des femmes et se crispe dans la volonté de garder tout le pouvoir.

Dans certaines communautés de base belges, le clivage entre prêtres et laïcs s'est estompé depuis longtemps au profit d'une fructueuse collaboration et d'un partage judicieux des responsabilités, selon les dons et les disponibilités de chacun (e) au service de la communauté, qu'on soit ordonné ou pas, femme ou homme, célibataire ou marié(e). Cela nous paraît la solution de l'avenir.

Un pouvoir masculin de célibataires

Plutôt que de tradition et de droit canon, c'est de pouvoir qu'il est question et le pouvoir sur les consciences est bien l'ultime maîtrise dont découlent les autres : le spirituel oriente et détermine le temporel, le sacré et ses rites enferment et jugulent les forces vives de la vie et de la nature humaine.

C'est pourquoi les religions, les rites et les coutumes ont été surtout accaparés par les hommes. Les religions assignent aux femmes les rôles qu'elles auront à jouer : aidantes, associées, gardiennes des traditions, soignantes... tout ce qui masque et déguise l'autorité masculine et lui donne un aspect plus doux et plus humain, mais en même temps, trompeur ! Les forces de la vie et de l'amour humain, perçues comme dangereu-

ses, sont contrôlées, codifiées, canalisées. C'est ainsi que le désir sexuel est encore considéré comme un désordre, et une souillure : Eve est condamnée, Marie Madeleine est une pécheresse et Marie se doit d'être vierge et de le rester.

Des risques

Il ne faudrait pas que le mouvement pour l'ordination des femmes serve d'alibi à une révision fondamentale des rapports hommes-femmes dans l'Église. Il ne faudrait pas non plus que la répartition des rôles entre clergé et laïcat échappe pour autant à une révision indispensable. Si l'on est prêtre ou diacre, c'est pour combien de temps et pour quoi faire ? Que faut-il, comme ministères, à nos communautés chrétiennes ? Et leur faut-il les mêmes ministères partout ? Si les femmes prêtres se comportent comme tant de prêtres actuels à qui l'on fait grief d'un autoritarisme excessif, à quoi bon ?

Nous pouvons aussi nous interroger sur le fait que l'ordination de femmes ne serait pas l'émanation d'une communauté précise. Cela est à considérer. Encore que le bouleversement des attaches localisées et la mondialisation transforment la nature des communautés. Dans un esprit missionnaire, une femme ou un homme prêtre peut aussi susciter une communauté de proximité relationnelle et contribuer à son insertion parmi d'autres communautés d'Église.

Une perspective de genre

L'analyse de genre est en usage aujourd'hui dans tous les champs de l'activité humaine, du savoir et de la science, de la politique et de l'économie. La mondialisation est étudiée selon la clé de genre, pour démontrer que l'inégalité qu'elle génère affecte plus les femmes que les hommes. Au XXII^e Congrès de Théologie sur « Christianisme et mondialisation », il y eut une conférence intitulée «

Mondialisation et inégalité dans la perspective de genre». Les études du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement), sur la pauvreté et le développement, ont depuis longtemps intégré la catégorie de genre. La réforme de l'Église doit aussi se faire à partir de la perspective de genre : cela implique que tout problème humain soit traité en fonction de la coopération, sur un pied d'égalité, entre femmes et hommes.

Nous pourrions établir une Église réformée, démocratique, ouverte à la modernité, engagée avec les pauvres, mais, sans cette perspective de genre, en définitive patriarcale, où l'exercice du pouvoir, l'interprétation des textes, la raison théologique, la vérité seraient aux mains des hommes selon la logique androcentrique, considérée comme le canon de toute logique. (Pourtant), le respect de l'égalité Hommes-Femmes dans la société implique que cette égalité s'impose aussi dans le cadre des religions et elle redonnera en partie sa crédibilité à l'Église. Les initiatives et la capacité de décision des femmes n'ont pas à tenir compte des normes et modèles patriarcaux. Un exemple extraordinaire de liberté de décision a été donné par un couvent de sœurs bénédictines qui décida démocratiquement de participer à un congrès sur l'ordination des femmes, alors que le Vatican le leur avait interdit. Nous pensons que les décisions adoptées démocratiquement par une communauté sont valides et au-dessus des ordres supérieurs qui prétendent limiter la liberté de décision. C'est sans doute le chemin à suivre.

Edith et Louis Fèvre-Kuropatwa
Groupe « Pour un Autre Visage d'Église
et de Société » Bruxelles

MESSAGE POUR LE COLLOQUE DE FEMMES & HOMMES EN ÉGLISE

Je souhaite à tous les participantes et participants un colloque riche d'échanges.

Nous sommes dans une période critique pour l'Église catholique, en ce qui concerne la prise de conscience de la communauté catholique aussi bien que la querelle théologique.

Avec l'arrivée du pape Benoît XVI, nombreuses personnes se sentent découragés dans la communauté catholique. Pour celles et ceux qui s'attachent à réformer l'Église, il est important de se donner des perspectives plus larges et, dans ce contexte, de proclamer un message d'espérance. Dans l'histoire de l'Église, comme dans celle des autres institutions humaines, on voit souvent que les changements de fond, spécialement dans les structures, demandent du temps. Mais ils se produisent. Nous devons cultiver la patience du long terme exigée par les profondes mutations sur lesquelles nous travaillons.

L'accès au pontificat de l'archi-conservateur Cardinal Ratzinger renouvelle aussi l'urgence du combat théologique dans lequel nous sommes engagés. Les mouvements de remise en cause en profondeur veulent sou-

vent court-circuiter ce débat, mais il est crucial à l'intérieur de l'Église. A la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Ratzinger a montré que la loyauté à la vérité était la pierre angulaire de son approche. Devenu pape, il maintient cette position. Mais cela est précisément le point le plus faible dans l'armure traditionnelle. Car la vérité, qu'elle soit scripturaire, traditionnelle ou ecclésiale, n'est pas de ce côté. Aussi nous devons renforcer la prise de conscience générale dans l'Église du caractère intenable des propositions soutenues par l'Institution. C'est tout spécialement dans ce domaine que le site www.womenpriests.org poursuivra ses contributions.

Je souhaite plein succès au Colloque.

John Wijngaards

auteur de *L'ordination des femmes dans l'Église catholique, réflexions sur une « tradition du coucou »*, traduction française par Suzanne Tunc, bibliographie française par Édith Bernard, 2005, Association Chrétiens Autrement, 6 allée de l'Arche, 45650 Saint-Jean-le-Blanc.

**« Tant que les femmes seront exclues
du ministère de l'Église catholique,
celle-ci demeurera une institution du passé. »**

Jean Delumeau, Le Monde, 4 février 1992

LES COLLOQUES DE FEMMES ET HOMMES EN ÉGLISE

Relations femmes et hommes dans la société contemporaine, Bruxelles 1974, FHE international

Femmes et Hommes partenaires dans les communautés chrétiennes, Louvain 1975, FHE international avec Pro Mundi Vita, COE, UMOFC, Fédération Luthérienne Mondiale, Christian Family Movement, Comunicacion e Intercambio para el Desarrollo Humano en America latina

La Tradition et les traditions, Bruxelles 1976, FHE international

Les équipes pastorales mixtes, Bruxelles 1979, FHE international avec Pro Mundi Vita

Femmes & Hommes dans la famille, la société, l'Église, Rome 1980, FHE international avec Quixote Center et Women's Ordination Conférence (WOC), à l'occasion du synode des évêques Plate-forme Familles, Paris 1980, pour préparer la contribution française au colloque de Rome, FHE-France

Marie et la féminité, Orléans, 1981 ; FHE-France

Des femmes aussi font l'Église, Lyon, 1982 ; FHE-France

Recherches interdisciplinaires pour installer le Centre Femmes et Christianisme, FHE international avec la Faculté de théologie de Lyon, 1985

Partenaires autrement, colloque des 20 ans, FHE international, Paris, 1991

Dans les Églises des femmes aussi sont ministres, Paris, 1995, FHE-France avec Droits et Libertés dans les Églises ; Actes du séminaire publiés dans le Supplément au bulletin FHE N° 66, juin 1996

Autorité et résistances dans les Églises, Paris, 1996, FHE-France avec Droits et Libertés dans les Églises ; les Actes de ce quatrième colloque DLE sont publiés dans le Supplément au bulletin FHE N° 70 - juin 1997

Au tournant de l'histoire, chrétiennes et chrétiens vivent de nouvelles alliances, Lyon, 1997, FHE-France avec La Faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon et le Centre de recherches et documentation Femme et Christianisme

Femmes & Hommes aujourd'hui : quel avenir ?, FHE-Evreux, Yvetot, 1998

Faire Église Autrement – Un monde autre, des communautés autres, Paris 2005, Droits et Libertés dans les Églises, avec FHE-France ; hors-série Les Réseaux des Parvis n° 13

HORS SÉRIE DÉJÀ PARUS

- N° 1 à l'initiative de Femmes et Hommes en Église (F.H.E.) :
FEMMES ET HOMMES : DES LITURGIES DE PARTENAIRES
- N° 2 avec la participation de Droits et Libertés dans les Églises (D.L.E.)
et Croyants en Liberté Sarthe : SYNODALITÉ ET DÉMOCRATIE
- N° 3 à l'initiative du CEDEC : LA LAÏCITÉ
- N° 4 à l'initiative de Nous Sommes Aussi l'Église (N.S.A.E.) :
QUELLE MONDIALISATION ?
- N° 5 à l'initiative du Comité de rédaction des Réseaux des Parvis :
RÉACTIONS À DOMINUS JESUS
- N° 6 colloque de Droits et Libertés dans les Églises :
POUR NOS ÉGLISES DEMAIN, LES ENJEUX D'UN STATUT D'ASSOCIATION
- N° 7 livre de Herbert Haag :
QUELLE ÉGLISE JÉSUS A-T-IL VOULUE ?
- N° 8 à l'initiative du Comité de rédaction des Réseaux des Parvis :
ANNUAIRE DE LA FÉDÉRATION « RÉSEAUX DU PARVIS »
- N° 9 à l'initiative du Collectif JONAS :
DES CHRÉTIENS RESPONSABLES DE LEUR AVENIR
- N° 10 à l'initiative des Amis du 68 rue de Babylone :
VATICAN II : QUARANTE ANS APRÈS...
- N° 11 à l'initiative des Correspondants des Communautés de base :
PRATIQUES DE CÉLÉBRATION DANS LES COMMUNAUTÉS DE BASE
- N° 12 à l'initiative d'Évêques sans frontières :
JACQUES GAILLOT, DIX ANS DÉJÀ...
- N° 13 à l'initiative de D.L.E. et de F.H.E. :
FAIRE ÉGLISE AUTREMENT - UN MONDE AUTRE, DES COMMUNAUTÉS AUTRES
- N° 14 à l'initiative de l'Association des Femmes européennes
pour la recherche théologique (A.F.E.R.T.) : DIEU DANS LE TEMPS DES FEMMES

Commande à adresser à :
TEMPS PRÉSENT – PARVIS

68 rue de Babylone, 75007 PARIS

le numéro :

6 euros